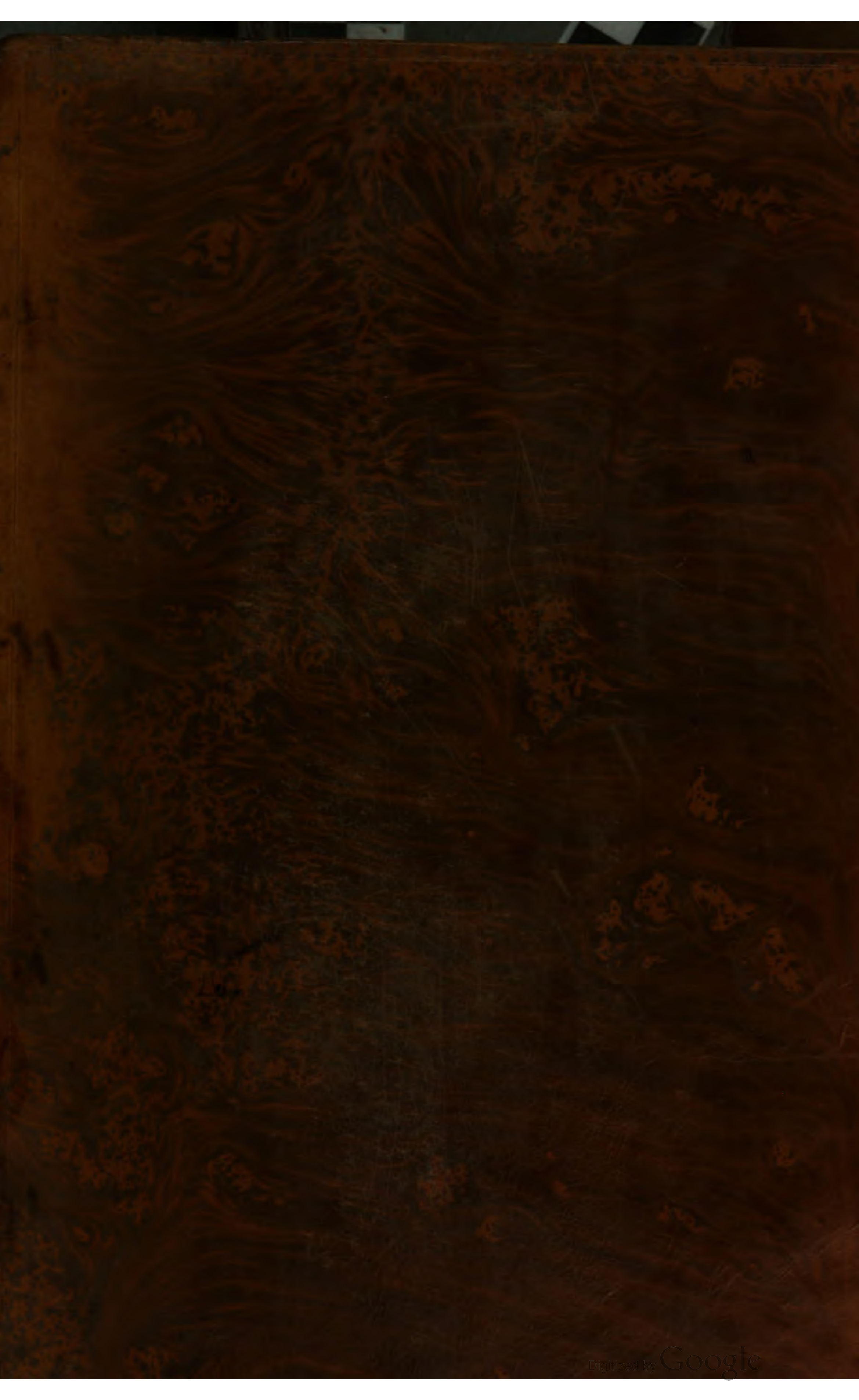
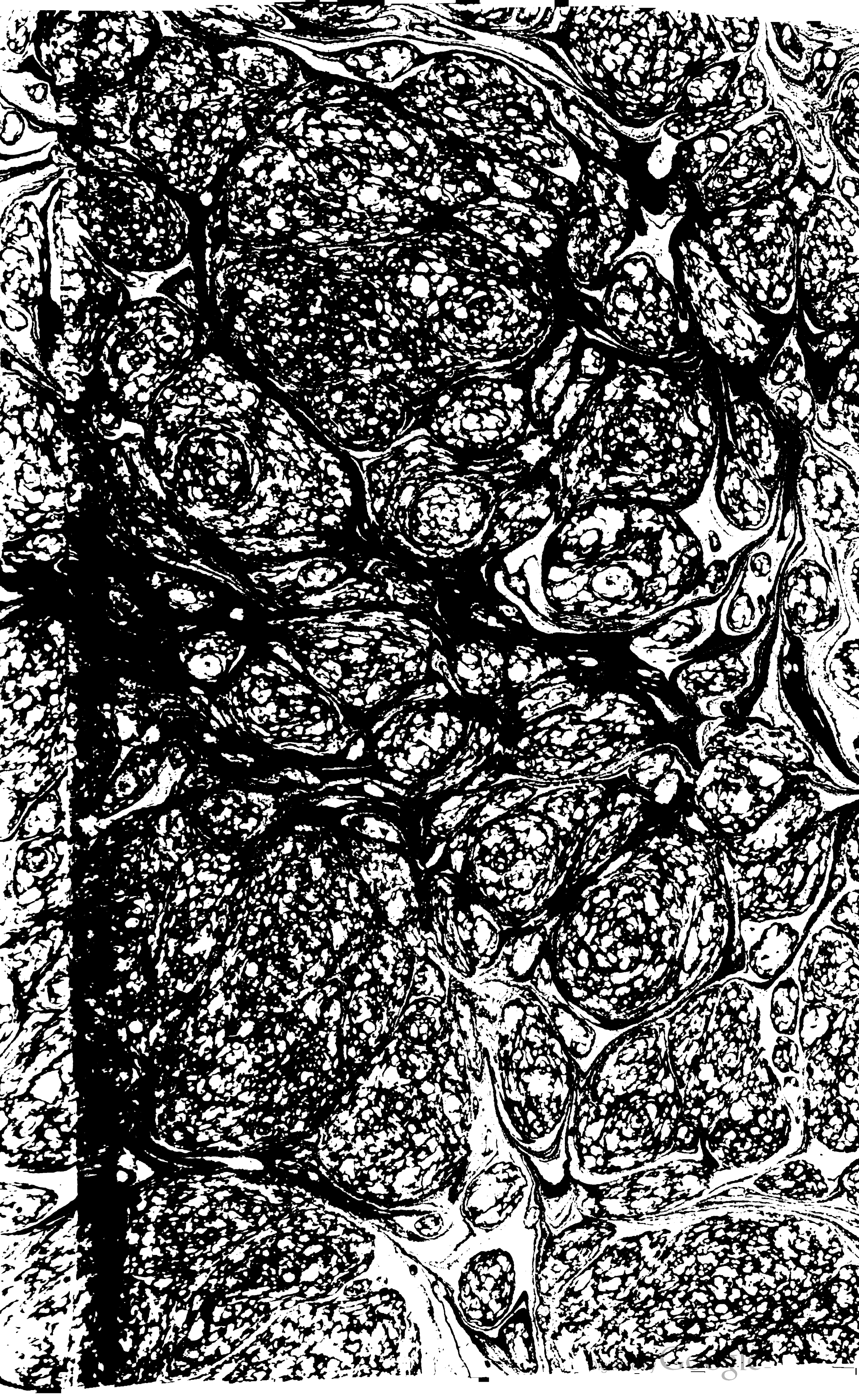




LE ROMAN
DE
LA ROSE.

LE ROMAN DE LA ROSE,

PAR

GUILLAUME DE LORRIS

ET

JEAN DE MEUNG, *dit* CLOPINEL.

Édition faite sur celle de LENGLET DUFRESNOY, corrigée avec soin, et enrichie de la Dissertation sur les Auteurs de l'ouvrage, de l'Analyse, des Variantes et du Glossaire publiés en 1737 par J. B. LANTIN DE DAMEREY.

Avec Figures.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

Chez { J. B. FOURNIER ET FILS, libraires, rue Hautefeuille, n.° 27.
P. N. F. DIDOT, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n.° 22.

AN SEPTIÈME.



SUPPLÉMENT

AU GLOSSAIRE

DU

ROMAN DE LA ROSE,

CONTENANT

Des Notes critiques, historiques et grammaticales; une Dissertation sur les Auteurs du Roman; l'Analyse de ce poème; un Discours sur l'utilité des Glossaires; les Variantes restituées sur un manuscrit du président Bouhier; et une Table des Auteurs cités dans cet ouvrage.

Multa renascentur, quæ jam cecidere: cadentque,
Quæ nunc sunt in honore vocabula.
HORAT. de Arte poet.

DISSERTATION

SUR LE

ROMAN DE LA ROSE.

LA science conjecturale étant de toutes les sciences la plus sujette à nous tromper, il n'est point étonnant que ceux qui la suivent tombent si souvent dans l'erreur.

Accoutumés à recourir au merveilleux, ils ne se contentent jamais des effets simples de la nature ; ils aiment mieux les rapporter à des causes étrangères ou surnaturelles : suite ordinaire de l'ignorance, qui se déguise presque toujours sous le titre spécieux de curiosité. Ainsi, laissant le corps pour courir après une ombre chimérique, les premières idées qui se présentent à leurs esprits ne sont jamais, si l'on veut les en

croire, celles qui devraient s'y offrir naturellement ; c'est une bizarrerie à laquelle sont exposés tous les événemens de la vie, et surtout ce que nous appelons productions de l'esprit.

Jamais aucune ne fut plus livrée aux caprices des lecteurs, que celle qu'on vit paraître sous le titre du ROMAN DE LA ROSE. Quoique cet ouvrage dût présenter à tout esprit sensé une idée uniforme, peu de gens l'examinèrent avec les mêmes dispositions.

Les chymistes crurent y découvrir le grand œuvre : d'autres spéculatifs s'imaginèrent y trouver une espèce de théologie morale, et que cette Rose, dont la conquête avait coûté tant de peines à l'amant, n'était autre chose que la sagesse.

Martin Franc, [1] prévôt et chanoine de Lauzanne en Suisse, regarda ce Roman comme une satire contre le beau sexe : ce

---

[1] Bibliothèque de la Croix du Maine.

fut pour la réfuter qu'il composa un ouvrage en vers, intitulé *le Champion des Dames*, qu'il dédia à Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Le fameux Gerson, chancelier de l'université de Paris, [1] crut que la lecture du Roman de la Rose était dangereuse : il la combattit par un traité plus solide que celui de Martin Franc, sous le titre de *Tractatus magistri Joannis Gerson, contra Romantium de Rosa, qui ad illicitam venerem, et libidinosum amorem, utriusque statûs homines quodam libello excitabat.*

Il fit plus ; il porta contre ceux qui en étaient les auteurs, un jugement pareil à celui du docteur Jean Raulin sur le Roman d'Ogier le Danois, [2] prétendant qu'ils ne sont pas moins damnés que Judas, si tant est qu'ils soient morts sans s'être repentis d'avoir mis au jour de telles

---

[1] Baillet, Jugement des Sçavans, tom. 4, part. 3.

[2] Naudé, Apologie des grands Hommes soupçonnés de magie.

compositions. Les termes de Gerson sont trop remarquables pour n'être pas rapportés :

Si mihi sit Romantius Rosæ, qui et unicus extet, et viginti sestertiis, sive (ut appertiùs dicam) quingentis aureis constet, mihi combureretur potiùs quàm ut veniret, in hoc ut qualis est publicaretur. [1]

Dans un autre endroit : *Si apud me peccata is poneret qui libro hoc uteretur perperam, mandarem utique, vel plurima uti oblitteraret, vel abjiceret in totum.*

Et enfin : *Si mihi constaret Joannem ipsum Meldunensem, libri hujus editi et evulgati crimen, pœnitentià et animi dolore non diluisse, nihilo illi meliùs vel precarer, vel appellarem Deum quam Judæ Iscariotæ, de quo mihi non dubitare licet quin pœnas det numquam desituras.*

Les prédicateurs, à qui les maximes qui sont répandues dans ce Roman parurent

---

[1] Biblioth. Duverdier.

pernicieuses, firent de grands efforts pour le décrier; et peut-être firent-ils naître à plusieurs de leurs auditeurs la curiosité de le lire.[1]

A considérer sans prévention le Roman de la Rose,[2] c'est proprement un cours de philosophie amoureuse, un système d'amour; ou, pour s'exprimer avec nos anciens auteurs, ce sont les commandemens de l'amour pour parvenir à la jouissance.

C'est à Guillaume de Lorris et à Jean de Meung que nous sommes redevables de cet ouvrage.

Guillaume ajouta à son nom celui de Lorris, petite ville du Gatinois. Jean fut aussi surnommé de Meung, parce qu'il était né dans cette ville, dont il fut l'ornement, comme nous l'apprend cette épigramme de Marot:

De Jean de Meung s'enfle le cours de Loire.

---

[1] Mervesin, Histoire de la Poésie française.

[2] Lettre de M. Desmaiseaux à M. de Saint Evremont, tom. 4.

Nos ancêtres, aussi sobres et aussi réservés que nous le sommes peu sur les vains titres d'honneur, ne se faisaient connaître que par le nom du lieu où ils avaient pris naissance : c'est sur ce modèle que les religieux, qui regardent leur entrée dans le cloître comme une régénération à la vie, se contentèrent de joindre à leurs noms de baptême, celui des maisons où ils s'étaient retirés. [1] Ainsi, Adam, Hugues et Richard, également recommandables par leurs écrits et par la régularité de leurs mœurs, prirent tous trois le surnom de Saint-Victor, parcequ'ils étaient religieux de cette abbaye.

Saint Louis préférait [2] à tous ses titres augustes, celui de Louis de Poissy, à cause qu'il avait reçu le baptême dans ce bourg.

Ce saint roi serait bien surpris, s'il voyait aujourd'hui les changemens qui se sont faits

---

[1] **Pasquier, Recherches de la France, liv. 4, chap. 23.**

[2] **Laroque, origine des Noms.**

depuis lui dans les noms de ses sujets, et comment les roturiers ont cru acquérir la noblesse, en usurpant les noms des nobles, ou en alongeant de quelques syllabes ceux que leurs pères, plus modestes et plus humbles, ne rougissaient pas de porter, quoique dénués de cette augmentation chimérique.

On ne reprochera point aux auteurs du Roman de la Rose, de s'etre parés d'une noblesse étrangère, ni d'avoir donné dans la vanité des grands noms.

Jean de Meung, plus connu par ses vers que par l'éclat de ses ancêtres, se contenta du modeste surnom de *Clopinel*, c'est-à-dire *Boiteux*, dont on a formé le mot *esclopé*.

> Et puis viendra Jean Clopinel, Vers
> Au cueur gentil, au cueur ysnel. 11039.

Guillaume de Lorris commença le Roman de la Rose; mais la mort l'interrompit dans son entreprise, et il ne la poussa guères au-delà de la cinquième partie, c'est-à-

dire , jusqu'au vers 4149 de la nouvelle édition.

Cet ouvrage était abandonné lorsque Jean de Meung résolut de le finir.

On n'avait point alors cette jalousie basse qui est cause que, bien loin d'achever ce que nos prédécesseurs ont commencé, on serait même fâché de marcher sur leurs traces.

On pensait plus sainement autrefois : dès qu'un auteur était mort, on soumettait ses ouvrages à l'examen des sçavans ; et s'il se trouvait des productions où l'auteur n'eût pas mis la dernière main , on se chargeait volontiers du soin de les achever.

C'est ce qui arriva à la vie d'Alexandre , que Lambert le Court avait traduite du latin en vers français, qui fut continuée par Alexandre de Paris, et achevée par Jean le Nivelois.

C'est une chimère de croire que Pierre Abelard ait été l'auteur du Roman de la

Rose, et que sous le nom de Beauté, il ait fait le portrait d'Héloïse : cet ouvrage ne parut qu'après la mort de ces deux amans. On a confondu sans doute leurs amours, qu'Abelard avait mises en vers, et puis en musique qui fut chantée par toute la France : faveur légère qu'Heloïse prisait au-delà de sa juste valeur; mais elle pouvait bien en tirer vanité, puisqu'elle préferait le titre de sa concubine à la dignité d'Impératrice : elle trouvait plus de douceur dans le concubinage que dans un mariage déclaré.

Et si uxoris nomen sanctius ac validius videtur, dulcius mihi semper extitit amicœ vocabulum, aut, si non indigneris, concubinœ vel scorti. [1]

Voilà ce qu'elle écrivait, étant religieuse, à Abelard qui était allé cacher sa honte dans les ténèbres d'un cloître. Cette savante fille

[1] Lettre première d'Héloïse à Abailard.

avait enchéri sur ce passage d'une épître de Didon à Enée : [1]

Si pudet uxoris, non nupta, sed hospita dicar;
Dum tua Dido sit, quidlibet esse feret.

La postérité nous a conservé peu d'anecdotes de la vie de Guillaume de Lorris. Clement Marot le comparait à l'Ennius des Latins :

Nostre Ennius Guillaume de Lorris,
Qui du Romant acquist si grand renom. [2]

Baillet le regardait comme le meilleur poëte du treizième siècle : [3] il nous apprend qu'il vivait sous le règne de saint Louis, qu'il mourut environ l'an 1260, et que déguisant sous le nom de *Rose* celui d'une femme qu'il aimait éperduement, il avait entrepris son Roman, dans lequel il voulut imiter Ovide, et étendre ses pernicieuses

---

[1] *Heroidum* epist. vij.
[2] Complainte de Marot au général Prudhomme.
[3] Jugement des Sçavans, tom. 4, part. 3.

maximes, sous prétexte d'y mêler un peu de philosophie morale.

Pasquier,[1] qui avait examiné cet ouvrage avec plus d'attention que Baillet, lui rendit aussi plus de justice. Il prétendit que le public devait sçavoir gré à Guillaume, de son entreprise, qui n'a pour objet que l'explication d'un songe dont le sujet principal est l'amour ; en quoi on ne peut trop le louer, puisqu'à le bien prendre, les effets de l'amour ne sont que des songes.

Il plaça le sien au printems, saison consacrée à l'amour ; et comme peu de personnes ajoutent foi à ces illusions de nos sens, il justifie celle que l'on doit y avoir, par l'autorité de Macrobe,[2] qui distingue cinq espèces différentes de songes, comme je l'expliquerai dans le Glossaire.

Les anciens se sont plû souvent à nous cacher sous des songes les vérités les plus

---

[1] Recherches de la France, liv. 7, chap. 3.

[2] *Saturnal. lib. primo.*

sublimes, et c'est de ces fictions que la Fontaine a dit: [1]

> Le doux charme de maint songe,
> Sous les habits du mensonge
> Nous offre la vérité.

C'est ainsi que Cicéron, sous la fiction du songe de Scipion, donne une idée de la théologie platonicienne, de l'astronomie, et de la science des nombres, dont Macrobe a fait un commentaire, où l'on découvre l'érudition la plus profonde employée avec art.

François Colomne, en 1467, dans son Discours du songe de Poliphile, expliqua les secrets de l'amour, et les règles de l'architecture, qui est le but principal de son ouvrage. Enfin, sous le règne de Charles V, on vit paraître un livre latin, plein d'érudition et de force, appelé *Somnium Viridarii*, ou *Songe du Vergier*, où l'auteur faisait dis-

---

[1] Fable du Dépositaire infidèle.

puter par deux avocats, les droits de la puissance spirituelle et ceux de la temporelle.

On a souvent confondu [1] le Songe du Vergier avec le Roman de la Rose ; mais c'était la faute de ceux qui ne voulaient pas en faire la différence.

Pour revenir à l'ouvrage de Guillaume de Lorris, personne ne peut disconvenir que les descriptions qui s'y trouvent en grand nombre, ne soient faites avec art et avec esprit ; il n'y a pour s'en convaincre qu'à lire celle du Printems.

Lorris était un auteur galant, qui a plus approché du tour aisé et naturel d'Ovide, que Jean de Meung son continuateur.

Cet auteur, qui écrivait vers l'an 1300, fit voir qu'il sçavait aussi bien que Guillaume la théorie de l'art dangereux de l'amour, et l'emporta sur lui par l'érudition. La

---

[1] Biblioth. Duverdier.

Légende de Pierre Faifeu, parlant de ce poëte, dit:

Jehan de Meung tient son Roman de la Rose
Fort estimé en substance et en sens.

Dans un autre endroit de cette Légende, on voit que Bourdigné qui en est l'auteur, trouvait dans ce Roman beaucoup de gentillesses :

De Pathelin n'oyes plus les cantiques,
De Jean de Meung la grand jolivetė.

Jean Marot [2] s'explique ainsi sur le compte de ce roman:

Car, comme dit le Roman de la Rose,
Qui est un texte où n'apartient de glose.

Clément Marot [1] pensait à cet égard comme son pere :

J'ay lû aussi le Roman de la Rose,
Maître en amour.

---

[1] Entrée de Louis XII dans la ville de Bresse.
[2] Elegie 16.

Antoine de Baïf fit tant de cas de ce Roman, qu'il le choisit pour être le sujet d'un Sonnet qu'il adressa à Charles IX.

Je le transcris en entier, parce qu'il donne une idée assez juste de ce Roman.

Sire, sous le discours d'un songe imaginé,
Dedans ce vieil roman vous trouverez déduite
D'un amant désireux la pénible poursuite,
Contre mille travaux en sa flamme obstiné.

Paravant que venir à son bien destiné,
Faulx-semblant l'abuseur tâche le mettre en fuite :
A la fin Bel-Acueil en prenant la conduite,
Le loge après l'avoir longuement cheminé.

L'amant dans le verger, pour loyer des traverses
Qu'il passe constamment, souffrant peines diverses,
Cueil du rosier fleuri le bouton précieux.

Sire, c'est le sujet du Roman de la Rose,
Où d'amour épineux la poursuite est enclose ;
La Rose c'est d'amours le guerdon gracieux.

Si l'on en croit Psaquier, Jean de Meung égala Dante, poëte italien, et surpassa tous

ceux de cette nation, soit que l'on considère en cet ouvrage les sentences qui y sont répandues, soit qu'on fasse attention à la beauté de la diction. [1]

Quoique la continuation de ce Roman soit particulièrement consacrée à l'amour, on ne laisse pas d'y trouver plusieurs épisodes où les amateurs de la philosophie naturelle pourront s'instruire agréablement : les partisans de la morale y trouveront leur compte, ainsi que les théologiens, les astronomes et les géomètres liront avec plaisir ce qui les concerne : en un mot, on y trouvera des traits de sagesse et de folie répandus avec profusion. On ne peut disconvenir qu'il n'y en ait aussi de satyriques.

Jean de Meung faisait professsion de médire des dames ; elles se lassèrent d'être en butte à ses mauvaises plaisanteries. Le président Fauchet nous a conservé l'histoire

---

[1] Recherches de la France, liv. 8, chap. 3.

de la querelle qui arriva à ce poëte à l'occasion de ces deux vers :

Toutes êtes; serez ou fûtes, Vers
De fait ou de volonté, putes. 9476.

Les dames, piquées avec raison d'une décision si générale, délibérèrent de s'en venger : armées chacune d'une poignée de verges, elles allaient lui faire expier la peine de son insolence, lorsque le coupable leur dit : « Puisqu'il faut que je subisse au-« jourd'hui le châtiment, ce doit être par « les mains des personnes que j'ai offensées : « or je n'ai parlé que des méchantes, et « non pas de vous qui êtes ici, toutes sages « et belles, et vertueuses. Ainsi, que celle « d'entre vous qui se sentira la plus offen-« sée commence à frapper, comme la plus « forte P....... de toutes celles que j'ai « blâmées. » Pas une d'elles ne voulut commencer, craignant d'avouer ce titre infâme.

Jean de Meung se tira ainsi de ce mauvais pas, laissant aux seigneurs de la cour

un beau sujet de rire aux dépens des dames.

On remarque par ce trait, que Jean de Meung joignait à une satyre très-fine une grande présence d'esprit, talens qui ne vont pas toujours ensemble; il avait encore celui de se divertir aux dépens d'autrui, comme il le fit voir dans une occasion très-sérieuse.

On prétend qu'il avait été religieux de l'ordre de S. Dominique : le président Fauchet nous le donne pour un docteur en droit, Thevet pour un docteur en théologie; quoi qu'il en soit, il est certain qu'il ne finit pas ses jours dans un cloître, puisqu'il avait ordonné par son testament qu'on l'enterrât dans l'église des Jacobins de Paris, leur léguant à cet effet un coffre et tout ce qui y serait renfermé, à condition qu'il ne serait remis entre leurs mains qu'après qu'il aurait été enterré. La cérémonie fut à peine achevée, que les bons pères demandèrent leur coffre; mais ils furent bien surpris de n'y trouver que des feuilles d'ar-

doises, dont il se servait pour tracer des figures de mathématiques. Cette découverte mit ces religieux dans une telle colère, qu'ils exhumèrent le corps de Jean de Meung ; mais la cour du parlement en ayant été informée, ordonna qu'il serait enterré honorablement dans le cloître des Jacobins, qui auraient dû tenir à honneur de posséder le corps d'un homme que l'on devait regarder comme un prodige, dans un temps où les belles-lettres n'avaient encore fait que très-peu de progrès depuis leur rétablissement.

Le Roman de la Rose ne fut pas le seul ouvrage qui fit honneur à Jean de Meung ; son Codicile et son Testament sont des preuves du goût qu'il avait pour les matières sérieuses : le premier contient une satyre contre tous les ordres du royaume : l'autre, plus intéressant, roule presque tout entier sur les mystères de la religion. Outre ces poésies, Jean de Meung traduisit le livre de Végece, *de l'Art militaire.*

On a du même auteur une traduction des Merveilles d'Irlande et des Lettres d'Abelard à Heloïse ; une traduction d'Aëlred, de la spirituelle amitié.

Le président Fauchet, Lacroix du Maine et Duverdier, qui font mention de ces ouvrages, parlent encore d'une traduction d'un Traité de la Consolation de Boëce. Philippe le Bel fut très-content de cet ouvrage, qui était partie en vers et partie en prose, à l'instar de l'original.

Voici ce qu'en dit l'éditeur de Boëce : [1]

Nemo fuit in omni genere sapientiæ Boëthio nostro par : Philippum Pulchrum Francorum regem constat tanti hos libros fecisse, ut quamvis ipe latinè intelligeret, tamen pro beneficio habuerit quòd ipsi Joannes Magdunensis (Jean de Meung *) poeta, ut tunc ferebant tempora eruditus, gallicè à se redditos inscripsisset : adservaturque ejus operis exem-*

[1] *Petrus Berthier, Præfat. in Boëtium.*

plar adhuc hodiè Lutetiœ in bibliotheca Augustinianorum.

Cette traduction n'a point été imprimée, suivant le témoignage de Duverdier.[1]

Jean de Meung avait fait son étude principale du Traité de Boëce ; il en a fait entrer dans son Roman plusieurs traits et plusieurs pensées, qui ont contribué à la beauté du poëme, et à rendre cet auteur un des plus célèbres dans la république des lettres.

Le Roman de la Rose[2] lui acquit le nom du pere et de l'inventeur de l'éloquence : aussi est-ce le premier livre français qui ait eu quelque réputation.

Jean le Maire de Belges dans ses Illustrations de Gaule, Jean Bouchet dans ses Annales d'Aquitaine, et André Thevet dans ses Hommes illustres, ont tous unanime-

---

[1] Bibliothèque Duverdier.

[2] Bouhours, Entretiens d'Ariste et d'Eugene.

ment rendu justice au mérite de Jean de Meung.

Mais dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, on pourra trouver à redire à la négligence qui règne dans ce Roman, où l'on rencontre beaucoup de termes synonymes d'une même terminaison, qui se servent mutuellement de rimes : on y voit les césures négligées, des transpositions insoutenables, des *hiatus* que l'on n'admet plus dans notre poésie, peu d'attention enfin au mécanisme de la versification. En effet, ce Roman étant un poëme, où toutes les rimes devraient être plates ou suivies, c'est-à-dire deux d'une même consonnance, à la différence des rimes croisées qui se font par un entrelacement de rimes les unes dans les autres, on ne voit pas que Guillaume de Lorris et Jean de Meung y aient eu attention, non plus qu'aux rimes masculines qui devaient succéder aux féminines : ils ne se faisaient point une peine d'employer de suite quatre rimes masculines.

Nos anciens poëtes n'en sçavaient pas davantage; contens de répandre dans leurs écrits des maximes fondées en raison, ils s'embarrassaient peu de la justesse de la rime. Il fautcependant avouer qu'ils étaient plus riches que nous à cet égard; et il semblait, comme on l'a dit de Moliere, [1] *que la rime vînt les chercher.*

Le lecteur équitable doit pardonner à nos deux auteurs des défauts qui étaient moins les leurs, que ceux de leur siècle, où, sans s'assujettir à des règles austères, on ne semblait suivre que son caprice.

Je demeure d'accord qu'on ne rencontre point dans cet ouvrage la délicatesse des sentimens ni le tour aisé et galant d'Ovide, dont l'Art d'aimer, les Epitres heroïdes, et la septième Elégie du premier livre des Amours, ont fourni presque tout le plan de ce Roman.

---

[1] Boileau, satyre ij.

La jouissance de la Rose ne s'y trouve certainement pas décrite avec autant d'agrémens que celle de Corinne dans Ovide. On peut dire avec vérité, que Jean de Meung, pour avoir voulu être trop naturel, est tombé souvent dans le style bas et grossier.

Le mauvais goût du siècle où il écrivait en fut sans doute la cause ; il ne fallait point employer alors beaucoup d'ornemens pour plaire : il y en a néanmoins dans cet ouvrage, qui, quoiqu'assortis à la simplicité du temps où il fut composé, peuvent passer pour de véritables ornemens. La trop grande liberté des expressions peut blesser dans ce Roman la délicatesse des lecteurs ; et on ne manquera point de dire que l'on a mis dans la bouche de la Raison, qui fait dans ce poëme un rôle assez considérable, des termes un peu trop signicatifs.

C'est un reproche que l'amant lui fait au chap. XXXII, de ne s'être pas servie, en lui parlant, de certaines gloses qui auraient dû envelopper l'obscénité de son discours ;

mais la Raison, en vraie stoïciene, prétend que le sage dit les choses librement, parce que, de quelque manière qu'il s'explique, et quelqu'adoucissement qu'il apporte, il présente toujours à l'esprit les mêmes idées.

Quel crime après tout d'appeler par leurs propres noms les ouvrages que Dieu son père avait faits ?

> Comment, par le corps Saint Omer! Vers 7391.
> N'oseroye-je mye nommer
> Proprement les œuvres mon pere?

Nous pouvons remarquer par ce qu'en a écrit la Mothe le Vayer, [1] que les anciens auteurs latins n'ont point usé de tant de précautions dans des occasions aussi délicates, quoique la modestie et la gravité de ceux qui écrivaient eussent dû les obliger d'y avoir recours.

Pour prouver ce qu'il avance, il cite quelques passages de Sénèque, de Dion de

[1] Hexameron rustique, journée seconde.

Pruse, surnommé Chrysostôme, et de saint Augustin, qui vérifient cette maxime, que « l'on ne doit pas juger des mœurs des per« sonnes par leurs écrits. »

Si cela n'était pas ainsi, il faudrait faire le procès aux poëtes latins, qui se sont permis dans leurs écrits tout ce que l'obscénité a de plus fort, sans alléguer d'autre excuse que leur manière de vivre, différente des maximes relâchées qui sont dans leurs écrits: [1]

Lasciva est nobis pagina, vita proba.

Ils avaient encore pour eux l'usage; mais aujourd'hui que la politesse a prescrit contre ce titre, il n'est plus permis d'employer que les termes les plus châtiés.

On ne peut cependant blâmer Guillaume et Jean d'avoir écrit dans le goût de leur siècle, et d'être entrés dans les droits des

[1] Martial, *Epigram. lib. primo.*

auteurs latins, après s'être enrichis de leurs dépouilles. On ne peut nommer autrement ce que le langage qui était en usage du temps de ces deux auteurs, et celui qui a cours parmi nous, ont emprunté de la langue romaine : voici comme cela arriva.

L'impérieuse Rome, comme le remarque Saint Augustin, [1] ne se contentait pas d'imposer ses lois aux nations qu'elle avait vaincues, elle les obligeait encore à parler la langue du vainqueur.

Ainsi, dès que Jules César eut achevé de soumettre les Gaules, il y établit des préteurs ou proconsuls, qui y rendaient la justice au nom de la république. Les Gaulois s'appliquèrent à apprendre la langue latine, moins par obéissance que par nécessité. Les Romains établirent aussi des écoles latines à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Autun et à Besançon. Nos Gaulois se familiarisèrent tellement avec la langue

[1] Cité de Dieu, liv. 19.

latine, qu'ils en empruntèrent un grand nombre de mots, et les mêlèrent à la langue walonne, qui était en usage parmi eux. Walon et gaulois étaient une même chose; et ce gaulois, selon Borel, était formé de l'hébreu et du grec. De ce mélange du latin et du walon se forma un nouveau langage, à qui on donna le nom de Roman: le vieux gaulois, qui ne fut point confondu avec le latin, fut toujours appelé Walon.

Cette distinction s'est transmise jusqu'à nous, puisque dans le Hainault, dans l'Artois, et dans une partie du Brabant, on dit que nous parlons roman; et que dans ces pays-là on y parle le walon, qui approche de la naïveté de l'ancien gaulois, dont on ne trouve plus les traces que dans les pays où les Romains n'ont fait que peu de séjour, comme dans la Basse Bretagne, la Hollande, la Zélande, et dans les montagnes de Suisse et des Basques. Ces pays rudes et mal-aisés à aborder servirent, sui-

vant toutes les apparences[1], de retraite aux Gaulois, qui ne pouvant endurer la servitude des Romains, y conservèrent leur liberté avec leur langue maternelle.

Les Francs, ou Allemands, vers l'an 450 depuis J. C. ayant chassé les Romains des pays qu'ils avaient conquis dans les Gaules, au lieu d'abolir le langage des vaincus, ils y conformèrent le leur, et donnèrent à leur langue le tour du roman, qui devint demi tudesque ou thioise.

Ce ne fut que sous la seconde race de nos rois que notre langue commença à se perfectionner. Alors le roman reprit le dessus sur le tudesque, qui était la langue naturelle de nos rois ; mais, comme ce roman mixte n'était pas si pur que le véritable roman, on lui donna le nom de Rustique ; ce qui se prouve par un passage de Pasquier, où il observe qu'au concile tenu l'an 851, en la ville d'Arles, il fut ordonné aux ec-

---

[1] Fauchet, de la langue française.

clésiastiques [1] *ut homelias quisque studeret transferre in linguam romanam rusticam, quò faciliùs cuncti possent intelligere quæ dicerentur.*

Ce rustique roman était le langage du peuple; dans la suite il prit une forme nouvelle; on y ajouta des articles qui n'étaient point en usage; et enfin il est venu, par degrés, au point de perfection où nous le voyons.

Il ne faut cependant pas s'imaginer que la langue que nous parlons aujourd'hui soit le pur roman des premiers siècles de la monarchie: c'est un composé du gothique, du lombard, de l'anglais-saxon, ou plutôt c'est quelque chose de mixte où le roman tient le dessus. Il est certain qu'à mesure que les Goths, les Lombards et les Anglais ont fait des irruptions dans les Gaules, ils y ont laissé quelques semences de leurs langues, particulièrement dans le Languedoc,

---

[1] Recherches de la France, liv. 8, chap. 7.

où les rois des Goths firent longtemps leur séjour, et dans la Bretagne, qui fut occupée par les Anglais.

C'est ainsi que l'assemblage de Grecs, de Syriens, d'Espagnols et de Gaulois qui se trouvèrent à Rome après qu'elle fut devenue la capitale du monde, en corrompit le langage.

On doit conclure de la manière dont le gaulois fut enté sur le roman, que ce que l'on disait autrefois parler roman, n'était autre chose que ce que nous appelons parler français. Aussi lit-on au titre d'une traduction de l'Histoire de France: *Je frere Guillaume de Nangis ay translaté de latin en roman, à la requête des bonnes gens, ce que j'avais autrefois composé en latin.*

Avant cet auteur, tous ceux qui avaient écrit les faits héroïques des chevaliers errans, donnaient à leurs œuvres le nom de *Roman*. Ce nom, et celui de *Romance*, passa à tous les ouvrages où il était question de l'amour ou de la philosophie, et in-

différemment à toutes les productions de l'esprit ; mais ce terme est aujourd'hui consacré à ces agréables amusemens des honnêtes paresseux : [1] c'est ainsi que monsieur Huet appelle les romans.

Il était juste de conserver ce nom aux ouvrages de cette espèce, où l'on imite si scrupuleusement le fabuleux des romanciers.

Je ne doute point que les moines n'aient les premiers mérité ce titre : en effet, nos plus anciens romans ont été faits par des moines ou par des prêtres. Un peu d'imagination de leur part, et beaucoup de crédulité de celle des lecteurs, suffisaient pour mettre en vogue cette sorte de livres : ajoutons-y encore le mauvais goût de leur siècle, qui était un sûr garant du succès à quiconque voulait s'ériger en auteur. Dans ces temps d'ignorance et de ténèbres, il n'y avait guères que les moines qui eussent

---

[1] Origine des Romans.

quelque teinture des belles-lettres. Ce qui me confirme dans ce préjugé sur le compte des premiers romanciers, c'est un certain mélange du sacré avec le profane, qui a un si grand rapport avec le style des anciens légendaires; c'est cette attention scrupuleuse à faire assister à la messe et à tous les offices de l'église leurs chevaliers errans, et à leur faire jurer, sur les corps des saints, d'exécuter des choses où la charité et l'amour du prochain étaient souvent blessés.

Ces romanciers s'imaginaient qu'après avoir mis de cette manière Dieu et les saints dans le parti de leurs héros, ceux-ci pouvaient, en sûreté de conscience, faire perdre la vie au premier homme qu'ils rencontraient en leur chemin, et attraper les faveurs de ces aventurieres qui ne se mettaient en campagne que pour satisfaire aux besoins *des Paladins*,

Et passaient pour chastes et pures [1].

[1] La Fontaine, conte de la Fiancée du roi de Garbe.

Lancelot Dulac, sortant du lit de la reine Genievre, femme du bon roi Artus, n'aurait pas voulu perdre la messe.

Quel effet devaient produire des exemples aussi dangereux, sur l'esprit d'un lecteur simple et crédule? Ne pouvait-il pas se persuader que l'essentiel de la religion ne consistait que dans certaines pratiques extérieures, et qu'après y avoir satisfait, on pouvait donner un libre cours à toute la vivacité de ses passions?

Des sentimens aussi erronés peuvent être appelés avec justice le quiétisme du moyen âge de la monarchie française. Il est vrai que sur le retour la plupart des chevaliers erans pensaient bien différemment, car ils finissaient presque tous leur vie parmi des moines, ou dans des hermitages; et c'est une nouvelle raison pour justifier ma conjecture sur les premiers auteurs des romans. Je ne prétends pas les rendre responsables des sentimens et des maximes qui sont répandus dans les fables de ces *Félons* qui

fermaient les passages et qui empêchaient la liberté du commerce, et de ces *Preux* qui erraient par le monde pour la sûreté publique et pour la défense des dames. [1] Ce sont des peintures de ces temps de troubles et de confusion, où la France était plongée dans une espèce d'anarchie ; le plus fort opprimait le plus faible ; les évêques étaient en guerre avec leurs clercs, les abbés avec leurs moines, les ducs avec les comtes ; et généralement tous ceux qui avaient une maison forte pour retraite, faisaient insulte à leurs voisins.

Il n'y a que les épisodes des géants, des enchanteurs et des fées, qu'on doive mettre sur le compte des romanciers : ce sont des ornemens ajoutés seulement pour le merveilleux, et pour piquer la curiosité des lecteurs.

Quels que soient ces ouvrages, il serait à souhaiter que l'on nous les eût conservés

[1] Histoire du Droit Français, par M. Argout.

tels qu'ils avaient été écrits, nous serions plus au fait de l'ancienne langue romance; mais son altération vint sans doute de ce qu'à l'avénement de Hugues Capet à la couronne, ce vaste royaume que nous appelons la France, était sous la domination de différens seigneurs, parce que chaque province avait un maître particulier. [1] La Champagne était gouvernée par des comtes, la Provence avait les siens, ainsi que le Languedoc; la Guienne était sous l'obéissance de ses ducs: il ne restait à Hugues Capet et à Robert son fils, pour villes considérables, qu'Orléans, Paris et Laon. Il est vrai que ces rois étaient reconnus pour souverains par les seigneurs qui avaient partagé les dépouilles de la monarchie démembrée; mais ceux-ci ne laissaient pas d'avoir leur grandeur à part, et un langage différent en quelque chose de celui des autres cours.

---

[1] Recherches de la France, liv. 8, chap. 3.

De là vint que les beaux-esprits qui étaient à leur suite, donnèrent leurs productions dans la langue en usage à la cour où ils vivaient; et lorsque toutes ces provinces usurpées eurent été réunies à la couronne, le langage de la cour prévalut sur celui qui était en usage ailleurs; et quand il fut question de transcrire les ouvrages de nos premiers écrivains, les copistes se donnèrent la liberté de le faire, non pas dans la langue naturelle de l'auteur, mais dans celle qui leur était propre.

Le commerce que l'on eut avec les provinces réunies au domaine, ayant introduit à la cour plusieurs termes qui n'y étaient point en usage, je ne doute pas que l'acquisition que fit alors notre langue, n'ait été une véritable corruption: quel autre nom donner, en effet, à cette multiplicité de dialectes différens qui se rencontrent dans les copies des manuscrits? J'en ai consulté plusieurs du Roman de la Rose, et j'y ai trouvé autant de variations qu'il y

a eu de personnes qui ont travaillé à en faire des copies.

La raison est, que notre langue souffrant de temps en temps quelques changemens, celui qui copiait un ouvrage, l'accommodait au langage de son siècle, ensorte que c'était plutôt une traduction qu'une copie fidelle.

C'est à Clement Marot que l'on a l'obligation du goût que l'on reprit dans son siècle pour le Roman de la Rose, qui semblait avoir été condamné à rester dans un éternel oubli, malgré la traduction en prose de Jean Molinet, chanoine de Valenciennes. Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain, la lui fit entreprendre : elle contient cent sept chapitres, avec le sens moral et plusieurs allégories de l'invention du traducteur, dont le défaut est de les avoir appliquées à des évènemens postérieurs à Guillaume de Lorris et à Jean de Meung, que ces poëtes n'avaient certainement pas prévus. Cette traduction fut imprimée à

Lyon en 1503, et à Paris en 1521. On lit à la tête de cet ouvrage les quatre vers suivans :

> C'est le Roman de la Rose,
> Moralisé clair et net,
> Translaté de vers en prose
> Par votre humble Molinet.

Marot, dont tout le monde sçavant connaît l'heureux génie et les beaux vers, découvrit bientôt les beautés de ce roman; mais, voyant que le langage ancien était entendu de peu de personnes, il voulut lui faire parler celui de son siècle, afin d'en rendre la lecture plus facile et plus agréable. Il est vrai que pour conserver à la postérité des marques auxquelles elle en pût reconnaître l'antiquité, il y laissa plusieurs mots du temps des auteurs de ce roman. Peut-être aussi ne doivent-ils leur conservation qu'à la rime, que Marot ne voulut pas se donner la peine de changer.

Pasquier n'approuva point l'entreprise de

Marot: [1] *A la mienne volonté* (dit-il) *que par une bigarure de langage vieux et nouveau, Clement n'eut voulu habiller à la moderne française le Roman de la Rose.*

Dans un autre endroit il témoigne combien il est fâché que nos anciennes manières de parler n'aient pas été conservées: [2] elles lui paraissaient plus douces, comme venant de notre propre fond. *Barat*, *Guille*, *Losange*, lui semblaient des termes plus expressifs, que *fraude* et *circonvention* qui sont dérivées du latin.

C'était aux puristes de ces temps-là à ne point souffrir dans notre langue l'établissement de ces intrus. Pour nous qui sommes accoutumés avec eux, nous aurions de la peine à nous en séparer, si l'usage, qui est le tyran des langues, s'avisait de faire revivre ces anciennes expressions si regrettées par Pasquier.

---

[1] Lettre à Cujas, liv. 2.

[2] Recherches de la France, liv. 7, chap. 3.

C'est néanmoins aux révolutions arrivées dans notre langue qu'il faut imputer l'oubli dans lequel sont aujourd'hui beaucoup de livres anciens, faute de lecteurs qui puissent les entendre.

Lorris et Clopinel eussent éprouvé le même sort, si Marot ne les en eût préservés, en supprimant l'*Archaïsme* * de leurs expressions. On ne peut douter que par son travail, il n'ait ôté au langage ancien cette naïveté qui en faisait le principal caractère, et qui fait encore aujourd'hui les délices de beaucoup de personnes.

* Le gothique.

Si l'on s'en fût tenu à la traduction de Marot, ce roman s'éloignerait bien moins de sa source; mais on a fait depuis, à l'égard de cette traduction, ce qui avait déja été pratiqué avant les traducteurs. Car après avoir altéré les manuscrits, on n'a point épargné les copies imprimées; et il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'en trouver qui aient échappé à la censure indiscrète de ces reviseurs, qui n'ont fait que

gâter l'ouvrage en croyant le rendre meilleur. L'édition de 1538 du Roman de la Rose, faite par Guillaume Bret, quoique imprimée d'après celle de 1526, de Galiot Dupré, lui est presque aussi inférieure que l'édition de Galiot l'est aux manuscrits.

On ne peut lire sans indignation ce que le correcteur de Galiot a mis dans son prologue, où il avertit le public : [1] *Que nonobstant la faiblesse du pueril entendement et indignité de Rural Engin, il a bien voulu relire ce présent livre, du commencement à la fin, à laquelle chose faire il s'est employé, et l'a corrigé au moins mal qu'il a pû, après avoir vu la correction de Galliot, qui roule en partie sur le mauvais et trop ancien langage, sentant son invétéré commencement et origine de parler.*

Malgré ces corrections indiscrètes, Guillaume de Lorris et Jean de Meung son continuateur, pourront chacun en leur

---

[1] Prologue de l'ancienne édition du Roman de la Rose.

particulier s'appliquer ce que disait autrefois Horace, sûr de l'immortalité que devaient lui procurer ses ouvrages :

Non omnis moriar ; multaque pars mei
Vitabit Libitinam[1].

Rien n'était plus capable d'immortaliser ces deux auteurs, que la nouvelle édition qui vient de paraître ; personne ne pouvait mieux que l'éditeur entreprendre un pareil ouvrage, dont je connais peut-être mieux qu'un autre toute la difficulté, par l'étude particulière que j'ai faite de ce roman que j'avais dessein de faire imprimer : j'avais consulté les manuscrits des PP. Minimes de Tonnerre, des PP. Jésuites de Dijon, de M. Bouhier, président à mortier, l'un des quarante de l'académie française ; de M. l'abbé Filsjan, conseiller au parlement de Bourgogne. C'est sur ces manuscrits précieux que j'avais refondu ce roman altéré par les différentes éditions qui en avaient

[1] *Q. Horat. Carm. lib. 3, od. 30.*

été faites, et je me disposais à donner la mienne, lorsque j'appris qu'on travaillait à Paris à celle qui vient de paraître. J'abandonnai mon entreprise, persuadé qu'un homme qui pouvait puiser dans les sources les plus riches de la république des lettres, s'en acquitterait mieux que moi. Qu'il me soit permis cependant de dire, moins par envie, que pour l'amour de la vérité et de l'exactitude, que le manuscrit de M. de Coislin, dont on s'est servi, est peut-être le plus moderne de tous; la preuve en est facile, en ce qu'il ne ressemble point à celui dont Molinet s'est servi : on trouve dans sa traduction une infinité de traits qui ne sont point dans la nouvelle édition, sur-tout depuis le commencement jusqu'à la page 66 du premier tome.

Molinet qui vivait à la fin du quinzième siècle, était plus à portée de celui de ce roman, et il lui a été plus aisé qu'à un autre de le voir dans toute sa pureté.

Enfin, on ne reconnaît pas dans la nou-

velle édition, ni le tour ni le goût gothique du treizième siècle : il n'y a qu'à lire les Etablissemens ou les Ordonnances de S. Louis de 1270, et l'ancienne Jurisprudence des Français, rédigée par Pierre de Fontaine, maître des requêtes de ce roi, pour en sentir la différence, qui est au style du Roman de la Rose, tel qu'il se trouve dans la plupart des manuscrits, ce que l'ancienne façon d'écrire les inscriptions est à celle dont on se sert aujourd'hui. Il est vrai que pour concilier cette différence, on pourrait dire que ce n'est pas la première fois que l'on a vu des ouvrages contemporains, dont les uns sont écrits avec toute la pureté de la langue, et d'autres où elle a été presque oubliée, témoins les Mémoires du cardinal de Retz, auxquels on ne reprochera ni le tour ni la diction, pendant que des ouvrages écrits dans le même temps semblent les avoir précédés de plus d'un siècle. Une autre raison encore en faveur de ces différences, c'est le sujet des matières sur les-

quelles on écrit. La jurisprudence ancienne ne se servait que de termes barbares et inconnus, plus propres à embrouiller les difficultés qu'à les applanir : la poësie au contraire, simple en apparence, mais relevée par la noblesse des idées et des sentiments, ne doit employer que des expressions choisies, et propres au siècle où l'on écrit ; mais, quoique la nouvelle édition s'éloigne infiniment du siècle de Jean de Meung, elle ne sera que trop gauloise encore pour la plupart des lecteurs, quoiqu'à la bien définir elle ne soit dans plusieurs endroits qu'une traduction, ancienne à la vérité, mais qui fait toujours perdre beaucoup de son prix à l'original ; ce qui sera facile à justifier par les passages que j'ai restitués.

Il est vrai, comme l'a fort bien remarqué le nouvel éditeur, [1] que les variantes ne sont pas un moyen toujours bien sûr pour

[1] Préface de la nouv. édition du Roman de la Rose, pag. 36.

découvrir le véritable sens d'un auteur, et que souvent elles produisent un effet tout opposé par l'incertitude où elles jettent les lecteurs : il faut cependant avouer que la négligence des anciens copistes a répandu d'étranges doutes sur les ouvrages qu'ils ont pris la peine de copier. Il y a donc des cas où les restitutions des passages sont nécessaires, lorsqu'il est question de réparer des contre-sens, et des contradictions diamétralement opposées à l'intention d'un auteur : c'est ce que j'ai eu pour objet principal dans les variantes que j'ai jointes au supplément du glossaire ; je les ai tirées du manuscrit de M. le président Bouhier : c'est celui de tous qui m'a paru le plus exact : par l'ancienneté des termes, il doit être du quatorzième siècle : c'est un *in-quarto* en vélin, écrit sur deux colonnes, d'un caractère fort menu. Ce manuscrit fait partie de quantité d'autres qui sont dans sa bibliothèque, l'une des plus riches que puisse avoir un particulier.

Après avoir parlé de la nouvelle édition, il est juste de dire quelque chose du glossaire. L'auteur, occupé sans doute de soins plus importans, n'y a point donné une explication assez étendue des termes, dont la plupart sont ignorés par les personnes qui n'en ont point fait une étude particulière.

J'ai donc pris le parti de faire un supplément au nouveau glossaire, et d'y expliquer d'une manière plus étendue ce qui ne l'a été que succintement par l'éditeur. J'ai confondu les notes avec le glossaire ; il y en a de critiques, d'historiques, et d'autres qui ne sont que grammaticales. Ces dernières m'ont souvent obligé d'avoir recours à des termes qui leur sont consacrés : je sçais qu'ils sont peu à la mode parmi ce qu'on appelle le beau monde ; j'ai cru néanmoins que, sans vouloir donner dans un pédantisme dont je suis très éloigné, je pouvais employer les termes de l'art ; et d'ailleurs, l'objet d'un glossaire est qu'il puisse servir à toutes sortes de personnes :

mais persuadé que dans des matières aussi sèches, il fallait quelquefois tirer le lecteur de l'ennui qui y est attaché, j'ai inséré dans le supplément plusieurs traits d'histoire et de poësie, relatifs aux passages que j'expliquais.

Si par la force de la vérité, ou par les circonstances du hasard, quelques-uns des lecteurs se trouvaient blessés par les articles qui concernent les titres et les dignités, je déclare que ce serait contre mon intention, n'ayant eu que la vérité pour objet, et nullement les personnes : d'ailleurs, je n'ai rien avancé à cet égard qui ne fût bien prouvé ; et quoique les usages anciens si sagement établis m'eussent, par le droit naturel à tous les hommes, mis en état de décider, je n'ai pris que rarement cette liberté, laissant aux lecteurs désintéressés une décision contre laquelle les usages modernes et les usurpations des possesseurs réclameront inutilement.

A l'égard des traits de poësie et d'histoire

répandus dans cet ouvrage, je prévois qu'ils paraîtront à plusieurs personnes comme des hors-d'œuvre, placés seulement pour grossir ce volume, et peut-être pour y faire parade d'une vaine érudition. Si ce reproche prévalait, en vérité ce ne serait plus la peine d'écrire. Je le répète après la Bruyère, *tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes qui pensent.* La plupart des livres qui paraissent depuis long-temps, ne sont plus que des compilations et des répétitions continuelles : nous vivons dans un siècle où l'ignorance n'est plus tolérée qu'aux personnes dont l'éducation a été négligée ; mais malgré cette érudition, dont tant de gens se font honneur, j'ai cru que pour le soulagement d'une mémoire accablée la plupart du temps sous la multiplicité des faits, je pourrais rapprocher sous un même point de vue une infinité de traits contenus dans différents volumes.

Ceux des lecteurs qui ne se contente-

ront pas des explications que j'ai données, pourront avoir recours aux dictionnaires de M. du Cange, de Borel, de Ragueau, de Ménage et de Trevoux : c'est dans ces sources fécondes, et dans les plus anciens livres gaulois, que j'ai puisé la plus grande partie des notes et des explications dont j'ai formé mon glossaire. Il ne sera pas difficile, à qui voudra s'en donner la peine, de le rendre et plus correct et plus complet ; et je verrai sans autre mouvement que celui qui vient d'une noble émulation, cet ouvrage porté à ce point de perfection auquel j'aurais vainement aspiré de pouvoir atteindre.

FIN DE LA DISSERTATION.

ANALYSE

DU

ROMAN DE LA ROSE.

Avant la nouvelle édition du Roman de la Rose, j'avais divisé ce Poème en cent chapitres ; mais comme cette division ne fait rien au texte, et qu'elle équivaut à peu près aux sommaires, j'ai suivi mon premier plan dans l'Analyse que je donne aujourd'hui de ce Roman.

CHAPITRE PREMIER.

Le Roman de la Rose divisé en cent chapitres, composé de plus de vingt-deux mille vers tétramètres ou de quatre pieds, commence par un songe que l'Auteur eut étant couché ; et, comme il roule presque tout

sur l'Amour, il a jugé à propos de placer cette aventure au printemps, saison plus propre qu'aucune autre aux plaisirs que ressentent ceux qui sacrifient à cette divinité.

Guillaume de Lorris songea qu'il était allé se promener hors de la ville, que cette promenade l'avait insensiblement conduit dans une prairie bordée par une petite rivière ; que delà il était venu à l'entrée d'un beau jardin entouré de murailles, sur lesquelles étaient peintes en or et en azur, *la Haine*, *la Félonie*, *l'Avarice*, *la Villenye*, *la Convoitise*, *l'Envie*, *la Tristesse*, *la Vieillesse*, *la Papelardie* et *la Pauvreté*.

On reconnaissait toutes ces ennemies du genre humain aux différents attributs qui leur sont propres, dont la description ne cède en rien aux beautés des peintres.

II. L'auteur passe ensuite à celle du jardin, dont la porte lui fut ouverte par *Oyseuse*, qui en était la portière. Il s'étend beaucoup sur la beauté de cette dame, et

entre dans un examen assez détaillé des graces qu'elle avait reçues de la nature, et de celles que l'art y avait ajoutées.

Elle n'avait pas moins de politesse, ce qui paraît par la réception honnête qu'elle fit à notre songeur; elle lui apprit que ce jardin appartenait à un bachelier nommé *Déduit*, où il venait se divertir souvent avec ses amis.

L'Auteur pria *Oyseuse* de lui faire voir un si galant homme : sa demande lui fut octroyée, et il entra dans le jardin, où il vit des oyseaux de toutes les espèces, dont le ramage faisait un concert charmant. Cette merveille lui fit naître la curiosité de s'avancer plus loin : un petit sentier le conduisit dans l'endroit où était *Déduit*, qui par sa beauté ressemblait à un ange, aussi bien que ceux qui étaient avec lui.

III. Toute cette troupe aimable dansait aux chansons que chantait une dame qui avait nom *Liesse*.

Guillaume regardait ces danses avec

étonnement, lorsqu'une dame nommée *Courtoisie* le pria de prendre part à ce plaisir : enhardi par un accueil si favorable, il se mit à considérer *Déduit* de plus près; et par ce moyen, il fut en état d'en transmettre à la postérité les habillements et la figure, sans oublier la beauté de *Liesse*, amie de *Déduit*, à côté duquel étoit l'*Amour*.

L'Auteur nous donne une idée proportionnée à la grandeur de ce dieu, auprès de qui l'on voyait un beau garçon qu'on appelait *Doulx-Regard* : il avait soin de garder les deux arcs de l'Amour ; l'un était d'un bois plein de nœuds, et mal tourné ; le bois de l'autre était uni, et fort bien peint.

Doulx-Regard avait cinq flèches dans sa main droite ; leurs noms étaient, *Toute-Beauté*, *Simplesse*, *Franchise*, *Compagnie* et *Beau-semblant* : les pointes de ces flèches étaient d'or.

Il en avait encore cinq autres, dont le

fer était noir et rouillé ; la première avait nom *Orgueil*, la seconde *Villenye*, la troisième *Honte*, la quatrième *Convoitise*, et la cinquième *Désespoir*.

L'Auteur, qui ne néglige aucun devoir d'un homme poli, donne ensuite les portraits des dames de la cour de *Déduit* : on les appelait *Beauté*, *Richesse*, *Joliveté*, *Largesse*, *Franchise*, *Courtoisie*, et *Jeunesse*.

Tous les traits qui ornent cette peinture partent de la main d'un maître et d'un connaisseur habile.

IV. Mais, pendant qu'il s'amusait à considérer la beauté de ces dames, l'Amour, toujours attentif à augmenter le nombre de ses esclaves, commanda à *Doulx-Regard* son écuyer, de tendre un de ses arcs, et de lui donner cinq flèches : il se mit ensuite à poursuivre notre curieux, qui eut le loisir, en fuyant, de considérer de plus près les arbres du jardin, et les bêtes fauves qui étaient dans le parc formé par une forêt d'arbres.

v. Il y trouva une fontaine qui avait autrefois servi de miroir à l'amant de la nymphe *Echo*. Elle mourut de regret de se voir méprisée par ce présomptueux.

L'Amour vengea cette infortunée : *Narcissus* ayant par hasard, ou par curiosité, jeté les yeux sur cette fontaine, fut trompé par sa propre figure dont il devint épris : désespérant de pouvoir jamais jouir de l'objet de son amour, un chagrin dévorant le conduisit bientôt au tombeau.

Cette fameuse fontaine avait cela de singulier, que celui qui la regardait, voyait tout ce qui était dans le jardin, de quelque côté qu'il tournât ses yeux.

Ce fut en portant les siens sur cette fontaine, que notre fugitif aperçut un rosier chargé de fleurs, dont l'odeur charmante embaumait ce jardin enchanté.

vi. L'envie de cueillir une rose le fit s'approcher de l'arbrisseau : mais l'Amour qui l'observait caché sous un figuier, le voyant auprès du bouton de la rose, lui décocha

une flèche qui lui entra jusqu'au cœur: en vain il voulut l'arracher, la pointe resta dans la blessure; et l'Amour, pour ne pas lui donner le temps de se reconnaître, le perça successivement de quatre autres flèches.

L'Amant (c'est ainsi que j'appellerai désormais notre songeur) s'approcha du rosier, dans l'envie d'apporter quelque soulagement à ses maux; et il respirait à son aise la douce odeur qu'il exhalait, lorsque l'Amour lui décocha une sixième flèche qu'on nommait *Beau-Semblant*.

Content des blessures qu'il venait de lui faire, ce Dieu voulait, au moyen de cette sixième flèche, couler un baume dans toutes les plaies de l'Amant.

VII. Aussitôt il courut à lui, en criant qu'il eût à se rendre, ce que l'Amant fit dans l'instant; et, se jetant aux pieds de l'Amour, il lui prêta foi et hommage.

VIII. L'Amour, qui était accoutumé d'en recevoir de gens doubles et trompeurs, lui

demanda un gage : l'Amant lui offrit son cœur.

IX. L'Amour, pour plus grande sureté, le ferma avec une petite clef d'or, lui recommandant de ne rien craindre, et qu'il aurait soin de lui : alors il lui enseigna les règles qu'il devait suivre, et les commandements qu'il fallait observer.

X. Il lui ordonna, entre autres choses, d'éviter la médisance, de ne pas mal parler des dames, de fuir l'orgueil, et d'être constant dans ses amours. Il lui dit qu'un amant devait toujours être habillé proprement, et se servir des meilleurs ouvriers pour faire ses habits; qu'il fallait être gai, danser et chanter lorsque les dames l'en prieraient ; que cette complaisance servirait beaucoup à avancer ses affaires auprès de sa maitresse; mais que rien n'y était plus propre que la libéralité ; qu'il ne fallait jamais regretter le mauvais usage qu'on avait pu en faire. Il est vrai, lui dit-il, qu'un amoureux a bien des maux : il lui en fait un détail capable de

rebuter ceux qui liront ce roman, si par une longue expérience on n'était pas convaincu, que l'austérité de cette morale ne se trouve plus que dans les vers de Guillaume de Lorris.

« Tant de peines, disait l'Amour, ne « serviront pendant un temps qu'à vous « maigrir; mais sachez que ceux qui vivent « sous mes lois ne doivent avoir que la « peau collée sur les os, et que c'est à cette « marque qu'on les distingue des amans « faux et traîtres, dont l'embonpoint le dis- « pute à celui des prieurs et des abbés.

Mais comment, répond l'Amant, un homme peut-il survivre à tant de fatigues? Il faudrait être de fer pour y résister plus d'un mois.

« On n'a point de biens sans peine, dit « l'Amour; c'est elle qui y met le prix; et à « tout prendre, on voit peu de personnes « mourir d'amour, parce que tout le monde « craint la mort, et que l'on trouve du sou-

« lagement en songeant à sa maîtresse, ce
« que l'Amour apelle *Doulx-penser.*

« Deux choses qui contribuent encore
« beaucoup au repos d'un amant, ce sont
« *Doulx-parler* et *Doulx-regard.*

« Le premier s'occupe à parler de sa maî-
« tresse avec quelque ami, et l'autre rap-
« pelle tout ce qu'elle a d'appas. »

Après avoir donné à l'Amant ce spécifique merveilleux, l'Amour disparut, le laissant dans une grande affliction. L'Amant ne connaissait de remède plus sûr que d'aller respirer l'odeur de la rose ; mais la crainte de passer pour un homme qui avait envie de la dérober, le tenait dans une grande perplexité,

XI. Lorsque *Bel-Acueil,* fils de *Courtoisie*, offrit à l'Amant de lui donner passage pour aller auprès des roses, à condition néanmoins que l'odorat serait le seul de ses sens qui prendrait sa part du plaisir qu'on pouvait goûter auprès d'elles. Déjà l'Amant

était au comble de ses vœux, lorsqu'un grand homme noir et hérissé se présenta devant lui.

XII. C'était *Dangier*, un des portiers du jardin, qui d'une voix menaçante lui ordonna de se retirer, ainsi qu'à *Bel-Acueil*. Cet homme si discourtois avait avec lui *Malle-Bouche*, *Honte*, et une autre femme dont le nom etait *la Peur*. *Honte* était fille de *Raison* ; son père s'apelait *Meffait*. *Honte* avait eu de son mariage une fille à qui l'on avait donné le nom de *Chasteté* ; Vénus lui faisait une guerre continuelle.

L'Amant, bien triste de se voir ainsi chassé du jardin, se livrait à toute la violence de son désespoir ; déja sa colère s'exhalait en reproches contre l'Amour, et il regrettait de s'être assujetti à ses lois,

XIII. Quand la *Raison* vint à son secours, qui lui conseilla de secouer le joug que l'Amour lui avait imposé, et de ne se plus livrer au fol amour que le bouton de la rose avait allumé dans son cœur.

Des avis si contraires aux sentiments de l'Amant, furent très-mal reçus de sa part. La *Raison* voyant son aveuglement se retira, et d'une aîle légère regagna le céleste séjour.

XIV. L'Amant, peu touché de son départ, alla trouver un ami à qui il raconta tout ce qui lui était arrivé avec *Dangier* le portier.

XV. L'ami lui conseilla de se raccommoder avec lui.

XVI. *Dangier* promit d'oublier ce qui s'était passé, pourvu que l'Amant ne franchît plus les haies qui fermaient le jardin. C'était une condition bien dure à observer pour notre Amant. *Franchise* et *Pitié* fnrent touchées de la rigueur du portier, et pour le fléchir, elles joignirent leurs prières à celles de l'Amant.

Dangier, vaincu par leurs importunités, autant que par leurs prières, permit à l'Amant d'entrer dans le jardin avec *Bel-Acueil*.

XVII. Celui-ci, fort honnête de son naturel

et bienfaisant, le ramena dans le jardin, où il eut la liberté de voir la rose, dont le bouton lui parut plus beau et plus vermeil que la première fois qu'il avait eu le plaisir de le considérer. Son amour augmenté par la difficulté, lui faisait apercevoir de nouveaux charmes dans ce bouton : l'envie de lui donner un baiser le fit hasarder de prier *Bel-Acueil* de ne point s'y opposer, ce qu'il refusa.

Vénus, qui survint à l'instant, ordonna à *Bel-Acueil* de laisser faire à l'Amant tout ce qu'il voudrait.

XVIII. L'Amant, dont les feux augmentèrent à la vue de la torche que portait la déesse, se hâta de les éteindre dans les baisers de la rose.

Malle-Bouche, toujours prêt à parler mal de tout le monde, n'eut pas plutôt vu l'action de l'Amant, qu'il fut en faire part à *Jalousie*.

XIX. Celle-ci, toujours disposée à croire

le mal, vint aussi-tôt faire une querelle à notre amant.

Honte lui représenta en vain qu'il ne fallait pas faire attention aux discours empoisonnés de *Malle-Bouche*, qui était un médisant de profession.

Jalousie ne voulut pas changer le dessein qu'elle avait conçu de faire entourer le jardin de nouveaux murs, et d'y bâtir au milieu une tour qui servirait de prison à *Bel-Acueil*.

Comme elle était dans ces sentimens, *la Peur* arriva, qui fut fort troublée d'entendre ainsi parler *Jalousie;* et lorsqu'elle se trouva seule avec *Honte*, elles prirent ensemble des mesures pour prévenir les effets de la colère de *Jalousie*, et pour les empêcher s'il était possible : l'expédient qui leur parut le meilleur fut d'aller trouver *Dangier*.

XX. Elles lui firent une vive réprimande sur la nonchalance avec laquelle il veillait à la garde du jardin.

Dangier promit d'être plus exact à l'avenir.

XXI. Cependant *Jalousie* n'oubliait rien pour mettre à exécution ce qu'elle avait projeté, et bientôt on vit construire la tour destinée à renfermer *Bel-Acueil*. Aussitôt qu'il eut été emprisonné, *Jalousie* établit une garnison dans la forteresse, dont les portes furent gardées par *Dangier*, *Peur*; *Honte* et *Malle-Bouche*.

L'Amant, sensible à l'injustice qu'on faisait à *Bel-Acueil* son ami, résolut de se laisser mourir, non pas sans avoir fait plusieurs réflexions sur l'instabilité des choses d'ici bas; il voulait par son testament léguer son cœur à *Bel-Acueil*.

XXII. Une foule de pensées différentes se présentèrent à son esprit; mais il prit le parti de s'abandonner entièrement à la providence de l'*Amour*.

XXIII. *La Raison*, qui ne refuse ses lumières à personne, revint une seconde fois à la charge, croyant avoir trouvé le mo-

ment favorable de retirer l'Amant du fol amour où il était engagé : elle lui fit une peinture naturelle des maux que l'*Amour* cause à ceux qui portent ses chaînes, en lui disant que le plaisir seul nous y engage, et que le feu de la *Jeunesse*, qui est fille de *Déduit*, nous y entraîne.

Après une description où, par un contraste heureusement mis en œuvre, elle lui découvrit toutes les peines de l'amour et ses plaisirs, elle s'étendit sur les louanges de l'amitié ; c'est là où elle explique à l'Amant la différence des bons et des mauvais amis.

XXIV. Elle lui apprend que la disgrace est la pierre de touche de l'amitié, et combien nous devons peu compter sur les faveurs d'une déesse aussi inconstante que l'est la *Fortune :* ce qui l'engage à faire voir que les grands biens nous rendent moins heureux que la médiocrité, dès qu'elle peut nous suffire.

La *Raison* prend de là occasion de dé-

clamer contre l'*Avarice*, et de prouver à l'Amant que les avares, au milieu de leurs richesses, sont en proie à mille chagrins qui les dévorent.

« Trois choses, lui dit-elle, contribuent « à troubler leur tranquillité : la peine d'ac-« quérir, la difficulté qui se trouve dans la « garde de leurs acquisitions, et la douleur « enfin d'abandonner en mourant des ri-« chesses qui faisaient ici bas toutes leurs « délices.

« Cette foule de domestiques et de sol-« dats préposés pour la garde et pour le « service des grands, est moins une marque « de la noblesse dont ils se parent si folle-« ment, que de la crainte qu'ils ont d'être « dépouillés de leurs possessions, qu'on ne « peut regarder comme un bien qui leur « appartienne, puisqu'il est au pouvoir « d'un chacun de se les approprier.

« Mais si les biens de ce monde sont si « fragiles, dit l'Amant, quels sont donc ceux « qu'on pourra à juste titre regarder comme

« des choses qui nous soient propres ? Ce « sont, lui répond la *Raison*, nos bonnes « œuvres et nos vertus. Les biens d'ici bas « ne sont que passagers et momentanés : « ceux de l'ame au contraire ne sont sujets « à aucune variation. »

La *Raison*, qui ne perd pas de vue son objet principal, exhorte de nouveau l'amant à secouer le joug de l'amour, lui proposant celui de l'amitié comme plus léger à supporter.

« C'est quelque chose de chimérique que « cette amitié, prétend notre Amant, puis- « qu'à peine l'antiquité nous fournit-elle « quatre exemples de ce que nous appe- « lons véritables amis. En ce cas, dit la « *Raison*, je vous conseillerais d'aimer tout « le monde en général, suivant en cela les « sentiments que dicte la nature à tous les « hommes ; ceux qui s'en écartent sont « punis par les juges établis pour punir « les infracteurs de ses droits : d'où la *Rai-* « *son* infère que l'amour du prochain est

« préférable à la justice que l'on rend parmi « les hommes, et qu'elle est moins néces-« saire que l'amour qui naît de la charité, « parce qu'il peut subsister indépendam-« ment de la justice. »

La *Raison*, persuadée que les exemples font plus d'impression que les préceptes, fait un portrait de ceux qui ne doivent leur origine qu'à la malice et à la dépravation des hommes, et qui souvent ne sont pas moins corrompus que ceux dont ils répriment les défauts, plusieurs de ces juges n'ayant qu'une justice extérieure.

Ce juge fait les larrons pendre, Vers 5802.
Qui de droit deust être pendu,
Se jugement lui fut rendu
Des rapines et des tors fais
Qu'il a par son povoir forfais.

XXV. Et pour donner une preuve de l'iniquité qui se trouve quelquefois parmi eux, la *Raison* raconte de quelle manière Appius, vendu aux folles passions de Claudius, rendit un jugement rempli d'injustice

contre la fille de Virginius, dont l'infâme Claudius voulait abuser sous prétexte qu'elle était son esclave.

La mort d'Appius servira d'exemple aux juges corrompus, et les juges intègres se confirmeront de plus en plus dans la pratique de la vertu.

« XXVI. Attachez-vous donc à moi, dit la « *Raison ;* par ce moyen vous deviendrez « semblable à Socrate, à Heraclites et à « Diogènes, dont la sagesse fut si grande, « qu'on la propose encore aujourd'hui pour « modèle; c'est ainsi que vous découvrirez « tout le néant et le frivole qui se trouvent « dans les faveurs de la fortune. »

XXVII. Elle lui en détaille tous les caprices: « Ce sont eux qui élèvent les petits « aux honneurs suprêmes, et qui d'un tour « de roue font rentrer ceux que nous appe- « lons les grands, dans le néant d'où ils « étaient sortis. »

XXVIII. Et par l'exemple de l'empereur Néron, qui fit mourir Agrippine sa mère,

et Sénèque son précepteur.

« XXIX. La *Raison* conclut que les hauts « rangs où la fortune élève les méchants, ne « contribuent point à les rendre meilleurs; « au contraire, le pouvoir qu'ils ont entre « les mains les met en état d'en faire sentir « tout le despotisme. C'est une erreur de « croire que le changement que la fortune « apporte dans les conditions, puisse in- « fluer sur les mœurs : elles étaient déja « corrompues ; mais, parce qu'elles n'é- « taient pas encore dans leur point de vue, « on n'en apercevait pas le déréglement.

« Ne regardons jamais d'un œil envieux « ces victimes que la fortune engraisse; « c'est dans sa colère que le ciel permet « l'élévation des méchants, afin de mieux « faire éclater sa justice par une chûte pro- « portionnée au grade où ils étaient montés.

XXX. « Néron, le plus méchant des « hommes, est réduit à se donner la mort « pour ne pas la recevoir des mains de son « peuple irrité.

XXXI. « Crésus, ce puissant roi de Lydie, « à qui Solon avait dit autrefois que l'on « ne devait donner le titre d'heureux à per- « sonne qu'après la mort, n'échappa que « par une espèce de prodige à l'activité dé- « vorante du bucher où Cyrus l'avait fait « jeter.

XXXII. « Hécube, femme du roi Priam, « plus coupable dans la personne de Pâris « son fils que par ses propres fautes, eut « la douleur de survivre à l'embrasement « de Troie.

« Si les grands ont éprouvé les bizarreries « et les vicissitudes de la fortune, que ne « doivent point appréhender ceux que sont « d'un rang moins élevé? Abandonnez donc « l'Amour, méprisez la Fortune, et atta- « chez-vous uniquement à moi. »

Ainsi parlait la *Raison* à l'Amant ; mais sourd à ses sages remontrances, il lui dit qu'étant *homme-lige* de l'Amour, rien ne pouvait le détacher de son parti, ni de la passion qu'il avait pour la rose ; et pour se

débarrasser de cette *Raison* importune, il lui fit un crime d'un mot qui lui *avait échappé* dans la conversation : ce terme avait blessé sa pudeur, et il n'aurait dû être prononcé qu'avec le secours d'une glose discrète ; mais la *Raison*, peu susceptible de cette fausse délicatesse, lui répondit que Dieu qui a donné l'être aux choses animées, avait voulu qu'elle y donnât des noms convenables, et que les périphrases dont nos précieuses les voilent et les défigurent reviennent toujours au même, et présentent à l'esprit les mêmes idées, quoique sous des termes différents.

La *Raison*, désespérant enfin de la conversion de ce malheureux Amant, prit le parti de le livrer à lui-même.

XXXIII. L'Amant eut recours à son Ami ; et comme il s'était bien trouvé de ses conseils, il retourna le consulter sur ce qu'il devait faire en cette occasion.

L'Ami lui répondit qu'il ne sçavait de meilleur expédient que de mettre dans ses

intérêts ceux qui veillaient à la garde de *Bel-Acueil* : il lui enseigna ce qu'il fallait faire pour y réussir, et lui promit que s'il voulait pratiquer ses conseils, il se trouverait dans peu en état de cueillir la rose, c'est-à-dire, à parler sans figure, qu'il obtiendrait les dernières faveurs de sa maîtresse.

XXXIV. L'Amant, qui ne goûte point cette manière de faire bonne mine aux trois cruels ennemis qui gardent *Bel-Acueil*, voulait que l'Ami lui apprît un autre moyen pour arriver à son but.

XXXV. « J'en sais un autre, lui dit-il, mais « il ne vous convient pas; vous n'êtes point « assez riche pour vous en servir, et pour « entrer dans le chemin qui y conduit : il « s'appelle *Trop-donner. Largesse* le fit au- « trefois construire; il est d'une telle vertu, « qu'il n'y a ni tours ni châteaux qui ne « tombent à l'approche de ceux qui y ont « mis les pieds : je vous y servirais volon- « tiers de guide, mais ma pauvreté y met « un obstacle invincible. » Pour l'en con-

vaincre, il lui raconta comment ce malheur lui était arrivé.

XXXVI. « Tous ses amis l'abandonnèrent « alors ; un seul fut assez généreux pour « partager avec lui toutes ses richesses. Prenez garde de vous trouver jamais dans « une situation aussi fâcheuse : le moyen le « plus sûr pour l'éviter, est de ne donner « qu'à proportion de vos biens ; mais ob-« servez sur toutes choses de ne jamais vous « livrer au commerce de ces femmes avares « qui ne cherchent dans un amant que le « profit qu'elles peuvent en tirer, insen-« sibles d'ailleurs à ses sentiments et à sa « bonne mine. Ce n'est point là comme on « agissait du temps de nos premiers pères ; « l'innocence était leur partage, et la bonne « foi était inséparable de l'amour ; on n'y « remarquait pas cet esprit d'intérêt sor-« dide qui règne aujourd'hui. »

Ces réflexions engagent l'ami à faire une description de ce siècle heureux, qu'on avait nommé l'âge d'or.

XXXVII. « Tous les biens étaient alors « partagés également; l'on ne connaissait « parmi les hommes aucune marque qui « pût les distinguer les uns des autres, « parce que tous rendaient un hommage « égal à la vertu.

« On ne s'était point encore avisé d'éta- « blir cette subordination tyrannique : sa- « tisfait du titre de raisonnables, la vanité « n'avait point inspiré aux hommes l'envie « d'en prendre un autre; on l'aurait même « tenté inutilement.

« Accoutumés à cette égalité si flatteuse, « les hommes auraient vu avec peine que « par un renversement de l'ordre, un autre « eût voulu s'élever au dessus d'eux, sça- « chant bien

Vers « Qu'oncques Amours et Seigneurie
8749. « Ne s'entrefirent compaignie.

« Ils n'avaient ni princes ni rois qui leur fissent sentir le joug de la dépendance;

8752. « Car maîtrise, Amour désassemble.

« XXXVIII. Ce fut cette supériorité qui in-
« troduisit la division dans les mariages, et
« qui fit naître la jalousie. »

L'Ami, qui ne veut pas que l'Amant ignore les désordres qu'entraîne après elle cette passion frénétique, prend pour quelque temps le caractère d'un jaloux, et sous ce déguisement, il lui apprend tous les maux que cause la jalousie, et les inconvéniens qu'il y a à épouser une femme dénuée des biens de la fortune.

XXXIX. « Si elle est pauvre, le mari est
« obligé de fournir à tous les frais du mé-
« nage.

« La femme est-elle plus riche que son
« mari, c'est une orgueilleuse qui n'a pour
« lui que du mépris.

« Se fait-elle remarquer par sa beauté,
« les galants viennent en foule pour avoir
« part à ses bonnes graces.

« Est-elle laide, elle met tout en usage
« pour plaire aux autres. Il n'est pas pos-
« sible d'être en sûreté avec de semblables

« femmes, ni de conserver ce qui fait l'objet « des desirs de tant de personnes.

« Pénélope et Lucrèce ne pourraient ré- « sister à toutes leurs poursuites. Chacun « sçait la tragique aventure de cette der- « nière héroïne. Envain Collatin son époux « voulut lui faire comprendre que l'atten- « tat commis sur sa personne par Sextus « Tarquin, ne la déshonorait point à ses « yeux ni à ceux du public, le consente- « ment au mal déterminant seul la nature « du péché :

XL. « Peu touchée par des réflexions si « sages, elle ne voulut point survivre à la « perte de son honneur ; elle se donna la « mort, en recommandant à sa famille de « se venger de cet homicide sur ceux qui « en étaient les auteurs.

« Hélas ! dit le jaloux à son épouse, il « n'est plus de Pénélope ni de Lucrèce. « Mais pourquoi celui qui achète un che- « val a-t-il le droit de le visiter et de le « mettre à l'épreuve, tandis que la même

« chose ne s'observe point dans le mariage, « puisqu'il est impossible de démêler la « malice d'une fille auparavant qu'elle soit « devenue notre femme ?

« Le nombre de celles qui sont sages est « si petit, que Juvénal conseille à celui qui « en trouve une qui déroge à la loi com- « mune, d'en aller rendre graces à Junon et « à Jupiter. La difficulté qui se rencontre « dans l'acquisition d'une femme parfaite « faisait dire à Valère, fâché de ce que « Ruffin son ami voulait en prendre une, « qu'il prît bien garde de tenter une en- « treprise si mauvaise.

« Enfin, Juvénal disait à Posthumus : « Quoi ! n'as-tu point d'autres ressources « pour sortir de ce monde ? Pourquoi faut- « il que tu aies recours au remède de tous « le plus dangereux ? En effet, que l'on « fasse attention aux malheurs qui acca- « blèrent Abailard, depuis qu'au mépris « des oppositions réitérées d'Héloïse, il « voulut en faire publiquement la légi-

« time compagne de son lit, elle qui pré-
« férait le titre de sa concubine, à tous
« les trônes de l'univers.

« Est-il, ajoute le jaloux, un lien plus
« fâcheux que celui du mariage ? Plut à
« Dieu que je fusse mort lorsque je pris la
« coupable pensée de vous épouser !

« Qu'a donc de si engageant une femme
« pour nous attirer à elle ? En vérité, si
« l'on pouvait connaître l'intérieur d'un
« sexe dont l'extérieur seul se présente à
« notre vue sous un déguisement agréable,
« personne ne voudrait se marier.

XLI. A ce portrait si mortifiant pour les femmes, le jaloux ajoute, « Que la chas-
« teté se rencontre rarement où se trouve
« la beauté, puisqu'à peine peut-elle sub-
« sister avec la laideur.

« Ce jaloux qui sçait que les parures qui
« servent d'ornemens à sa femme, lui sont
« d'autant plus à charge qu'il n'en retire
« aucun profit, déclame fort contre les
« dames qui ajoutent à l'éclat de leur beauté

« ces vains ornemens, qui ne sont étalés « que pour mieux attirer les galants dans « leurs filets.

« Des habits simples et assortis aux sai- « sons, suffiraient pour se préserver des « rigueurs excessives de l'hiver, et pour « se mettre à l'abri des chaleurs incom- « modes de l'été; mais les femmes veulent « plaire en tous les temps, par ce qu'elles « sont aussi perverties dans une saison que « dans une autre. »

C'est à cette occasion que Jean de Meung, continuateur du Roman de la Rose, met dans la bouche du jaloux ces vers, qui attirèrent à l'auteur cette fameuse querelle avec le beau sexe :

Toutes êtes, serez ou futes, Vers
De fait ou de voulentez putes. 9476.

« Il faut donc être bien dépourvu de rai- « son pour s'attacher à une espèce si cor- « rompue, à qui il ne manque que l'occa- « sion de commettre le mal.

XLII. « Qu'on lise ce qui arriva à Her-
« cules pour avoir été idolâtre de Déjanire,
« et à Samson pour avoir été l'esclave de la
« perfide Dalila.

XLIII. « Toutes ces réflexions augmentent
« la colère du jaloux; sa raison l'abandonne,
« et dans ses égarements il s'oublie jusqu'à
« maltraiter sa femme.

« Voilà donc, dit l'Ami à l'Amant, la
« jalousie qui est la cause des excès où se
« porte le mari, parce qu'il se croit le
« maître de celle qui devait naturellement
« être sa compagne.

« On n'aurait pas souffert un pareil dé-
« sordre au bon vieux temps : jaloux de la
« liberté dans laquelle on naissait, on ne
« l'eût point échangée contre tout l'or que
« produit l'Arabie : on faisait trop peu de
« cas de ce métal, et personne ne s'était
« mis en campagne pour aller en chercher.

XLIV. « Les richesses étaient également
« réparties parmi les hommes, et la paix
« resserrait les liens de l'union qui régnait

« entre eux. Mais bientôt la tromperie et « l'ambition en rompirent les nœuds. La « *Pauvreté* sortit des enfers, et amena sur « la terre *Larcin* son fils; la *Discorde* et la « *Guerre* étaient à leur suite.

« L'or et l'argent ne trouvèrent plus d'a- « syle dans le sein de la terre, on les en « arracha, et ce fut en ce temps-là que l'on « partagea toute cette vaste étendue en di- « verses portions qu'on appela héritages : « on y mit des bornes pour les reconnaître, « mais peu de gens voulurent se tenir à « leur partage; on envahit celui des autres, « et pour empêcher ces usurpations, on fut « obligé de choisir un homme capable de « maintenir un chacun dans la propriété « qui lui était échue.

XLV. « On élut donc un chef à qui l'on « donna le nom de roi; la taille et la force « du corps firent alors tout le mérite de « celui qui fut choisi pour commander aux « autres et pour les défendre. Vers

Un grant villain entre eulx eslurent, 9981.

Le plus ossu de quans qu'ilz furent;
Le plus corsu et le greigneur,
Et le firent prince et seigneur.

« On lui assigna un domaine pour sa « subsistance ; mais cet assignal étant in- « suffisant, il fallut que les peuples se co- « tisassent pour augmenter les revenus de « ce roi : delà l'origine des tailles et des « impôts. »

L'Ami fait en cet endroit de grandes invectives contre ceux qui réunissent en leurs personnes les richesses qui pourraient suffire à vingt autres.

Il donne ensuite à l'Amant des maximes pour se bien conduire avec sa femme et avec sa maîtresse : les plus usitées sont le secret, la louange, la patience et la dissimulation.

XLVI. L'Amant, persuadé de ces vérités, se mit en chemin pour aller au sentier que gardait *Richesse*.

XLVII. Mais elle lui en refusa l'entrée,

parce qu'il n'avait aucune part à ses bonnes graces.

XLVIII. L'*Amour*, voyant l'embarras où ce refus jetait son pauvre vassal, quitta le ciel où il habitait, et vint auprès de l'Amant, à qui il demanda s'il avait bien conservé le souvenir des commandements qu'il lui avait donnés.

XLIX. L'Amant les lui répéta sur-le-champ; et l'*Amour*, charmé de la mémoire et de la docilité de son disciple, lui donna de nouvelles assurances de sa protection.

L. Pour lui en faire bientôt ressentir les effets, il convoqua tous les barons qui relevaient de lui, afin d'être en état de former le siège du château où *Bel-Acueil* était prisonnier.

Dame Oyseuse, *Noblesse-de-cœur*, *Simplesse*, *Franchise*, *Pitié*, *Largesse*, *Hardiesse*, *Honneur*, *Courtoisie*, *Déduit*, *Seureté*, *Jeunesse*, *Patience*, *Humilité*, *Bien-celer*, *Contrainte-Abstinence* et *Faulx-semblant*, se rendirent aux ordres de l'*Amour* qui fut

fâché de l'arrivée de *Faulx-Semblant*, fils de *Barat* et de la perfide *Hypocrisie*. *Contrainte-Abstinence* obtint par ses prières que *Faulx-Semblant* servirait dans l'armée de l'*Amour*.

LI. Ce dieu leur apprit pour quel sujet il les avait mandés: il leur dit qu'ayant perdu ses plus fidèles serviteurs, tels que furent *Ovide*, *Tibulle*, *Gallus* et *Guillaume de Lorris*, il a recours à eux pour l'aider à se venger de l'injure qu'on lui a faite en emprisonnant *Bel-Acueil*.

Il les exhorta d'attaquer avec vigueur le château de *Jalousie*. Tous promirent de faire de leur mieux pour y réussir; et ils supplièrent l'*Amour* de trouver bon que *Faulx-semblant* fît la campagne avec eux. Ce dieu, qui avait besoin du secours de tout le monde, se rendit à leurs prières.

LII. *Faulx-Semblant* se présenta aussitôt. L'*Amour*, qui sçavait combien il est difficile de reconnaître un homme susceptible de toutes sortes de déguisemens, lui or-

donna de lui apprendre à quelles marques on pourrait ne se point méprendre en le cherchant.

Faulx - Semblant obéit à des ordres si précis. C'est sans contredit le plus bel endroit du roman que tout ce que ce traître raconte au sujet des hypocrites. Les bornes d'un extrait sont trop resserrées pour rapporter ici tous les traits de satyre qui se trouvent répandus dans la description qu'il fait des Faux-Dévots : il faut les lire dans leur source; on y verra en quels endroits de la terre l'*Hypocrisie*, cette fille de l'enfer, fait sa demeure, et en combien de formes se changent ceux qui sont entichés de ce vice.

LIII. *Faulx-Semblant*, fâché d'en avoir trop dit contre ses confrères, voulait mettre fin à cette conversation; mais l'*Amour* lui ordonna de continuer, et il lui demanda, s'il n'allait pas toujours prêchant l'*Abstinence* et la *Pauvreté?* « Oui, répond « l'Hypocrite, mais je serais au désespoir

« si je pratiquais l'une ou l'autre. J'ai peu « de commerce avec les pauvres; si l'on me « reproche ce mépris, je réponds froide- « ment que les riches à l'article de la mort « ont plus besoin de mon secours que les « malheureux; mais la vérité est que l'ar- « gent des premiers est un aimant pour « moi, à la force duquel je ne puis ni ne « veux résister. Cependant, dans son indi- « gence, le pauvre est aussi digne de com- « passion que le riche dans son opulence: « il y a un état moyen que l'on nomme suf- « fisance, qui est le seul où l'on puisse vi- « vre heureux. Il est inutile de mendier son « pain de porte en porte; J. C. et ses apô- « tres ne l'ont jamais fait: on a même vu « ces derniers occupés à des ouvrages ma- « nuels dans lesquels ils trouvaient des res- « sources pour subsister.

« *Justinien* défendit autrefois aux per- « sonnes saines de corps de demander l'au- « mône : ce judicieux empereur regardait « cette action comme un larcin qu'on fai-

« sait à ceux qui se trouvaient hors d'état « de vivre sans ce secours.

LIV. « *Guillaume de Saint-Amour* était « dans les mêmes sentiments : *Hypocrisie* « ma mère lui suscita des ennemis puissans « qui l'obligèrent de sortir du royaume, « parce qu'il avait ôté le voile qui la déro- « bait aux yeux du public. »

C'est ici où *Faulx-Semblant* détaille les complots iniques et les trames funestes ourdies contre les gens de bien, qui ont osé parler contre les faux dévots. Toute la cabale se soulève aussitôt et se réunit pour les perdre, pendant que les scélérats déguisés jouissent impunément des droits qui ne sont dûs qu'à la vertu.

« Pour me bien connaître, ajouta *Faulx-* « *Semblant*, cherchez-moi dans les palais « des princes. Là, sans faire attention aux « habits religieux dont je suis revêtu, ni « sans vous laisser séduire par mon exté- « rieur mortifié, n'examinez que mes ac- « tions. »

Ce détail achevé, *Amour*, pour s'assurer de la foi de *Faulx-Semblant*, lui fit jurer qu'il le servirait fidèlement, après quoi chacun se prépara pour le siège.

LV. *Abstinence* et *Faulx-Semblant* prirent des mesures pour aller trouver *Malle-Bouche*.

LVI. Ils s'introduisirent aisément auprès de lui, à l'abri de l'air dévot qu'ils affectaient, et cette dupe n'eut garde de suspecter des hôtes si dangereux.

Faulx-Semblant, d'un ton dévot, lui exposa le sujet de sa mission, qui n'avait d'autre but que la conversion de son ame.

LVII. Il commença un discours fort pathétique contre la médisance, dans lequel il lui démontra le tort qu'il eut lorsqu'il parla mal de l'*Amant* et de *Bel-Acueil*.

LVIII. *Malle-Bouche* eut bien de la peine à convenir de sa faute; mais, vaincu par l'efficacité du sermon de *Faulx-Semblant*, il demanda à se confesser.

LIX. Il était à peine dans la situation

qu'exige cette grande action, lorsqu'*Abstinence* lui serra la gorge si fortement avec son mouchoir, qu'elle lui fit tirer la langue ; aussitôt *Faulx-Semblant* la lui coupa avec un rasoir qu'il avait caché dans sa manche.

Après cette expédition ils entrèrent dans la cour du château, où ils égorgèrent les soldats normands que les fumées du vin tenaient plongés dans le sommeil.

LX. *Largesse*, *Courtoisie*, *Faulx-Semblant* et *Abstinence*, se rendirent auprès de la duègne qui était chargée du soin d'observer *Bel-Acueil.*

Ils firent si bien, qu'ils lui persuadèrent de laisser voir son prisonnier à l'Amant qui en avait une envie démesurée.

La vieille officieuse alla trouver *Bel-Acueil*, et lui conta tout ce que l'Amant souffrait à cause de lui.

LXI. Ce ne fut pas sans peine qu'elle l'engagea à accepter de sa part un chapeau de

fleurs, tant ce pauvre garçon redoutait la colère de *Jalousie*.

LXII. La duègne ayant été pendant quelque temps auprès de *Bel-Acueil*, elle se mit à lui faire des complimens sur sa beauté; c'était pour avoir occasion de parler de celle dont elle avait été douée autrefois: cette bonne femme en regrettait fort la perte, ainsi que l'usage qu'elle en avait fait.

LXIII. Elle apprit à *Bel-Acueil* tous les tours qui peuvent se pratiquer en amour; et sur-tout combien il est nécessaire à un jeune homme de prendre des femmes tout ce qu'il pourra en attrapper, sans jamais leur rien donner.

« Ce n'est point un crime, lui dit-elle,
« de leur manquer de parole : les dieux
« dans leur céleste demeure ne font que
« rire de tous les sermens amoureux qui
« se font ici bas : eux-mêmes nous ont
« donné des exemples d'infidélité, qui ont
« été suivis avec plaisir par les mortels.

LXIV. « Le pieux Enée trompa la crédule « Didon ; Philis fut abusée par Démophon ; « Pâris ne fut pas plus fidèle à Œnone ; et « Médée trouva dans le cœur de Jason toute « la légéreté et la mauvaise foi qui sont si « ordinaires en amour.

« Les hommes en s'attachant aux femmes « n'éprouvent point un sort plus heureux ; « car, dans le temps où elles leur sont le « moins fidèles, elles ne laissent pas de « leur inspirer une jalousie égale à celle « dont fut autrefois frappé le boiteux Vul- « cain, lorsqu'il forgea ce filet fatal aux « amours de Mars et de Vénus.

LXV. « La vieille raconte ensuite comment « dans tous les temps, plusieurs guerres « cruelles ont été entreprises à l'occasion « des femmes, que le penchant entraîne « dans tous les déréglements où elles se « plongent.

LXVI. « On sçait assez qu'il est impossible « d'aller contre les droits de la nature : ce « qui se prouve par l'exemple du chat, qui

« n'ayant jamais vu de souris, ne laisserait
« pas de leur donner la chasse la première
« fois qu'il en apercevrait.

« Ne voit-on pas que les jumens nourries
« loin des chevaux, s'accouplent avec eux
« lorsqu'elles en trouvent l'occasion? Ainsi
« les femmes, entraînées par la force du
« tempérament, ne peuvent s'empêcher
« d'aimer et d'être aimées. Hélas! je n'en ai
« que trop fait la fatale expérience, ajou-
« tait la vieille; mais ce que je regrette le
« plus, c'est d'avoir été follement amou-
« reuse d'un jeune homme qui n'avait pour
« moi que du mépris, et qui ne souffrait
« mes caresses que dans la vue de me dé-
« pouiller de l'argent que me donnaient
« si libéralement mes autres amans pour
« avoir part à mes faveurs.

« Voilà la cause de la pauvreté affreuse où
« je suis maintenant réduite : ne m'imitez
« pas, ô mon fils! et souvenez-vous que

15228. « Quant la Rose sera flaistrie,
« Et les vieulx crins vous assauldront

« Alors tous les dons vous fauldront. »

Bel-Acueil témoigna par ses remercimens, combien il était sensible à ses leçons ; il lui promit bien de les mettre à profit dans l'occasion ; que cependant elle pouvait introduire l'Amant dans sa prison, et qu'il l'y recevrait gracieusement.

LXVII. La vieille, sans perdre de temps, retourna chercher le pauvre Amant qu'elle conduisit dans la chambre de *Bel-Acueil.*

LXVIII. Après les embrassemens réciproques, et les remercîmens faits de part et d'autre, *Bel-Acueil* offrit ses services à l'Amant, qui ne fit aucune difficulté de les accepter.

LXIX. Comme il était près de donner un baiser à la rose, dont le souvenir le tourmentait jour et nuit, *Dangier* qui l'aperçut lui cria de se retirer.

LXX. A ce cri accoururent *Honte* et *Peur* qui se jetèrent sur *Bel-Acueil* ; et, après l'avoir battu cruellement, elles le renfermèrent dans un cachot.

L'Amant les conjura de l'emprisonner avec lui ; mais, peu sensibles aux raisons qu'il put leur dire, elles le chassèrent du château.

LXXI. Ce ne fut pas sans l'avoir maltraité ; et peut-être eût-il couru risque de perdre la vie, si les barons de l'armée ne fussent venus à son secours.

LXXII. Jean de Meung fait en cet endroit une digression, dans laquelle il assure ses lecteurs que s'il y a dans ce qu'il a écrit quelques termes qui puissent les scandaliser ou leur faire de la peine, il est prêt à donner toutes les satisfactions qu'on voudra exiger de lui.

LXXIII. Il fait ensuite de grandes excuses aux dames, à cause des traits piquans répandus contre elles dans son ouvrage : il en dit autant aux dévots, en protestant que la peinture hardie et peu flattée qu'il en a faite ne porte que sur ceux qui sont hypocrites, et qu'après tout il n'a rien dit de son chef, n'ayant fait que rapporter ce

que les poëtes et les philosophes avaient dit avant lui sur cette matière.

LXXIV. L'Auteur ayant ainsi fait sa paix avec ceux qu'il croit en droit d'être fâchés contre lui, il revient au récit du combat qui se donna entre les soldats de l'*Amour* et ceux qui défendaient le château de *Jalousie*.

LXXV. *Franchise* combattit contre *Dangier* : *Honte* vint au secours de ce dernier; elle fut vaincue par *Bien-Celer*.

LXXVI. *Paour* et *Seureté* joutèrent l'une contre l'autre. Quoique les gens de l'*Amour* fissent des merveilles, les assiégés avaient l'avantage, ce qui engagea l'*Amour* à demander une trève de douze jours, pour avoir le temps d'envoyer demander du secours à sa mère.

LXXVII. Les députés arrivèrent à Cythère, qui est l'endroit où *Vénus* tient sa cour tout le monde y était dans une grande consternation à cause de la mort du bel *Adonis*.

Vénus, qui prévoyait ce malheur, lui avait enseigné quelques jours auparavant la manière dont il fallait chasser au bois, et quels étaient les animaux dangereux qu'il ne fallait point attaquer.

LXXVIII. *Adonis* n'avait pas fait grande attention aux discours de sa maîtresse, et, malgré la défense qu'elle lui avait faite d'aller à la chasse des bêtes féroces, il avait eu l'imprudence de poursuivre un sanglier qui lui fit porter la peine de sa témérité : cet animal lui enfonça deux de ses défenses dans le corps : *Adonis* mourut de cette blessure, laissant *Vénus* dans un deuil qui ne pouvait s'exprimer.

LXXIX. Cependant, dès qu'elle eut appris par la lettre de son fils le besoin qu'il avait de son secours, elle fit atteler six pigeons à son char, et se rendit aussitôt à l'armée de l'*Amour*.

LXXX. Il avait déja rompu la trève, le combat était plus violent que la première fois, et les assiégés faisaient une si grande

résistance que ce dieu se repentait de son entreprise.

Vénus, qui vit l'embarras où se trouvait son fils, jura que jamais la chasteté ne se trouverait chez aucune femme.

L'*Amour* fit le même serment à l'égard des hommes, et tous les barons s'engagèrent à les aider dans l'exécution de ce projet.

LXXXI. Pendant que ces choses se passaient à l'armée de l'*Amour*, *Nature* qui craignait que l'espèce humaine ne vînt à manquer, était dans sa forge, occupée à réparer les pertes qu'elle faisait tous les jours.

L'Auteur compare en cet endroit la perpétuité de l'espèce au phénix, des cendres duquel il en renaît un autre ; ainsi, de la corruption d'un individu, il en résulte toujours la génération d'un nouveau : ce qui prouve la supériorité que la *Nature* a sur l'art, qui n'est qu'un imitateur imparfait des ouvrages de celle-là.

LXXXII. Il est difficile de donner une idée de la Nature, proportionnée à la grandeur du sujet. Le fameux peintre Zeuxis échoua dans cette entreprise : Jean de Meung l'aurait tentée inutilement ; plus sage, il retourne vîte à son sujet.

Lorsque *Nature* eut été instruite du serment qui avait été fait par l'*Amour* et par sa mère, elle devint un peu plus tranquille ; et comme rien n'est plus propre à procurer à l'esprit le repos qui lui est nécessaire, qu'une conscience épurée de tous ses crimes, elle résolut de se confesser à *Genius*, et de lui avouer l'envie qu'elle avait eue de laisser périr la race humaine.

LXXXIII. Le prêtre Genius étant arrivé, il lui dit de sécher ses pleurs, qu'il croirait qu'on l'a mortellement offensée, s'il ne sçavait pas que les femmes se mettent aisément en colère.

LXXXIV. *Genius* fait à cette occasion un portrait des dames fort désavantageux, où il s'étend beaucoup sur leur indiscrétion,

et raconte toutes les ruses qu'elles emploient pour arracher aux hommes leur secret.

LXXXV. « Un mari peut, il est vrai, com« muniquer à sa femme les affaires qui « n'exigent point un grand secret ; mais il « n'en est pas de même de celles qui sont « de quelque importance : la connaissance « lui en doit toujours être interdite, au« trement elle prendrait trop d'empire sur « son mari, qui se met lui-même la corde « au col en faisant part à sa femme d'une « chose qui devrait toujours être cachée. »

LXXXVI. *Genius* ayant cessé de parler, *Nature* se mit à genoux, et commença sa confession par la création du monde, par la formation des planètes, par leurs cours, et par l'harmonie qui règne parmi elles.

De là elle passe à la manière dont les hommes abrègent leurs jours.

LXXXVII. Témoins Empedocles qui se jeta dans les flammes du Mont-Etna, et

Origènes qui, sans se donner la mort, cessa d'être homme.

« C'est en vain, dit la *Nature*, que l'on « rejette sur l'influence des constellations « les fautes que l'on commet tous les jours; « chacun est le maître de vaincre son pen- « chant.

« Cette réflexion engage la *Nature* à dis- « courir fort au long sur le mystère incom- « préhensible de la prédestination : c'est là « qu'elle concilie notre liberté avec la pres- « cience infaillible de Dieu, qui ne nous « met pas hors d'état de pratiquer le bien « et de fuir le mal lorsque nous le voulons « sérieusement; à-peu-près comme un « homme qui, sçachant que les grandes « chaleurs ou les pluies trop fréquentes de- « vraient le faire périr, pourraient facile- « ment se garantir de l'une, en se logeant « dans des endroits humides, et de l'autre, « en habitant la cime des plus hautes mon- « tagnes.

LXXXVIII. « C'est ainsi que Deucalion et

« Pyrrha échappèrent aux fureurs des eaux « du déluge. »

Nature avançant dans sa confession, explique à *Genius* comment se forme le tonnerre, et quels sont ses effets. Elle lui parle ensuite des nuées et de l'arc-en-ciel, que l'on regarde comme un présage assuré du beau temps; ce qui lui donne occasion de discourir sur les verres ardents, sur les lunettes à longue vue, sur les télescopes, sur les idées qui se forment dans le cerveau de l'homme pendant qu'il veille, et sur les visions fantastiques dont il est tourmenté pendant son sommeil.

Nature, à qui rien n'est caché, explique ce que c'est que la comète qui réside dans la moyenne région de l'air, et qui n'est point un corps attaché au firmament. Elle réfute aussi l'opinion où l'on est que la vue de ce météore annonce toujours la mort de quelques grands: « Ils ne méritent pas, dit-« elle, que la comète leur fasse cet hon-« neur, puisque le corps d'un roi, quand

« il est mort, n'est pas différent de celui « d'un homme qui a conduit un chariot « pendant toute sa vie.

LXXXIX. « La seule vertu fait la noblesse, « et l'on voit très-souvent que les gens « dont l'extraction est la plus obscure ont « les sentiments les plus élevés.

« N'est-ce point par leurs talens et par « leurs vertus que les poètes et les philo- « sophes se rendirent autrefois si considé- « rables? Si ceux qui font profession de ces « deux sciences ont un mérite égal à celui « de leurs prédécesseurs, ils peuvent se « plaindre avec raison que la justice qu'on « leur rend est bien différente.

« En effet, les graces ne semblent faites « aujourd'hui que pour ceux qui réussissent « à la chasse. Il n'y a cependant que les « personnes vertueuses qui puissent légi- « timement porter le nom de nobles : c'est « à tort que nous nous parons de la no- « blesse de nos ancêtres, si nous ne les

« imitons pas dans ce qu'ils ont fait pour
« se la procurer.

Nature, pour en venir au point qui la touchait de plus près, convient avec *Genius* qu'elle n'a aucune plainte à faire contre les éléments qui se succèdent les uns aux autres dans l'ordre qui leur est prescrit.

« Les plantes sont végétantes dans la
« saison, les arbres donnent des fruits dans
« le temps, les poissons suivent les règles
« que je leur ai données.

« Mais je me plains aujourd'hui de l'hom-
« me, qui, formé à l'image et à la ressem-
« blance de Dieu, avait eu en partage tous
« les biens dont j'avais pu l'avantager. Cet
« homme, qui lui seul est un * *Microscome* * Petit monde
« et un abrégé de toutes les perfections;
« ce même homme, pour l'amour de qui
« un Dieu s'est incarné dans le sein d'une
« vierge, et pour le salut duquel il a voulu
« expirer sur une croix; cet homme, dis-je,
« est livré à tous les vices dont je demande
« aujourd'hui la vengeance, mais surtout

« des fautes qu'il commet contre mes lois « établies pour la propagation de l'espèce ; « c'est cette infraction qui me fait le plus « de peine.

XC. « Allez, dit *Nature* à *Genius*, allez « trouver l'*Amour* qui est dans son camp, « et, après que vous l'aurez salué de ma « part, sans oublier *Vénus* et toute l'as- « semblée des barons, dites-lui que je vous « ai envoyé pour excommunier tous ceux « qui négligent de travailler à la multipli- « cation de leur espèce. »

Nature ayant achevé sa confession, *Genius*, par forme de pénitence, lui enjoignit de demeurer dans sa forge, afin d'empêcher la destruction totale de l'espèce humaine : il lui donna ensuite l'absolution de ses fautes, et partit pour se rendre à l'armée de l'*Amour*.

XCI. Tout le monde fut bien aise de l'arrivée de ce grand prêtre ; il n'y eut que *Faulx-Semblant* et *Abstinence-Contrainte* qui se retirèrent sans dire adieu à personne.

XCII. Après les civilités qui s'observent parmi les personnes qui savent vivre, *Amour* fit endosser une belle chape à *Genius;* il lui mit un anneau au doigt, à la main une crosse, et une mitre sur la tête.

Quand *Genius* eut été habillé pontificalement, il monta en chaire, tenant une torche de cire; alors chacun prêta silence pour entendre ce qu'il avait à dire.

XCIII. *Genius* déploya la chartre où étaient écrits les commandemens de *Nature :* ensuite il fulmina l'anathême encouru par ceux qui s'en écartaient, et surtout par ceux qui ne faisaient point d'enfans.

Genius publia aussi la bulle du pardon général accordé à ceux qui ne laisseront point enfouir les talens qu'ils ont reçus de la nature pour lui conserver des sujets.

XCIV. « Travaillez, seigneurs barons, « travaillez fortement, leur dit-il, pour ré- « parer ce que le ciseau d'Atropos détruit « tous les jours; vous éviterez par là de « tomber entre les mains des trois furies

« d'enfer, et des trois juges qui y ren-
« dent la justice : vous vous rendrez di-
« gnes d'entrer dans ces beaux pâturages,
« où le jour est éternel et pur, et plus beau
« que tous ceux qu'on a vus sous le règne
« de Saturne. »

Genius, en cet endroit, invective contre la manière indigne dont *Jupiter* agit avec son père : « On ne peut trop se plaindre,
« ajoute-t-il, du tort que l'on fait à ceux
« que l'on met dans le même état où fut
« réduit *Saturne*, non-seulement parce
« qu'en leur ôtant les marques de leur vi-
« rilité on les rend susceptibles de tous
« les défauts auxquels les femmes sont su-
« jettes ; mais parce qu'on fait un tort in-
« fini à la *Nature*, en lui enlevant des sujets
« capables de réparer les pertes qu'elle fait
« tous les jours.

XCV. « *Jupiter* étant parvenu à l'empire,
« fit publier que chacun eût à faire tout
« ce qui lui serait agréable; et comme il
« sçavait combien l'exemple influe sur les

« hommes, il se plongea le premier dans
« toutes les voluptés que son imagination
« déréglée lui put suggérer.

« Ce fut ce même *Jupiter* qui divisa la
« terre en quatre parties, qui donna aux
« étoiles des noms convenables, et qui
« apprit aux hommes la manière de faire
« tomber dans leurs filets les animaux sau-
« vages.

« Ce fut aussi ce dieu qui plaça dans les
« loups cet instinct féroce et vorace qui
« les caractérise : c'est par lui que le ser-
« pent fut en état de nuire aux hommes
« par la force maligne de son venin : ce
« fut lui, enfin, qui partagea l'année en
« quatre saisons, et qui fit succéder à l'âge
« d'or l'âge d'argent : à celui-ci succéda
« l'âge d'airain, qui fut remplacé par l'âge
« de fer.

« Ces variations dans l'univers réjouirent
« beaucoup les divinités infernales, tou-
« jours prêtes à attirer chez elles les brebis
« qui s'égarent du sentier où Dieu, sous la

« figure d'un agneau, veut bien être leur « conducteur. »

Genius, sous l'allégorie du parc où vont paître les brebis, fait la description du paradis, suivie d'un fort beau parallèle de ce parc, avec celui où l'Amant avait rencontré *Déduit*; et il prouve par de vives raisons la supériorité du premier sur ce parc construit par les mains des faibles mortels.

Il raconte les joies ineffables que l'on y goûte, et qui rassasient à jamais les bienheureux; il compare la fontaine où Narcisse devint idolâtre de sa propre beauté, avec la fontaine de la divine essence, et il fait voir combien elle était trouble et bourbeuse auprès de la fontaine de vie.

Genius finit son exhortation en conjurant ses auditeurs de se mettre en état de pouvoir puiser un jour des eaux salutaires dans cette fontaine.

Tous les soldats, animés par un discours si pathétique, se préparèrent à l'assaut.

XCVI. *Vénus* somma *Honte* de se rendre,

qui lui répondit brutalement qu'elle n'en ferait rien. *Vénus* la menaça de mettre au pillage toutes les roses du jardin, et pour en venir à bout elle se disposa à attaquer le château : elle prit son arc, et bientôt il en partit une flèche légère qui fut portée dans une fente que l'on pouvait voir au-devant d'une figure sculptée, que l'Auteur compare à celle dont Pygmalion fut autrefois épris.

XCVII. Chacun sait que cet habile ouvrier devint amoureux d'une statue qu'il avait taillée lui-même.

XCVIII. *Vénus*, touchée des feux du statuaire, anima cette figure ; Pygmalion en eut la jouissance, et de leurs amours naquit Paphus qui donna son nom à l'île de Paphos. Ce Paphus eut un fils nommé Cynyras, qui dans la suite devint le père du bel Adonis, fruit honteux des amours incestueuses de Cynyras et de Myrrha sa propre fille.

XCIX. Après que *Vénus* eut décoché la

flèche dont on a parlé au chapitre XCVI, elle jeta dans l'armée ennemie un brandon ardent dont tous les soldats ressentirent la flamme.

Dangier, *Peur* et *Honte*, voyant le feu prêt à les consumer, délogèrent à l'instant.

Courtoisie, *Pitié* et *Franchise* entrèrent dans la tour, et furent ouvrir à *Bel-Acueil* la porte de sa prison, dans la crainte que le feu ne parvînt jusqu'à lui.

Ces dames lui recommandèrent les intérêts de l'Amant, qui n'avait point abandonné les siens pendant sa captivité. *Bel-Acueil*, charmé d'en voir la fin, consentit à tout ce qu'on exigea de lui.

Jean de Meung raconte dans ce chapitre, sous l'allégorie du pélerin armé du bourdon et revêtu de l'écharpe, comment notre Amant acheva son pélerinage auprès de l'image qui était derrière la fente où *Vénus* avait tiré un de ses traits ; ce qui donne lieu à l'Amant de parler de ses voyages dans l'empire amoureux, pendant lesquels

il avait appris par expérience, que l'on tirait plus de profit en s'attachant à des femmes déja sur le retour, qu'en faisant la cour à celles qui ne font encore que de paraître sur la scène.

Il est vrai que les premières sont moins faciles à tromper que les autres, qui ressemblent à ces oiseaux encore niais qui se laissent surprendre par les apaux perfides des oiseleurs ; tandis que ceux à qui le temps a donné de l'expérience évitent les pièges qui leur sont tendus.

En effet, les femmes qui ont été trompées dans leur jeunesse, le sont difficilement dans un âge plus avancé, parce qu'elles sont toujours en garde contre les trahisons qu'on peut leur faire.

Cependant, quoique ce soit un sentiment assez généralement reçu, que

> Si font bien plus de gains au tiers 22263.
> Vieux chemins que nouveaux sentiers,

il n'y a point d'inconvénient d'être amoureux d'une jeune femme, parce qu'il faut

qu'un galant homme n'ignore rien en fait d'amour.

c. Le reste du roman contient la manière dont l'Amant entra dans la fente de la tour, la peine qu'il eut à y introduire son bourdon, et enfin comment il vint à bout de cueillir la rose.

Après cette victoire il n'oublia point de témoigner sa reconnaissance à *Vénus*, à son fils, et à tous les barons qui lui avaient rendu de si grands services.

Le jour parut ensuite, qui le retira d'un songe si agréable, pour le replonger peut-être dans des illusions plus dangereuses.

FIN DE L'ANALYSE.

DE L'UTILITÉ
DES GLOSSAIRES.

On ne saurait rechercher avec trop de soins tout ce qui peut contribuer à l'éclaircissement de notre histoire, et y répandre un certain jour que la barbarie des six ou sept premiers siècles de la monarchie française a rendu assez obscur.

Rien n'est plus propre à lui rendre sa première clarté, que de se mettre en état de lire dans leur source les manuscrits, qui ont presque tous été altérés par la négligence ou par la mauvaise foi des copistes.

La voie la plus sûre pour y réussir est celle du glossaire, que M. de la Monnoye a défini, « un recueil de termes difficiles, « barbares et hors d'usage, accompagnés « de l'explication dont ils ont besoin. »

Cette explication s'appelle *Glose*, qui en grec signifie Γλωττα : c'est le *lingua* des latins.

Mais depuis on a entendu par glose toute locution barbare et inusitée ; et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'elle a été prise aussi pour l'interprétation même de ces sortes de locutions.

Quintilien definit la glose, *linguæ secretioris interpretatio :* c'est celle qui sert à expliquer le texte ; et il arrive souvent que le commentaire est plus obscur que le texte même, parce qu'on y donne trop dans le sens *anagogique* ou *mystique*.

La glose dont il s'agit ici n'a pour objet que la connaissance d'un sens purement littéral, que l'ancienneté du langage et les changemens qui y sont arrivés ont pu dérober à la pénétration de ceux qui n'ont point apporté tous les soins qui étaient nécessaires pour s'en instruire.

Dans tous les temps et dans tous les genres de langues, il y a eu des personnes qui

se sont apliquées à adoucir par des explications, ce que la barbarie avait mis de rude dans certains termes.

Ces éclaircissements étaient nommés *glossemata* par les Latins. Ceux qui s'appliquaient à ce genre d'étude s'apelaient *glossographi*, c'est-à-dire glossateurs. Personne n'a mieux mérité ce titre que le sçavant du Cange, qui a ramassé dans les deux tomes de son Glossaire grec tout ce qui avait été fait de meilleur en cette langue en matière de glose.

Les trois volumes de son Glossaire latin n'auraient rien laissé à désirer, si la nouvelle édition des sçavans PP. Bénédictins n'avait point appris au public qu'il manquait encore quelque chose à ce genre de science, que le rapport de notre langue avec la latine doit nous rendre si intéressant.

Il serait à souhaiter que ce qui a été fait à l'égard du grec et du latin, eût été pratiqué avec autant de soin à l'égard de no-

tre langue. Et quoique les *Lexiques* de Nicod, de Monet, de Borel, de Ragueau, de Ménage, et les cinq volumes du Dictionnaire de Trévoux semblent avoir épuisé la matière, ils ont cependant laissé en arrière plusieurs termes dont ils auraient pu mieux que personne donner l'explication. Ce serait un ouvrage très utile que celui qui contiendrait un glossaire universel de la langue *romance;* mais il faudrait commencer par fixer la plupart des termes où la négligence des copistes, ou peut-être leur ignorance, ont glissé tant de variations. La restitution de ces passages serait plus utile que celle que l'on fait tous les jours de tant de phrases grecques et latines, où la plupart du temps on ne travaille que par conjecture, ouvrage où la peine l'emporte sur le profit que l'on en retire; aulieu qu'un bon glossaire de notre langue nous mettrait en état, je ne dis pas de lire les romans, (car ils ne doivent être lus qu'autant qu'ils nous mènent à la connaissance

de la langue *romance*); mais on serait en état de s'instruire dans une infinité de Mss. qui se moisissent dans les bibliothèques des sçavans, de plusieurs usages dont l'origine nous est inconnue.

C'est dans ces précieux restes de l'antiquité gauloise que l'on trouverait plusieurs titres propres à éclaircir beaucoup de faits embrouillés dans notre histoire, qui sont relatifs à la monarchie, à la jurisprudence, et à l'ancienne discipline ecclésiastique : connaissance plus utile pour un Français, que celle qu'il pourrait puiser dans l'ancienne Grèce et dans l'ancienne Rome.

SUPPLÉMENT

AU GLOSSAIRE

DU ROMAN DE LA ROSE.

A

A est mis quelquefois à la place de la préposition *pour :*

> Et t'en tiendras à bien payé. Vers 2744.

A est pris aussi pour l'article indéfini *de :*

> Car je vous crains à courroucier. 2930.

A se prend encore pour *avec :*

> Hors de ma teste à une pelle. 4848.

ABAYELART. (Pierre) Ses amours avec Héloïse 90072.
n'ont pas moins contribué à le rendre célèbre dans l'histoire, que sa profonde érudition qui l'a mis au nombre des plus grands docteurs du douzième siècle. Innocent II l'appelait *magistrum Petrum*, à cause de sa science.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, fit pour

honorer la mémoire de ce sçavant homme une épitaphe dont voici les deux derniers vers :

Est satis in titulo, Petrus jacet Abeilardus,
Cui soli patuit scibile quicquid erat.

Victime infortunée de l'amour et de ses ennemis, il mourut l'an 1142, le 21 d'avril, âgé de 63 ans. Il fut enterré à saint Marcel, abbaye située près de Châlons-sur-Saône

ACERTES, *adv.* qui signifie *tout de bon, à bon escient.* C'est dans ce sens qu'il faut entendre l'endroit du vers 22337, qui a été expliqué par *certaines, assurées.*

ACESMEZ, *(variantes)* vers 18223, c'est-à-dire, *parés, ornés.*

Et sont de mors bien acesmez,

dont les bonnes mœurs font l'ornement. Ce mot vient d'*acesmes*, qui est le nom des habillements et des atours des femmes. On disait aussi *achesmé* pour *acesmé.*

2405. ACHOISON, *s. f.* signifie *occasion, sujet, raison.* Borel l'explique encore par le terme de *disgrace.* On disait aussi *achaison.* Au premier livre de Ville-Hardouin on lit *ochoison.*

14910. ACOUPI, ACOUPIE, *adj. Cocu:* c'est la même chose que *coupeau,* qui est le simple d'*acoupi.*

ACOURCENT, c'est-à-dire, *acourcissent*, *abregent*, par syncope, vient du verbe *acourcir*. 17767.

ADENS, *adv.* qui signifie *en bas*, *toutplat*, du verbe *adenter*, *tomber tout plat*. 1486.

ADIRÉ, participe du verbe *adirer*, que le glossaire explique par *maltraité*, ou *occasionné de faire maltraiter*. Je crois qu'il veut dire *prié* ou *conjuré*, du verbe *adjurare :* en effet, dans l'édition de Galiot on lit *conjuré* au lieu d'*adiré*. Et à bien examiner la pensée de l'Amant, il semble qu'il soit fâché des bassesses et des prières qu'il a été obligé de faire pour gagner les bonnes graces de Dangier. *Adirer*, signifie aussi *égarer*, *manquer*, *être à dire*. 3853.

ADJOURNER, *verbe neutre*, signifie *faire jour*, d'où vient le mot d'*ajournement*, *assignation à un certain jour*. 2535.

Dieu, quant sera-il adjourné? 2514.

c'est-à-dire, quand le jour commencera-t-il à paraître?

ADVIS : quoique le glossaire le fasse *adv.* il est néanmoins *subst.* et veut dire *sentiment*, *opinion*, *conseil*. On disait aussi *ce m'est vis* pour *ce m'est advis*, par la figure que les grammairiens 49.

nommment *apherese*, qui est le retranchement de la première lettre d'un mot.

5560. ADUNE, c'est-à-dire *assemble*, du verbe *aduner*, et du latin *adunare, in unum cogere et quasi conglobare*. Aüner, *idem*.

17230. AFFIÉE, participe du verbe *affier*, est ici employé pour *fiancée, épousée;* vient de *fides*, foi. C'est comme si l'on disait, *depuis que vous m'eûtes donné votre foi ou reçu la mienne*.

6380. AFFIERE, c'est-à-dire, *qui puisse y atteindre* ou *s'y comparer*. Les autres explications de ce verbe sont dans le glossaire.

4454. AFFOLANS, participe du verbe affoler, qui signifie *rendre passionné jusqu'à la folie :* il signifie aussi *blesser*, au vers 5066.

> Ah, le bourreau, le traître, le méchant!
> Il m'a perduë, il m'a toute affolée.*

4791. AGNELET, *s. m.* Anneau que l'on met au doigt.

3356. AGRIESTÉ, *s. f.* qui a quelque chose d'agreste, dureté, âpreté, du latin *agrestis*.

8582. AHERDRE, *attacher*, vient du latin *adherere*, ainsi que le verbe *adherdre*, qui est au vers 7842.

1192. AINS, *adv.* signifie *avant, auparavant ;* et au vers

* La Fontaine, conte du Diable de Papefiguière.

1722, il signifie *au contraire.* Les Picards disent *einchieux* et *encheux* pour *encieux*, qui est la même chose que *ains* et *ainçois.*

A la servante de l'hôtel. 2586.

Le conseil que l'Amour donne à l'Amant de faire quelque petit présent à la servante de sa maîtresse, est pris d'Ovide, *de Arte amandi, libro secundo.*

Porrige fortunæ munera parva tuæ,
Porrige et ancillæ quæ pœnas luce pependit.

ALBUMASAR, *ou* ABOASAR, arabe renommé par sa science, vivait dans le neuvième siècle ou dans le dixième : son livre de la Révolution des années l'a fait regarder comme un des grands astrologues de son temps. 19967.

ALCIBIADES, *(variante)* vers 9258, un des grands capitaines de la Grèce. Il fut le plus bel homme de son siècle ; voilà pourquoi Jean de Meung en fait mention. Ce qu'il en dit est pris du troisième livre de la Consolation de Boëce, son auteur favori : *Quod si, ut Aristoteles ait, linceis oculis homines uterentur, ut eorum visus obstantia penetrarent ; nonne introspectis visceribus illud Alcibiadis superficie pulcherrimum corpus, turpissimum videretur ?*

On voit par ce passage, que c'est ainsi qu'il faut lire, et non pas *Olympiades*. J'avoue qu'il importe fort peu au lecteur que ce soit le corps de cette princesse ou celui d'Alcibiades, mais il faut être exact dans les citations ; et puisque Boëce cité par Jean de Meung parle d'Alcibiades, il faut s'en tenir à cette leçon, à moins que Boëce ne se soit trompé. Il est vrai qu'Aristote aurait pu parler du corps d'Olympiades plus sçavamment qu'un autre : ce philosophe avait été le galant de cette princesse ; mais il était trop honnête homme pour en mal parler, dans le cas même de la rupture.

1017. ALIS, la traduction manuscrite du Roman de la Rose l'explique par *doux* et *courtois*.

5486. ALOSER, *louer, relever les belles actions*, signifie aussi *acquerir los* ou *louange*.

16821. ALQUEMIE, ou ARQUEMIE, *s. f.* on l'appelle aussi *alchymie* ; c'est l'art de préparer les métaux et de les purifier.

6637. ALUDEL *et* ALUTEL, *s. m.* terme de chymie. Ce sont des pots sans fond joints ensemble, qu'on adapte sur un pot percé au milieu de sa hauteur. Ils servent pour sublimer, c'est-à-dire faire mon-

ter par le feu une matière volatile en haut par l'alembic ou au chapiteau.

AMBEZAS, c'est ce qu'on appelle en terme de jeu de dez, *Bezet* ou *les deux As*. L'Amour, par cette métaphore, veut faire entendre à l'Amant qu'en retenant par cœur ses commandemens, il a fait un meilleur coup que s'il eut amené *Ambezas* lorsqu'il aurait eu besoin d'un *Sonnet*. 10861.

AMONT, *adv.* en haut, comme si l'on disait en haut d'un mont. 1439.

ANGELONS: ce sont, je crois, ces fromages que l'on appelle à Paris, des angelots, et qui viennent de Normandie. 12367.

ANICHILE, du verbe *anichiler, réduire à rien, détruire*. 20582.

AORER *ou* AOURER, adorer, prier, vient du latin *orare*. Le vendredi saint était appelé autrefois *aoré* et *oré*, à cause de l'adoration de la croix, ou peut-être à cause des prières que l'on fait ce jour-là. 22420.

AOURSE, *du verbe* aourser, se jeter sur quelqu'un avec la furie d'un ours. 9726.

A PEU, c'est-à-dire *peu s'en faut*, comme si l'on disait *peu il y a :* cette façon de parler était fort 3009.

en usage parmi les anciens écrivains, et on la trouve souvent dans ce Roman.

11750. APOSTOLE, *s. m.* c'est le nom qu'on donnait au pape, comme successeur des apôtres ; on l'appelait aussi apostoile et apostolic. L'église donne encore aujourd'hui ce nom au pape dans une de ses prières qu'elle adresse à Dieu : *Ut domnum apostolicum * et omnes ecclesiasticos ordines in sancta religione conservare dignetur.* On l'a long-temps connu sous le nom de l'évêque de Rome.

* Le pape.

On donnait aussi le nom d'apostoliques aux évêques, parce qu'ils avaient succédé aux apôtres : quelquefois on les appelait papes, comme on peut le lire dans les formules du moine Marculfe, dans les lettres de Sidonius, et dans Grégoire de Tours ; ce qui dura jusqu'au onzième siècle, Gregoire VII ayant ordonné dans un concile qu'il n'y aurait que l'évêque de Rome qui serait appelé *papa, quasi pater, à voce græcâ* Πάππας.

17368. APRIME, approche du latin *aproximare.*

8187. ARCHÉE *et* ARCHIE, *s. f.* la portée d'une flèche.

3948. ARCHIERE, *s. f.* embrasure, meurtrière, ouver-

ture qu'on laissait dans les murailles pour tirer des flèches aux ennemis.

Arnoult (saint). Baillet, au second tome de la Vie des Saints, en admet trois qui portèrent ce nom. Le premier, contemporain de S. Remy au sixième siècle, laissa, dit-on, sa femme vierge : elle était nièce de Clovis. Saint Arnoult fit plusieurs pélerinages, et fut enfin assassiné par des anciens valets de sa femme, irrités de ce qu'il lui avait fait prendre le voile des vierges consacrées à Dieu. 9452.

D'autres traditions portent que des voleurs, fâchés de ne lui avoir point trouvé d'argent, l'avaient battu cruellement, et qu'il était mort de ses blessures : on l'a mis au rang des martyrs, et l'église célèbre sa fête dans le diocèse de Reims, le 18 de juillet.

L'autre S. Arnoult, qui fut marié, vivait vers l'an 580. Il avait épousé une fille nommée Dode, dont il eut deux enfans : elle prit dans la suite le voile dans un monastère de Trèves, et S. Arnoult mourut évêque de Metz environ l'an 640.

Je ne prétends pas décider lequel de ces deux saints doit être le seigneur des *coux* ou cocus : peut-être Jean de Meung a-t-il cru qu'il suffisoit

d'être marié pour être de cette confrairie, et qu'en réduisant à l'acte la possibilité, une pareille hypothèse n'aurait rien d'absurde. Cet auteur était d'ailleurs assez prévenu contre le beau sexe, pour ne point aller chercher bien loin des explications à son passage.

Coquillart a pensé ainsi que Jean de Meung sur le compte de S. Arnoult ; voici comme il s'en explique au monologue des perruques :

Coquins, niays, sots, joquesus,
Trop tost mariez en substance,
Seront tous menez au-dessus
Le jour Sainct Arnoult à la dance.

S. Vincent Ferrieres n'adopte point le sentiment de Jean de Meung sur le patron des cocus; car, dans son sermon sur la luxure, il fait mention de deux autres en ces termes :

Fuit mercator ; et cùm ejus uxor esset mortua, venerunt amici et parentes ut darent sibi uxorem. Dixit eis quod nolebat, quia vel dabitis uxorem juvenem vel antiquam. Si juvenem habeam, spernet me cùm sim antiquus, et timeo quod faceret me de confratriâ sancti Cuculli : si autem antiquam accipiam, ego sum antiquus et calvus, et sic unus non poterit juvare aliam.

Dixerunt amici : Compater, non curetis, quia non dabimus vobis uxorem antiquam, sed juvenem ; et si faciat vos de confratriâ cucullorum, facietis de confratriâ sancti Lucæ.

Artus, roi de la grande Bretagne, surnommé le bon, était fils d'Uterpandragond et de la reine Yvergne. Il épousa Genièvre, fille de Leodogan, roi de Thamelide. Cette princesse, qui passait pour un modèle de sagesse, ne put résister aux charmes du fameux Lancelot-Dulac, fils du roi Ban de Benoic. Cette folle amour coûta la vie à plus de cent mille hommes, et au bon roi Artus, l'an 541. Il portait d'azur à treize couronnes d'or. Son épée, dont il est parlé si souvent dans le roman de Lancelot, s'appelait *escalibor*, qui en hébreu signifie tranche fer et acier. 1178.

Ashachim, il faut lire *Alhasen* ou *Alhason*, sçavant Arabe qui vivait dans le onzième siècle : il a composé divers ouvrages d'optique. Il y a encore un autre *Alacenus* ou *Alhazenus*, anglais dont on a deux traités, l'un *de Perspectivâ*, et l'autre *de Ascensu Nubium* : il y a beaucoup d'apparence que c'est de l'arabe que Jean de Meung fait ici mention. 18814.

Ataine, *trois. pers. de l'indic. du verbe atainer,* 7328.

qui signifie *quereller ;* c'est delà qu'on a formé *ataineux* et *ataineuse , querelleur ,* et *ataine , querelle ,* qui vient du grec ἄτη, qui est le nom d'une déesse que l'on nomme en français *Até :* elle est de l'invention d'Homère ; c'est à elle qu'était confié le soin d'exciter parmi les hommes les noises et les querelles.

Rabelais s'en est souvenu dans ses Fanfreluches antidotées :

Maugré Até, à la cuisse heronniere.

En Bourgogne, les paysans disent *éténer* pour fatiguer jusqu'à l'excès ; ce qui est une corruption d'*atainer.*

22612. A TANT, *adv.* qui signifie *alors , puis.*

1178. AU. Cet article défini, qui marque le *datif,* est mis ici à la place de l'article *du :* nos anciens sous-entendaient souvent les articles ; ils disaient le fils Yvain, les quatre fils Aymon, l'Hôtel-Dieu, pour d'Yvain, d'Aymon, de Dieu.

20812. AVESPREMENT, *s. m.* l'obscurité de la nuit. *Vesper* ou *Hesperus ,* était le nom de l'étoile qu'on appelle Vénus , qui paraît aussitôt que le soleil est couché : c'est de *Vesper* que vient *Avesprement*, que l'on peut prendre aussi pour le crépuscule. On disait *Avesprir*, pour faire nuit.

Les paysans de Bourgogne disent encore *la Vesprée*, pour l'après-dînée.

AVICENNE, philosophe et médecin arabe du onzième siècle, célèbre par plusieurs ouvrages de médecine : on a prétendu que le sultan Cabous l'avait employé dans le ministère en qualité de visir. 16717.

AULMONIERE, *s. f.* petite bourse ou gibecière, *almonaria* et *eleemosynaria* dans la basse latinité ; c'était pour les dames un ornement pareil à celui qu'elles empruntent aujourd'hui d'une montre attachée à leur ceinture : les hommes en portaient aussi, et l'on en voit dans plusieurs anciens mausolées. Ce terme est pris ici allégoriquement, et signifie le *scrotum* des latins, *seu pellis quæ testiculos continet.* 20478.

AVOUTIRE ou ADVOUTIRE, *s. m.* c'est ainsi qu'il faut lire au vers 1886o, au lieu d'*adultire*; il signifie le crime d'adultère. *Avoutre* signifiait un enfant naturel : *Avulterie id.* qu'*Avoutire.* 18860.

Aux poëtes mêmes donnèrent. 19514.

Il y a long-temps que les poëtes ont acquis le droit de regretter ces marques utiles de la considération où ils étaient autrefois parmi les grands : aux termes d'Ovide, on croirait que le

soin de récompenser les poëtes était l'objet principal du ministère.

Cura ducum fuerant olim, regumque poetæ,
Præmiaque antiqui magna tulere chori.
Sanctaque majestas, et erat venerabile nomen,
Vatibus et largè sæpe dabantur opes.

De Arte amandi, lib. iij.

B.

16198. BACHELIER, *s. m.* c'est le nom qu'on donnait au jeune écuyer qui recevait la ceinture militaire, et qui marchait sous les ordres du chevalier Banneret. Le bachelier était entre le chevalier et l'écuyer. Fauchet croit qu'il vient de Bas-chevalier, dont il est abrégé, et que les jeunes gens qui se sentaient assez de force pour supporter la fatigue des armes, prirent le nom de *Bacheliers*, comme étant plus bas que les anciens hauts chevaliers. C'est ainsi que de Hault-Ber, grand noble, est dérivé le nom de *Ber*, qui signifie *Baron*.

On appelait aussi *Bachelier* celui qui avait vaincu un homme dans un tournois la première fois qu'il s'était battu, parce qu'on lui donnait une branche de laurier: *baccillus* signifiait *bâton*, et la branche était regardée comme le bâton.

En Picardie, les jeunes gens à marier étaient nommés *Bacheliers*, le nom des jeunes filles était *Bachelette*. En Dauphiné, on appelait les jeunes gens *Bachelards*. Bachelier ne se dit plus que dans les universités et dans la Sorbonne.

BAILLART, *s. m.* pour *Bailleur*, *Dònneur*, du verbe *bailler*. L'édition de Galiot met *Gaillard*. 2261.

BAILLY, *s. m.* c'est-à-dire *Gardien*. Le grand bailli et le sénéchal étaient une même chose, tous deux gardiens et conservateurs des biens du peuple, contre les vexations des juges ordinaires. On disait aussi *Bail*, et dans Ville-Hardouin on trouve *Bals* dans le même sens. Bailli vient de *Bajulus*, par corruption de *Bailus* et *Balius*. *Mal-bailli* qui se trouve au vers 8524, voulait dire *mal-gardé*. 8523.

BALENUS, c'est le nom d'un devin : ce pourrait bien être Helenus, fils de Priam et d'Hécube, qui eut en partage le don de prévoir l'avenir. Presque tous les noms anciens sont défigurés dans les manuscrits. 15083.

Virgile fait mention de cet Helenus au livre trois de l'Æneïde.

BALERIES, *s. f.* danses. *Baulles* signifie la même chose. 19163.

778. **Baller**, danser, d'où est venu *Bal.*

21553. **Barbacanne**, *s. f.* et *Barbocanne*, terme de fortification : fente ou petite ouverture que l'on fait dans les murs des châteaux, pour tirer à couvert sur les ennemis ; c'est ce qu'on appelle *creneaux*, et selon d'autres *carnaux*, du latin *crena*, cran, parce que les creneaux sont des crans faits à la muraille : *Sunt enim crenæ murorum*, dictionn. de Nicod.

1385. **Barbelottes**, *s. f. grenouilles* : c'est ainsi que l'explique Veneroni dans son dictionnaire, au mot *ranóchia.* Borel veut que ce soient des insectes qui se trouvent dans les fontaines ; ce qui est assez vraisemblable, puisqu'après *Barbelottes* on trouve *Reines*, c'est-à-dire *Grenouilles* : ce n'est pas que Lorris fût délicat sur les pléonasmes.

10898. **Barons**, *s. m. plur.* Ce mot, en terme de roman, se prenait pour tous les hommes nobles et seigneurs de grande qualité. C'était par ce nom collectif qu'on désignait alors les ducs, les marquis, etc.

On a divisé depuis la noblesse en trois ordres et en trois degrés.

Le premier, est celui de Baron, qui compre-

nait tous les gentilshommes élevés en dignité, tant à cause des titres qui leur avaient été accordés par les rois, qu'à cause de leurs fiefs, en vertu desquels ils avaient droit de porter la Banière dans l'armée du roi, d'y conduire leurs vassaux, et d'avoir un cri particulier; c'est pourquoi ils sont connus ordinairement sous le nom de Banneretz. Ce premier ordre répond à l'idée que nous avons de la haute noblesse.

Le second ordre était celui des Bacheliers ou des simples chevaliers; on les appelait *Milites secundi ordinis, Milites mediæ nobilitatis.*

Le troisième ordre enfin était celui des Ecuyers, titre honorable alors, puisqu'il ne se donnait guères qu'aux fils des chevaliers; au lieu qu'aujourd'hui il est devenu si commun, que ces nobles, *infimæ nobilitatis*, rougissent de le porter comme infiniment au dessous d'eux.

La noblesse a toujours été en grande recommandation dans tous les états de l'univers; et il n'y a presque à présent que celui des Turcs où elle n'est pas considérée. Ils déferent tout à la vertu et au courage, sans considérer ni le sang ni la naissance, comme l'a remarqué *Busbec*, ambassadeur à la Porte pour l'empereur Ferdinand premier.

Je m'imagine bien que le préjugé dans lequel nous sommes élevés par rapport à la barbarie des Turcs, empêchera leur sentiment de faire fortune, quoique puisé dans un principe reconnu véritable par tous les plus grands philosophes ; mais il n'en sera pas moins certain que la vraie noblesse vient de notre propre vertu, et par l'effet du hasard de nos ancêtres, quoique cette transmission de leur part ait force de loi parmi nous. Aussi je ne doute pas que lorsqu'il fut question d'introduire cette distinction qu'il nous a plu d'appeler noblesse, parmi des hommes égaux par le droit naturel, et subordonnés par le droit des gens et par les lois d'une sage politique, on ait eu égard aux actions généreuses de ceux qui les premiers ont été honorés de la noblesse. Il n'y a guères d'état où l'on fasse plus de cas de ce titre qu'en France, avec d'autant plus de raison, que ce ne fut qu'au prix de leur sang et de leurs biens, que les chefs de ces maisons illustres qui sont parmi nous acquirent un titre si glorieux, et ce n'est qu'en suivant ces grands exemples que leurs descendans peuvent se dire véritablement nobles.

Nos anciens sermonaires ne connaissaient rien au-dessus du titre de baron.

Saint Vincent Ferrière, dans la troisième partie de ses Sermons, parlant de Saint Joachim, père de la Sainte Vierge, le nomme baron.

Cùm Anna et Joachim venissent de Nazaret in Hierosolimam ad templum, ut offerrent secundùm consuetudinem, quia Joachim erat Baro, voluit offerre. Le grand prêtre le regardant avec surprise, lui demanda : *Et quis estis vos?* etc.

Un autre sermonaire a appelé le Lazare, *Baron de Bethanie.*

Le titre de baron a passé de mode en France, où la plupart des gentilshommes veulent être marquis ou comtes, n'ayant souvent pour toute seigneurie qu'un simple hameau. Cependant on ne reconnaît aujourd'hui en France pour marquis et pour comtes, que ceux qui possèdent des marquisats et des comtés; et ces terres, dont les édits de Charles IX et de Henri III ont fixé l'étendue et la continence, ne peuvent porter ces titres sans les lettres du prince.

Quelquefois *Baron* est pris pour un homme du peuple. Dans la loi des Allemands, chapitre xcv, article ij, on lit qu'ùn souflet donné à un baron n'est estimé non plus que celui donné à

une servante. En ce temps-là les peines étaient pécuniaires.

12774. Barrez, *s. m. plur.* c'est le nom qu'on donnait aux carmes à leur arrivée en France, sous le règne de Saint Louis, en 1259, à cause de la bigarrure de leurs habits noirs, jaunes et blancs. La rue où ils demeuraient autrefois à Paris, a conservé le nom des Barres.

Ces religieux dans la suite quitterent leur chape et leur manteau bigarrés, et prirent la chape blanche sur l'habit noir, qui fut changé en tanné par ceux qui embrasserent la réforme en Espagne.

Ce manteau, si l'on en croit l'abbé Trithême, était de la même couleur que celui qui fut jeté à Elisée par le prophète Elie lorsqu'il fut enlevé dans un chariot de feu. (Traité de l'origine des Noms, par la Roque, chap. 42).

11169. Baston, *s. m.* est pris pour une épée ou pour une hache.

10552. Baulievres *ou* Balievres, *s. m. plur.* levres ou baslèvres, comme *bis labra :* on disait aussi la *Baulevre*, ce que Borel explique par les joues.

5264. Baux *ou* Baulds, *Baulde, adj.* signifie joyeux, d'où est venu l'*adv.* Baudement, *id.* joyeusement.

BEANCE, *s. f.* espérance trompeuse. 12958.

Beauté n'eust paix à chasteté. 9273.
Lis est cum formâ magna pudicitiæ.
Ovid. epist XV.

BEGUINS, espèce de moines hypocrites qui étaient 12561.
mariés; ils furent condamnés au Concile de Cologne en 1260, et au Concile général de Vienne l'an 1311. On les appelait aussi *Beguards*.

BEHOURDIZ, *s. m.* *Behours* et *Bahours*, joutes, 19737.
combats : le jour des Bouhordies, pour le jour du combat à la lance. Dans la basse latinité, Behours s'exprimait par *Behordium*.

BERIL, *s. m.* pierre précieuse d'un verd pâle; c'é- 16251.
tait une des douze pierres qui ornaient le *Rational* du grand-prêtre chez les Hébreux.

Le père Monnet dans son dictionnaire prétend que le Beril n'est autre chose que le diamant.

Pline, *Hist. natur. liv.* 37, *ch.* 5, dit qu'on le taille à six angles, afin qu'il rende plus d'éclat, et il ajoute qu'il y a une pierre nommée *Chrysoberil*, qui a la couleur de l'or : c'est à cette pierre que Juvénal a fait allusion.

.... *Et inæquales Beryllos*
Virro tenet phialas.
Satyra V, carm. 38.

Ce que Farnabe son commentateur expliqué ainsi : *aureas phialas asperas Berillis sexangulâ formâ politis, ad splendoris repercussionem.*

Properce a fait mention de cette pierre.

> *Et solitum digito Berillon addederat ignis.*
> Eleg. vij ad Cynthiam, lib. iv.

1836. Bersault, *s. m.* signifie *une butte.*

> A mon cueur, dont il fit bersault,
> Bailla nouvel et fier assault.

c'est-à-dire, que l'Amour fit du cœur de l'Amant une butte contre laquelle il décochait ses flèches.

On disait *Bersailler* pour exprimer l'action de tirer des flèches. « Et furent tellement ber-« saillez de traits, qu'ils se vindrent rendre. » *Mémoires d'Olivier de la Marche, liv.* 1.

On trouve dans les poësies de Molinet *Bersaulder* dans le même sens.

8640. Besans, *s. m. plur.* c'étaient des pièces d'or de la valeur de dix sols, suivant l'évaluation faite par du Cange, en parlant de la rançon de S. Louis, où il dit que le marc d'argent valait huit *Besans* en or, et quatre livres ou quatre-vingt sols en argent ; d'où il résulte que chaque *Besan* valait dix sols. Cette monnaie était appelée ainsi, parce

ce qu'elle avait commencé d'avoir cours dans la ville de Byzance.

BIERRE, c'est la forêt de Fontainebleau : la traduction manuscrite du Roman de la Rose explique ce mot par celui de *France*. 16055.

BILLIER, c'est aller avec un bâton. *Folle largesse fait billier ceux qui se livrent à elle ;* c'est-à-dire qu'elle les réduit au bâton, meuble nécessaire à un homme ruiné, qui est contraint d'aller de porte en porte mendier son pain. 10502.

BILLARD, c'est celui qui était obligé de se servir d'un bâton pour marcher. *Bille* se prenait pour le bâton, et quelquefois pour une petite boule.

Les billettes qui font partie des pièces de blazon, étaient de petites pièces solides en forme de quarré long, dont on chargeait l'écu : elles étaient de métal et de couleur.

BOECE. (*Anicius Manlius Torquatus Severinus.*) 5253.
Il est juste de parler d'un homme à qui Jean de Meung a de si grandes obligations. Il naquit l'an de l'ère chrétienne 455. Il fut trois fois consul, et il eut pendant ce temps-là part à la confiance de Théodoric, roi des Goths. Il la perdit par la jalousie de Bazile, d'Opilio et de Gaudence, délateurs infâmes. *Boëce* fut conduit dans les pri-

sons de *Ticino*, aujourd'hui *Pavie.* Ce fut là où il composa son traité intitulé *Consolatio Philosophiæ*, divisé en cinq livres, avec d'autres traités de théologie.

Boëce (selon Berthier *in præfatione Boëthii*) *fuit logicus acutissimus, theologus gravissimus, mathematicus solertissimus, mechanicus artificiosissimus, musicus suavissimus, adhuc orator et poëta optimus.* En effet, il a écrit dans tous ces genres de science.

Théodoric lui fit trancher la tête, l'an 524, aussi bien qu'à *Symmachus* dont *Boëce* avait épousé la fille. Ce prince ne survécut guères à un acte si cruel. Peu de temps après cette exécution, on servit sur sa table la tête d'un poisson énorme. Il crut que c'était celle de *Symmachus* qui le menaçait ; un tremblement s'empara de tous ses membres, on le mit dans son lit où il mourut agité par les remords de sa conscience, confessant qu'il avait eu tort de faire mourir *Boëce* et *Symmachus*, sans avoir apporté en les condamnant l'attention qu'il donnait ordinairement à ses sujets. *Procopius Histor. Gothica, lib. primo.*

5382. BOTTEREL. L'éditeur l'explique dans ses notes par *Crapaux*, ce qui pourrait venir de l'italien *Botta;*

cependant, comme dans le passage cité il s'agit d'un avare qui enfouit ses trésors, de peur de les dépenser, *Botterel* pourrait bien signifier un homme qui met, qui boute, du verbe ancien *boutre*, dont on peut avoir formé *Boutereaux*, et *Bouterel* ou *Boterell*.

BOUHOURDER, jouter à cheval la lance à la main. 22447.

BOURRAS, *s. m.* grosse étoffe faite de bure; c'est 1208.
à-peu-près le drap dont s'habillent les capucins.

BOURREAULX, c'est la soie cruë, ou l'étoupe de 13967.
cette même soie.

BRAIT, crie aussi fort qu'un âne, du verbe *braire*, 15797.
d'où est venu *bray* et *bret* pour *cri*; et au vers 22323, il signifie l'*apeau* dont on se sert pour attirer les oiseaux dans le piège qu'on leur a tendu.

BRANDIT, remue, branle, de *brandir* et *esbrandir*; 16217.
ce qui vient, comme l'a remarqué Borel, de ce que, dans les combats, les chevaliers remuaient et secouaient leur *brand* d'acier. On disait *brand*, *branc* et *brance*, pour épée.

BRANDON, *s. m.* torche et branche d'arbres dont 3499.
on se servait en guise de flambeau: les torches étaient faites avec de la paille ou avec des branches de sapin, parce que ce bois porte en soi

une matière facile à s'enflammer. Chez les poètes et chez les romanciers, *Brandon* est pris pour le flambeau de l'Amour.

221. BRUNETTE, *s. f.* étoffe fine de couleur presque noire, dont les gens de qualité s'habillaient autrefois.

10073. BUGLE, *s. f.* bœuf qui vient de *bugler:* c'est ainsi que par *onomatopée* on appelle le cri du bœuf. *Bugle* pourrait bien être mis ici pour *Bufle*, qui est un bœuf sauvage.

4436. BURREAU, *s. m.* grosse étoffe faite de laine : c'est la même chose que la bure, qui, suivant la définition de Borel, est une étoffe velue de couleur rousse ou grisâtre, en latin *burellus*, ainsi qu'il est nommé dans le testament de S. Louis : Item, *legamus DC. libras ad burellos emendos pro pauperibus vestiendis.*

Le *bureau* est cependant un drap plus fort. Quoique les gens du commun soient plus souvent vêtus de cette étoffe que les personnes de qualité, ils n'en ressentent pas moins le pouvoir de l'Amour ; c'est ce qu'a voulu dire Jean de Meung dans les deux vers suivans :

4437. Et font aussi bien amourettes
Soubs bureaulx comme soubs brunettes.

Cela signifie aussi que les gens de basse extraction ont souvent autant d'honneur et de vertu, que ceux qui comptent une longue suite de nobles ayeux: c'est peut-être ce qui a donné lieu au proverbe *bureau vaut bien écarlate*, qui est une allusion que fit en 1518 Michel Bureau, natif du bas Maine et évêque de Hieropolis, parlant au cardinal de Luxembourg, pour lors évêque du Mans, avec qui il était en procès; en quoi l'on voit l'équivoque de son nom, *Burreau*, pour blanchet ou drap qui n'est pas teint, avec l'habit de cardinal, estimé la plus riche teinture en draps de laine. *Biblioth. de la Croix du Maine.*

La Fontaine a rendu à-peu-près la pensée de Clopinel, dans l'endroit où Joconde veut persuader à Astolphe de s'attacher à une femme de qualité:

Rien moins, reprit le roy; laissons la qualité:
Sous les cotillons des grisettes
Peut loger autant de beauté
Que sous les juppes des coquettes.
Voyez le conte de Joconde.

BUYSART *ou* BUZART, *s. m.* Oiseau de proie; le 3788.
terme français est Buse, *s. m.* son plumage est noir et sa queue est longue. Il se nourrit d'insectes et de volatilles qu'il surprend autour des villages.

Il a très-peu de cœur, et on ne le regarde pas pour être de la véritable espèce d'Aigle. Il est impossible de le dresser ; ce qui a donné lieu au proverbe, *on ne sçaurait faire d'une Buse un Epervier*, pour dire qu'il y a des personnes incapables de discipline.

C.

16303. CACUS, fils de Vulcain, et selon d'autres d'Evandre. C'était un méchant garnement qui, ayant derobé les bœufs d'Hercules, fut décelé par sa sœur, et tué ensuite par ce héros sur le Mont-Aventin.

1099. CADRE D'OR, c'est-à-dire un cercle d'or.

12566. CAILLER, c'est-à-dire, se servir de l'apeau qui contrefait le cri de la caille. Le passage de Jean de Meung expliqué en peu de mots, signifie que les moines hypocrites dont parle *Faulx-Semblant*, ont leurs bas qui font autant de plis qu'un apeau de caille, que ce poète apelle *bourse à cailler*.

3420. CALANGIÉ, *prét. plusq. parf.* du verbe *calangier*, signifie, *blâmer, contredire, refuser*; et au vers 1047, il signifie *louer*. On disait aussi *chalonger* et *chalenger*.

12672. CAMELINE, *s. f.* robe de camelot; on disait aussi *camelin*. Robert Sorbon reprochant à Joinville

devant S. Louis, qu'il était plus richement vêtu que le roi, il lui répondit : « Maître Robert, je « ne suis mie à blasmer, sauf l'onneur du roy « et de vous; car l'abit que je porte, tel que « le voyez, m'ont laissé mes pere et mere, et « ne l'ai point fait faire de mon autorité; mais « au contraire est de vous, dont vous estes bien « fort à blasmer et à reprandre: car vous qui « estes filz de villain et de villaine, avez laissé « l'abit de vos pere et mere, et vous estes vestu « de plus fin *camelin* que le roy n'est. » *Hist. de S. Louis, par Joinville.*

Cameline au vers 14088, est pris pour une couleur brune : sausse *cameline*, de la couleur du camelot.

CARIBDIS, écueil fameux par un grand nombre de naufrages. Il est entre la Calabre et la Sicile. Les poètes ont feint que *Charybdis* fut en son temps la plus grande friponne du pays; et qu'ayant dérobé les bœufs d'Hercules, elle fut foudroyée par Jupiter, et précipitée dans la mer où elle conserve toujours son ancienne inclination. 4407.

Car la vertu n'est mie mendre. 8553.

Ce vers est pris d'Ovide, dans son Art d'aimer, *l.* 2.

Nec minor est virtus, quam quærere parta tueri.

CARNEL, *s. m.* crenau ou carnau. Les anciens ter-
7598. minaient en *el* tous les mots qui finissent en *eau.*

10166. Car nul viel sanglier héricié.

Ce vers et les treize qui le suivent sont tirés du second livre de l'Art d'aimer d'Ovide :

Sed neque fulvus aper mediâ tam sævus in ira est,
Fulmineo rabidos cùm rotat ore canes,
Nec lea, cùm catulis lactentibus ubera præbet,
Nec brevis ignaro vipæra læsa pede,
Fæmina quam socii deprensâ pellice lecti
Ardet, et in vultu pignora mentis habet.

10994. CATULLUS (*Caïus Valerius*) naquit à Véronne, l'an de Rome 666: il se rendit célèbre par ses amours avec Lesbie; et par les *iambes* satyriques qu'il composa contre plusieurs particuliers de Rome. César lui-même n'échappa point aux traits de sa satyre, mais il lui pardonna cette insolence; et le même jour qu'il lui rendit son amitié, il lui fit l'honneur de l'admettre à sa table.

12773. CÉLESTINS, religieux institués vers l'an 1254, par Pierre de Moron, depuis pape sous le nom de Célestin v. Ce S. pontife ne se croyant point capable d'être à la tête de l'église, abdiqua la pa-

pauté en plein consistoire. Ce fut Benoît Caïetan qui lui succéda sous le nom de Boniface VIII, si connu pas ses différends avec Philippe le Bel. On a prétendu que par des artifices où Benoît eut beaucoup de part, S. Célestin s'était démis de sa dignité, et que ce fut aux avis supposés d'un ange qu'il déféra trop légèrement.

Ce qu'il y a de sûr, comme le remarque le P. Daniel, Histoire de France, tom. 3, c'est qu'il courut des bruits fort désavantageux à la réputation de Boniface, surtout lorsque, de peur d'un schisme, il eut fait arrêter Célestin qu'on mit par ses ordres dans une étroite prison, où il mourut.

Je ne finirai pas l'article du fondateur des Célestins, sans parler d'une bulle de ce pape, rapportée par Gilbert Genebrard, *libro secundo Chronographiæ :*

Fertur edixisse, ne deinceps romani pontifices et cardinales veherentur equis et mulis, sed tantùm asinis, Christi cujus haberi vellint vicarii exemplo.

CERFOUIR *ou* SERFOUIR, et SARFOUIR, *subarare;* c'est remuer la terre avec la serfouette, qui est un instrument dont se servent les jardiniers. Voyez *la Quintinie.* 20359.

5743. Chable, *s. m.* c'est un cable, cordage à l'usage de la marine.

17562. Chaîne dorée. Homère a feint que tout l'univers était suspendu à cette chaîne, *liv.* 8 *de l'Iliade.* Il faut lire *la belle chaene.*

844. Chappeau de roses. C'était une guirlande ou couronne qu'on mettait sur la tête : on en couronnait quelquefois le vainqueur, comme firent les dames à Naples au roi Charles viii, lorsqu'elles lui mirent une couronne de violette, et le baisèrent ensuite comme le champion de leur honneur.

Les couronnes s'introduisirent dans les festins, avec la mollesse et la volupté : on en mettait aux bouteilles et aux verres. Les convives en prenaient à la fin du repas, et c'était le symbole de la débauche.

A mesure que le luxe s'accrut, on raffina sur la matière des couronnes ; elles étaient dans les commencements de feuilles d'arbres ; on les fit de roses dans la suite, puis de laine fine, et enfin d'argent et d'or.

Les grands seigneurs en France, et les chevaliers qui avaient quelque réputation, portaient des chapelets de perles sur la tête. Voilà l'origine

des couronnes dont on timbre aujourd'hui les armoiries : prérogative interdite aux roturiers par les ordonnances.

C'est de la figure de ces chapelets de perles, que nos rosaires et nos chapelets ont pris leur nom, parce qu'ils ressemblent à une guirlande, suivant la remarque de Borel.

On lit dans le roman de Lancelot : « qu'il ne « fut jour que Lancelot, ou hiver ou été, n'eût « au matin un chapeau de fresches roses sur la « tête, fors seulement au vendredi et aux vi- « gilles des haultes fêtes, et tant que le kareme « duroit. » Peu de personnes s'aviseraient aujourd'hui de chercher le mérite de la mortification dans une pareille abstinence.

Guillaume de Lorris, parlant de *Déduit*, dit que sa mie

Lui avait fait joli chappeau
De roses qui était moult beau.

Et au vers 7713, Jean de Meung recommande de donner des chapeaux de fleurs, pour se rendre favorables les geoliers de *Bel-Acueil.*

C'est sans doute de ce bon vieux temps dont parle Clément Marot, *Rondeau du Siècle antique*,

Où un bouquet donné d'amour profonde,

C'était donné toute la terre ronde.

Alors, comme le remarque Coquillart dans ses Droits nouveaux,

On aimait pour un tabouret,
Pour un espinglier de velours,
Sans plus pour un petit touret.

Il en coûtait peu en ce temps-là pour donner à sa maîtresse des marques de galanterie,

Car seulement au cœur on se prenait.

comme le dit Marot au rondeau déja cité.

16349. CHAPPLEIS, *s. m.* et *Chapelis*, bruit de coups d'épée redoublés.

CHAPLE, signifiait un combat: *capulatura* et *capulatio*, ce sont les blessures qui étaient la suite du combat, de *capulare*, c'est-à-dire *scindere*.

21340. CHARBOUCLE, *s. m.* pour *Escarboucle*, pierre précieuse qu'on dit être aussi brillante qu'un charbon allumé; c'est le *Pyropus* des latins. Ovide ne l'a point oublié dans la belle description qu'il fait du palais du soleil, au *liv.* II *des Métamorphoses*.

Pline, au livre 37, chap. 7 de son Histoire naturelle, quoiqu'il donne volontiers dans le merveilleux, prétend que ce que l'on dit de l'Escarboucle est fabuleux, et que ce n'est autre chose

qu'un gros rubis ou grenat rouge, brun et foncé tirant sur le sang de bœuf.

On croyait autrefois que l'Escarboucle venait d'un dragon : un historien a écrit que le roi de Pegu n'avait d'autre lumière pendant la nuit que son Escarboucle, qui rendait un éclat aussi vif que celui du soleil.

CHARMOYE, *s. f.* les éditions de Dupré et de Bret 15082. mettent *Charroye ;* c'est la danse des sorciers au sabat : on appelait ainsi le chariot du diable qu'on croyait entendre passer pendant la nuit en l'air avec un grand bruit : on le prenait aussi pour le chariot du roi Artus, qu'on regarde comme un grand magicien, à cause de sa sœur la fée Morgain.

Charmoye doit s'entendre, dans le passage de Jean de Meung, pour tout ce qui est appelé charmes et enchantements. *Charmeresse* qui se lit au vers 9687, se prend pour enchanteresse, sorcière, magicienne.

CHARPISSANT, *gérondif.* du verbe *Charpir,* qui 18775. signifie carder de la laine ou autre matière propre à cet usage, et la réduire en une espèce de charpie.

CHARTRE, *s. f.* prison. On appelait le geolier Char- 2642.

trin. Aux Quinze Joyes du Mariage on trouve *chatrin*, parce que les anciens ôtaient l'R de plusieurs mots : ils écrivaient *quatier*, *mabre*, *paler*; au lieu de *quartier*, *marbre*, *parler*.

Au chap. 19 de la Légende de Faifeu, on lit *chartrenier*; et dans le Dictionnaire de Nicod, *chartrier*.

Chartre se prend aussi pour le papier ou le parchemin sur lequel est écrit un titre qui doit attester un jour quelque fait considérable : il vient de *charta*.

2467. CHASTEAUX EN ESPAIGNE, *faire des châteaux en Espagne*. C'est s'amuser à quelque chose de chimérique, parce qu'en Espagne on ne trouvait point de châteaux, mais seulement quelques cassines ou fermes.

La crainte que les Maures qui y faisaient souvent des incursions ne s'emparassent de quelque château qui pût dans la suite leur servir de retraite, avait fait concevoir aux Espagnols le dessein de les ruiner. *Pasquier*, *liv.* 8, *chap.* 17 *des Recherches*.

On disait aussi dans le même sens, *faire des châteaux en Asie*.

Et le songer fait chasteaux en Asie :

Le grand desir la chair ne rassasie.
Menus propos de Pierre Gringoire, cités par Borel.

CHASTEL, *s. m.* Les anciens terminaient volontiers en *el* les noms en *eau*. Ce n'est point ici le cas d'admettre la différence alléguée par S. Julien de Balleure entre le château et le châtel, dont il veut que ce dernier ne soit qu'un diminutif. Le *châtel* dont il est question était un château dans toutes les formes, comme on a pu le remarquer dans ce roman. *Chastel* est quelquefois pris pour le capital d'une personne, pour son bien. 16555.

CHASTELAINE, demoiselle d'un château. Le châtelain était autrefois gouverneur d'un château, ou plutôt le capitaine; il était obligé de recevoir nos rois lorsqu'ils voyageaient. 3530.

A l'état de châtelain était attaché l'office de juge en première instance, dont les appellations étaient vidées par le bailli royal ou par son lieutenant quand il allait tenir ses assises. Le titre de châtelain n'emporte plus avec soi que l'idée d'un juge d'une châtellenie.

CHENINS, lâche, mauvais, vient de *caninus*, comme qui dirait, cœur de chien, poltron. *Rabelais* fait mention d'une espèce de raisins nommés *chenins*, dont on étuva les jambes de *For-* 17778.

gier, liv. 1, *chap.* 26. C'étaient de gros raisins dont le vin n'était bon qu'à laver les jambes des chevaux. Il se peut faire que par allusion à ces mauvais raisins on ait appelé *chenins* ceux qui par la corruption ou par la lâcheté de leurs mœurs ne valaient pas mieux que ces raisins.

On trouve au glossaire des Lois Saliques une explication du mot *chenins* qui paraît assez vraisemblable ; il vient de *cenitus aut cinitus et keninus*, qui est un terme d'injure équivalant à qui dirait à un homme, *tu nihili, tu nullius usque homo*, c'est-à-dire un vaurien. *Titulo* 33 *Legis Salicæ*, (on lit) : *Si quis alterum cinnitum vocaret, DC. den. qui faciunt solid.* 15, *culpabilis judicetur.*

12093. CHEVALERIE, *s. f.* acte de bravoure tel qu'il convient à un chevalier ; c'est aussi un terme de dignité.

Cette double chevalerie d'armes et de lecture, dont parle Jean de Meung, semble exiger un détail plus circonstancié que ne le sont ordinairement les notes d'un glossaire.

Nos rois ayant récompensé les soldats qui les avaient bien servis, par les fiefs nobles, qui dans leur origine n'étaient que des bénéfices à vie,

et qui dans le dixième siècle devinrent perpétuels et héréditaires ; la matière de leur libéralité fut épuisée ; leur reconnaissance ne l'était pas. Ils eurent donc recours à des moyens stériles en apparence, mais glorieux en effet, et d'autant plus faciles, que sans apporter, comme le remarque du Cange, * aucun préjudice à leurs finances, qui sont les nerfs et le fondement des états, les princes pouvaient récompenser les personnes qui leur avaient rendu des services considérables ; parce qu'effectivement l'honneur, qui est l'unique aiguillon de la vertu, et non la valeur des choses, donne le prix aux récompenses. En effet, les couronnes de laurier et d'autres plantes étaient trop peu de chose à l'égard des actions héroïques de ces fameux Romains, si une fin plus honorable ne leur eût donné quelque relief : aussi nos rois, convaincus avec justice que les Français, imbus des grandes maximes de ces vieux Romains, préféreraient sans hésiter l'honneur à tous les avantages les plus réels, imaginèrent de donner le titre de chevalier à ceux qui se distinguaient pendant la guerre.

On ne connaissait alors d'autre noblesse que

* Dissert. 25.e sur l'Hist. de S. Louis.

celle d'épée: la qualité de chevalier y ajoutait un nouveau lustre: l'homme de guerre rendait alors la justice, et les juges laïcs qui composaient les parlements étaient pris parmi les nobles d'épée.

Dans la suite les guerres continuelles, comme le remarque le P. Daniel, Hist. de France, tom. 3, occupèrent trop la noblesse; l'ignorance s'introduisit parmi elle, et l'obligea (au grand regret de ceux qui dans la suite composèrent cet ordre) d'abandonner l'une de ses plus illustres et plus anciennes prérogatives, qui était de juger les peuples.

Les raffinements dans les procédures vinrent à un tel point, que la judicature demanda un homme tout entier. Nos rois eurent recours aux jurisconsultes, qu'ils transférèrent des universités aux parlements, tous égaux entre eux par l'autorité qu'ils exercent dans l'étendue de leur ressort: ils attachèrent à ces places une noblesse qui était d'autant plus dûe à ceux qui les remplissait, qu'en faisant observer les lois de l'état, et en rendant la justice à ceux qui le composent, ils contribuent autant à sa gloire et à sa conservation, que ceux qui sont armés pour sa défense.

Du Cange observe que l'on tient par tradition,

que nos rois ayant abandonné leur palais pour y dresser un temple à la justice, communiquèrent en même temps leurs ornements royaux à ceux qui y devaient présider, afin que les jugements qui sortiraient de leurs bouches eussent plus de poids et d'autorité, et qu'ils fussent reçus des peuples comme s'ils étaient émanés de la bouche même du prince. C'est à ces concessions qu'il faut rapporter les mortiers qui servaient de couronne aux rois de la première race, à l'exemple des empereurs de Constantinople, et à quelques rois de la seconde et de la troisième; * les écarlates et les hermines des chanceliers de France et des présidents du parlement, dont les manteaux ou les épitoges sont encore à présent faits à l'antique, étant troussés sur le bras gauche, et attachés à l'épaule avec une agraffe d'or, tels que furent les manteaux de nos rois.

Cette distinction des deux noblesses donna lieu à celle qu'on mit dans la chevalerie. On vit alors des chevaliers *ès loix* occuper les premières places de la judicature, ainsi qu'on avait vu les chevaliers d'*armes* les remplir. Voilà pourquoi le Roman de la Rose, au vers 12094, fait men-

* Dissert. 24.[e] sur l'Hist. de S. Louis.

tion de la chevalerie d'*armes* et de celle de *lecture* qu'on appelait aussi *légale*. Les gens de robe qui l'avaient inventée, trouvèrent dans la suite le secret de supprimer la distinction essentielle de leur chevalerie, comme le remarque M. de Boulainvilliers; aussi ne se trouve-t-elle plus que dans les anciens historiens, où, suivant la coutume de ce temps-là, les gens de lettres ou de robe sont appelés *chevaliers ès loix*. Ce titre dans les commencements ne se donnait point à tous ceux qui étaient à la tête des parlements : le chancelier, comme chef de la justice, et le garde des sceaux étaient chevaliers, ainsi que le premier président du parlement de Paris. Charles IX accorda ce titre au premier président du parlement de Rouen, qui a passé à tous les chefs des cours souveraines : avant cette concession, les premiers présidents qui n'étaient point chevaliers s'appelaient *maîtres* simplement; et, s'ils étaient chevaliers auparavant que d'être présidents, on les nommait *messires*.

La Roche Flavin, liv. II des Parlements de France, sect. viij, observe qu'anciennement il y avait quantité de seigneurs et de gentilshommes qui tenaient à honneur d'être présidents ou con-

seillers, dont la plupart étaient chevaliers, qui pour raison de ladite qualité étaient nommés *messires* ou *messieurs*, comme cela se pratiquait sous Philippe de Valois.

Sans vouloir contester le titre de chevalier à ceux qui le prennent, il faut tenir pour certain, avec du Tillet, Choppin et Loyseau, que nul ne naît chevalier, pas même les enfans des rois, *equites facti, et non nati*: ce titre est purement personnel, et ne passe point par succession du père au fils, comme la noblesse du sang qui s'acquiert par la naissance. On doit conclure de là, que personne ne doit prendre cette qualité, à moins que le roi ne le reçoive au nombre des chevaliers, ou que ce titre ne soit inséré dans les provisions des charges auxquelles il a plu à nos rois de l'attacher.

Parmi les chevaliers de *lecture*, il n'y en avait que d'une espèce, au lieu que parmi les chevaliers *d'armes*, on distinguait les chevaliers simples d'avec les *Bannerets*: ceux-ci, plus riches que les autres, obtenaient du roi la permission de lever une bannière, ce qui était la même chose que d'avoir une compagnie de gens de pied ou de chevaux, à la différence que la com-

pagnie du *Banneret* était de cinquante hommes d'armes, outre les archers et les arbalêtriers, c'est-à-dire, cent cinquante chevaux : évaluation d'autant plus facile à faire, que Froissart rapporte dans son Histoire que vingt mille hommes d'armes faisaient cent soixante mille hommes de guerre. La paye des chevaliers *Bannerets*, lorsqu'ils allaient à la guerre pour le roi, était de vingt sols tournois par jour ; les chevaliers *Bacheliers* avaient la moitié, ainsi que les écuyers *Bannerets ;* les écuyers simples cinq sols, les gentilshommes à pied deux sols, les sergens à pied un sol tournois, et les arbalêtriers un sol *Parisis.* La bannière du chevalier *Banneret* était quarrée, parce qu'on coupait la pointe du pennon, d'où est venu le proverbe *faire de pennon bannière*, c'est-à-dire, passer à une nouvelle dignité : tant qu'on n'était que simple chevalier, on ne pouvait porter qu'un pennon ou une banderolle pointue.

Il y a encore une espèce de chevalerie fort singulière, dont quelques pères plus ambitieux que prodigues se sont avisé de faire l'apanage du cadet qui porte une épée ; mais comme ce titre ne se donne point sérieusement, je ne m'amuserai point à faire voir combien il est mal fondé.

CHEVELURE, *s. f.* ou *Cheveux*, qui selon Borel viennent de *Chef.* S. Ambroise, au livre 6 de l'Hexameron, dit « que la chevelure est hono- « rable aux vieillards, vénérable sur la tête « d'un prêtre, terrible sur celle d'un gendarme, « séante aux jouvenceaux, de bonne grace aux « femmes, mignonne aux enfans. » Comme en matière d'usages tout est problématique, Jean Dant Albigeois, réfuta le témoignage de ce père, par un livre intitulé *le Chauve ou le mépris des cheveux*, imprimé à Paris en 1621. Cet auteur, qui, selon toutes les apparences, était chauve, déclame amèrement contre l'usage et l'inutilité des cheveux; imitant en cela le renard de la fable qui avait eu la queue coupée, et qui conseillait à ses camarades de se débarrasser de cet ornement superflu. 14253.

On voit par l'éloge que fait S. Ambroise des cheveux naturels, l'avantage qu'ils ont sur les perruques.

Le Roman de la Rose recommande aux femmes de prendre soin de leurs cheveux, n'y ayant rien de plus laid, à son avis, qu'une tête dépouillée de cet ornement.

Turpe pecus mutilum, turpe est sine gramine campus,

Et sine fronde frutex, et sine crine caput.
De Arte amandi, lib. 3.

Et si elles n'ont pas de cheveux, il veut qu'elles aient des tours ou des perruques. Cet usage, qui s'est renouvelé de nos jours, est fort ancien, puisqu'Ovide écrivant à sa maîtresse, lui faisait des complimens sur la victoire que les Romains avaient remportée sur les Allemands, parce qu'il lui serait facile d'avoir des cheveux pour réparer la chûte des siens.

Nunc tibi captivos mittet Germania crines,
Culta triumphatæ munere gentis eris.
Amorum lib. I, eleg. XIV.

C'était un des avantages de la victoire de faire tondre le vaincu.

On ne pouvait faire un plus grand affront à un homme libre, que de lui couper les cheveux : cela était même défendu sous de grosses peines.

Si quis puerum crinitum sine voluntate parentum totonderit, quadraginta quinque solidis culpabilis judicetur; si verò puellam totonderit, sexaginta duo solidis culpabilis judicetur. Tit. 26 Legis Salicæ, art. 2 et 3.

Et au titre 65, art. 10 et 20 de la loi des Allemands : *Si quis alicui contra legem tonderit*

caput liberum non volenti, cum duodecim solidis componat; si autem barbam alicujus tonderit nolentis, cum sex solidis componat.

Menot nous apprend que les infidèles qui coupèrent les cheveux à S. Pierre, le firent dans le dessein de le couvrir de confusion; voici ses termes:

Heu, hélas! *Domini mei, dicitur quod corona sacerdotum primò introducta fuit in Antiochiâ*, *ubi infideles fecerunt tonsuram beato Petro qui residebat ibi; et licet facta fuerit in contumeliam, est nunc tamen in honorem.* Feriâ tertiâ post secundam dominicam quadragesimalem.

CHEVESAILLE, *s. f. Cheveçaille* et *Chevechalle*, la tresse des cheveux. 21801.

CHEVESTRE, *s. m.* licol. 9052.

CHEVRIE, *s. m.* instrument de musique champêtre à l'usage des bergers et de ceux qui gardent les chèvres; c'est la cornemuse ou la musette. 21869.

CHIERE, *s. f.* et *chere*, signifie *contenance, visage, mine*, *caresse*: vient de *cara*, qui signifiait autrefois *visage*. 812.

CHOISIT, c'est-à-dire *aperçut*, suivant le glossaire du Cange sur l'histoire de Ville-Hardouin, dans 21734.

laquelle on lit : *Et choisiérent el pié de la montaigne paveillons bien à trois liues de l'ost.* Ce que Vigenère dans sa traduction explique ainsi : « D'abord ils découvrirent de loin, au pied d'un « côteau, plusieurs tentes et pavillons à trois « lieues du camp. » Il doit être entendu dans le même sens au vers 1625 de ce roman.

6609. CLAUDIUS, c'est Claudien (*Claudianus*) poëte latin qui vivait dans le quatrième siècle, sous l'empire de Théodose, et de ses fils Arcadius et Honorius.

Ce que Jean de Meung lui fait dire de l'élévation et de l'abaissement des méchans, est tiré des vers de ce poète, faussement attribués à Horace :

Jam non ad culmina rerum
Injustos crevisse queror. Tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant.

379. CLERC, signifiait un *sçavant ;* et par opposition, *mau-Clerc* voulait dire un *ignorant.* On a donné le nom de Clercs, aux prêtres qui ont succédé aux Druides qui enseignaient dans les Gaules la religion et les belles-lettres. L'ignorance des ecclésiastiques donna lieu au proverbe, *faire un pas de Clerc,* c'est-à-dire, la démarche d'un ignorant.

CLERGIE, *s. f.* signifiait *science.*

CLOOIT, *id. fermait,* du verbe *clore*, formé du latin *claudere.* 295.

COCHES, au singulier COCHE, *s. f.* dent, entaille que l'on fait dans du bois ou dans un autre corps solide, pour y marquer ou pour y arrêter quelque chose: cela s'appelait *crena, incisio.* La corde d'une arbalêtre s'arrête dans une *Coche* faite exprès: on disait aussi *Hosche.* 941.

COITES, *Coüete, Coëte,* et *Cotre*; *s. f.* C'est le lit de plumes ou le matelas, ou peut-être le coutis, en prenant la doublure pour ce qu'elle contient. 8698.

COLLÉES, *s. f.* coups d'épée sur l'épaule; c'est l'accollée ou l'accollation de la chevalerie, et en général pour toutes sortes de coups. De *Colaphi.* 13738.

COM, *adv.* au lieu de *comme.* Dans les anciens MS. il était écrit ainsi, 9. Cette lettre produisait encore un autre son fort différent, car on l'employait à la fin d'un mot pour *us; domin9 me9,* pour *dominus meus.* 4846.

COMÈTE, *s. f.* espèce de planète qui est au-dessus de la lune, dans la région des planètes: son corps est solide; elle tire sa splendeur de la lumière du soleil, qu'elle réfléchit. *Newton.* 19318.

La comète a cela de particulier, qu'elle est accompagnée d'une longue traînée et de certains rayons de lumière toujours opposés au soleil, et qui s'affaiblissent en s'éloignant : ces rayons sont apparemment réfléchis par le corps de la comète.

Il y a trois sortes de comètes ; la barbue, qui est orientale au soleil ; la comète à longue-queue, qui est occidentale et paraît après le soleil coucher ; la chevelue, qui se montre lorsque le soleil et la comète sont diamétralement opposés, et que la terre est entre-deux.

Il y en a une autre qui est sublunaire, et qui n'est qu'un météore et une inflammation de l'air grossier.

Les Romains regardaient les comètes comme les présages des événements sinistres.

Si verò cœlestes minæ terroresve, aut tetra renunciarentur prodigia formidinesque, vel si terribiles species, aut quid novum et inopinatum oblatum esset, ut cùm duo visi soles facesve de cœlo colluxissent, aut crinita sidera insigni novitate vel igneus turbo : his avertendis terroribus piacularibus sacrificiis factis ad placandas iras feriæ indicabantur.

Bayle a solidement réfuté les vains préjugés du peuple à cet égard, et il a démontré parfai-

tement combien est mal fondée la vanité de l'homme, qui s'imagine qu'il ne sçaurait mourir sans troubler toute la nature, et sans obliger le ciel à se mettre en frais pour éclairer la pompe de ses funérailles. *Pensées diverses sur les Comètes.*

Vespasien ne pensait pas comme le peuple sur cet article. On parlait devant ce prince d'une comète qui paraissait; il répondit : « Ce phé« nomène ne me regarde point, moi qui suis « chauve, mais plutôt le roi des Parthes. » *Dion. in Vespasio.*

Le cardinal Mazarin, qui avait l'esprit ferme, fit une réponse plus jolie. Quelqu'un étant venu dire à cette éminence qui était malade, que l'on avait aperçu une comète qui faisait appréhender pour ses jours, il répondit en souriant, *la comète me fait trop d'honneur;* ce qui revient à la pensée de Jean de Meung:

Ne les princes ne sont pas dignes 19369.
Que les cours du ciel donnent signes
De leur mort plus que dung aultre homme.

COMPAING, *Compagnon,* c'est un dialecte Picard; 3182.
il vient de *cum* et de *panis,* comme si l'on disait qui mange du même pain.

17558. CONNESTABLE, *s. m.* vient du mot celtique *Coninc*, qui signifie *Roi*, et de *Staphel*, qui dans la même langue veut dire *sûreté et garde.* * Ce n'était autrefois que le surintendant de tous les domestiques qui avaient soin des écuries du roi. On appelait cet officier *Comes-Stabuli:* c'est sous ce titre qu'Aimoin, au *livre iv de son Histoire*, parle d'un Geilon, Comte d'Estable de Charlemagne; et au *livre iij*, parlant d'un Lendegisile, qui était Comte d'Estable de Gontran roi d'Orléans: *Leudegilus, regalium præpositus equorum, quem vulgò vocant Comi-Stabilem;* d'où est venu le nom de connétable.

Leur autorité s'accrut au point que, sous Hugues Capet, on ne signait aucunes lettres-patentes auxquelles ne fût requise la présence du connétable; ce qui eut lieu sous les rois Robert, Henri premier, Philippe I, Louis le Gros et Louis le jeune.

Les connétables ne se bornèrent point à la surintendance des écuries, ils devinrent par leur valeur les lieutenans-généraux de l'armée de nos rois. Le premier qui se distingua le plus dans cette charge fut Matthieu de Montmorency, qui

---

* Voyez les Mémoires de Gollut.

en 1214 contribua beaucoup au gain de la bataille de Bovines : depuis cette fameuse journée, la charge de connétable devint la première charge de la couronne, et ceux que l'on en honora dans la suite furent regardés comme les lieutenans généraux de nos rois.

C'est sur cette idée que *Nature* dans *le Roman de la Rose* se qualifie de vicaire et de lieutenant du Seigneur.

La charge de connétable fut supprimée en 1627, après la mort de François de Bonne, duc de Lesdiguieres. Les empereurs romains eurent des connétables, ou plutôt des préfets du prétoire, à qui nos maires du palais, et après eux nos connétables ressemblaient assez pour le crédit.

On lit dans le Panégyrique de l'empereur Trajan, qu'après qu'il eut choisi pour son connétable *Licinius Sura*, il lui dit : *Accipito hunc ensem, ut siquidem rectè de republicâ imperavero, pro me, sin secùs, in me utaris.* Ce qui ne se disait pas sérieusement de la part de ce prince ; ce n'était qu'un bon mot, ou qu'une vaine formalité de style, qui n'engage jamais.

Jacques VI, roi d'Ecosse, qui avait peut-être lu ce passage, fit mettre aussi sur le revers de

sa monnoie une épée nue, avec cette légende: *Pro me, si mereor in me.*

Connétable a été pris aussi pour un maître d'hôtel. *Dapifer.* Borel.

La charge de connétable s'appelait *Connétablerie.* Ce titre se donnait quelquefois à des officiers qui ne commandaient qu'à un certain nombre de soldats : ces compagnies se nommaient *Connétablies.*

16717. CONSTANTIN, médecin grec ; c'est le premier qui ait parlé de la petite vérole.

2332. CONVOYER, accompagner quelqu'un, soit pour lui faire honneur, soit pour sa sûreté; d'où vient *convoi.*

Reconvoyer signifiait la même chose : le glossaire pour le vers 2856, l'explique par *convia, invita.* En suivant la leçon du texte nouveau, la glose peut être bonne; mais le MS. Bouhier supprime *de son bien,* et met à sa place *si vous dis que, etc.;* en quel cas *convoya* veut dire *accompagna.*

21874. CORNOUAILLE, *s. m.* c'est le cornouiller, arbre dont on faisait des chalumeaux et autres instruments de musique.

Li chalemel de cournaille.
Ovide, MS. cité par Borel.

Je ne sçais si c'est bien entendre le passage du Roman de la Rose, que de prendre *cornouaille* pour un arbre, plutôt que pour la province d'Angleterre qui porte ce nom, ou pour la ville de *Cornouaille*, aujourd'hui *Quimper-Corentin*, qui est en basse Bretagne : comme les Bretons sont fort renommés pour leurs danses, peut-être faisait-on chez eux des instruments pour les exciter à danser.

Ceux qui ont fait mention du cornouiller n'en parlent que comme d'un bois propre à faire des armes.

Et bona bello Cornus,

dit Virgile au livre ij des Géorgiques.

Les javelots des Romains étaient faits de cornouiller, dont le bois est fort dur : apparemment que ceux des Grecs étaient de la même matière, puisqu'Homère, dans l'ode qu'il adresse à Mercure, lui dit : *Oui, par ce dard fait de cornouiller, je publierai vos louanges.*

CORRADIN. *Conradin* était petit-fils de l'empereur 7017.
Frédéric II, et fils de Conrad, qui avait laissé la régence du royaume de Sicile à Mainfroy, fils naturel de Frédéric. Le régent usurpa ce royaume sur son neveu Conradin.

Charles duc d'Anjou, à qui Urbain IV en avait donné l'investiture, livra bataille à Mainfroy l'an 1266 : cet usurpateur fut vaincu, et on le trouva dans le champ de bataille au nombre des morts.

Conradin, surpris que le pape Urbain, et Clément IV son successeur, eussent disposé d'un bien qui ne leur appartenait par aucun droit, mit une armée sur pied. Charles vint au devant de lui lorsqu'il entrait dans la Sicile, et lui donna bataille au champ du Lis, l'an 1268. Conradin se sauva, avec Frédéric son cousin ; mais ils furent arrêtés quelques jours après, et condamnés à la mort par les syndics des villes du royaume, comme perturbateurs du repos de l'église ; en conséquence, ils eurent la tête coupée sur un échafaud au milieu de la ville de Naples, l'an 1269.

10672. Coter, c'est-à-dire *observer*, *marquer* et *remarquer*.

6169. Cotissent, *se heurtent*, qui vient de *cotir*, se heurter de la tête ou des cornes.

1526. Couarder, *craindre*, d'où vient *couardie* pour *couardise*, qui signifie *crainte* ; de *coue* qui veut dire *queue*, parce que les animaux qui craignent la portent entre les jambes.

COUENNE, *s. f.* tranche de peau de cuir, de lard, est prise pour la peau toute entière, et au figuré pour la vie. Je ne sçais pourquoi le glossaire met ce terme sous le mot *convienne*, vers 16811. 16718.

COULONS, *s. m.* coulon signifie *pigeon;* on disait aussi *colomb*, par *apocope* * de *colombe.* 1197.

COUPPE, *adj. m.* et *f.* par *apocope* de *coupeau*, qui signifie *cocu.* Pasquier prétend que *coupeau* vient de *coupe*, c'est-à-dire *infidélité*, dérivée de *coulpe*, *faute;* et l'on disait *ta femme t'a fait couppe*, pour dire *cocu.* 14903.

COURROYE, *s. f.* et *corroye*, signifie *une ceinture.* 3510.

Ailleurs il est pris pour une bourse attachée à la ceinture de cuir que l'on portait du temps de Guillaume de Lorris.

> Tousjours vault mieulx amis en voye 5165.
> Que ne font deniers en courroye.

COURTILS, au singulier COURTIL, *s. m.* petit jardin de campagne qui n'est point enfermé de murailles; il signifie aussi *une petite cour.* 13160.

On lit *in Scaligerianis*, *litterâ C*, que c'est faute d'entendre notre langue que nous écrivons cour de parlement pour *court*, qui vient de *curtis:* l'italien dit *corté.* Les parlements suivaient les rois

---

* Retranchement de la dernière lettre d'un mot.

anciennement : on dressait un enclos qui s'appelait *curtis*, où le parlement s'assemblait, et le roi écrivait *de curti nostrâ*. Ce qu'on appelle aujourd'hui *cour*, s'exprimait en gaulois par le mot *cort*.

9452. Coux signifie *cocu*. S. Gengoux en Bourgogne est regardé comme le patron de cette confrairie, à plus juste titre que S. Arnoult à Metz.

7151. Cremut, *craignit*, du verbe *cremayer* et *cremir*, craindre : on disait *cremeur* pour *crainte*, du latin *tremor*, par l'habitude dans laquelle étaient les anciens de changer le *t* en *c*.

21789. Crespine, *s. f.* parure de tête, comme le serait un bouquet de fleurs naturelles ou artificielles. *Crespinette* était le diminutif; cependant Borel l'explique par une sorte de coîffure : elle était apparemment de crêpe ou de gaze.

6747. Cresus *ou* Crœsus, cinquième et dernier roi de Lydie, de la famille des Mermnades : son règne finit l'an 3510 du monde, 544 avant J. C.

On ne sçait point au vrai quand il mourut : l'histoire dit qu'il échappa, par une espèce de prodige, à l'arrêt que Cyrus avait prononcé contre lui. Il évita aussi la mort que Cambyse voulait qu'on lui fît souffrir. Hérodote qui a écrit

la vie de Crésus, ne dit pas un mot de sa mort : dès lors on a raison d'être surpris que Jean de Meung, qui voulait donner de l'autorité aux songes, ait si mal fait expliquer par Phanie celui de son père, puisqu'il n'est pas vrai qu'il ait été attaché à une potence ni qu'il y soit mort.

Ce roi de Lydie, qui croyait être le plus puissant de tous les monarques et le plus heureux des hommes, vantait son bonheur à Solon : ce sage lui répondit qu'il ne fallait pas juger de la félicité de l'homme par le cours de sa vie, mais qu'il fallait en attendre la fin.

Ultima semper
Expectanda dies hominis, dicique beatus
Ante obitum nemo, supremaque funera debet.
Ovid. Metamorph. lib. 3.

CRESTINE, *s. f.* signifie *alluvion*, accroissement qui se fait peu-à-peu le long des rivages de la mer ou des grandes rivières ; vient du latin *crescere*. 18719.

CRUEUSE, CRUEUX, *adj.* cruel ; c'est l'opposé au vieux mot *pieux*, qui voulait dire *pitoyable* : c'est dans ce sens qu'il faut entendre le *Pie Jesu* du *Dies iræ*, etc. 7683.

CURÉES, on doit lire CUYRÉES, *s. f.* c'est un collet 10983.

de cuir semblable à l'espèce de rochet que portent les pélerins.

11035. Cy se reposera Guillaume,
Dont le tombel soit plein de bausme.

ou

Li cui tombliaus soit plain de bausme.

Cette épitaphe est à-peu-près de la même force que celle qui fut faite autrefois par un jeune écolier, pour honorer le tombeau de Virgile.

Cy dessous gist monsieur Virgille,
Fort honneste homme et fort habile.
Sur son tombeau un laurier est né.
Priez Dieu pour les trépassez.

D.

1755. Dame, *s. m.* signifiait autrefois *seigneur.* Dame *diex ;* c'est le *domino dio* des Italiens. On disait aussi *dam* dans le même sens.

Dame, *s. f.* était le nom de la femme mariée à un chevalier : demoiselle était pour la femme de l'écuyer.

15619. Damoiseau *et* Damoisel, *s. m.* seigneur. Dans les Chroniques de France de *Philippes Mouskes,* poëte cité par Pasquier, S. Louis est surnommé *damoisel de Flandres,* Quelquefois *damoisel*

désignait un homme galant, qui savait faire sa cour aux dames.

C'était aussi le nom du gentilhomme qui n'était pas encore chevalier : ce terme était exprimé par *domicellus* dans la basse latinité.

DAMP *et* DAM, *s. m.* *dom* ou *seigneur.* Lorsque 20925.
la barbarie se fut introduite dans la langue latine, on fit de *dominus* un *domnus*, *domnulus*, *domnula*; et de *domnus*, on fit le mot *dom.* Pasquier, *recherches*, *liv.* 8, *chap.* 5.

C'est le nom qu'on donne depuis longtemps aux religieux titrés. La règle de S. Benoît porte que l'abbé comme vicaire de J. C. doit être appelé *dom.* Anciennement le nom de *dominus* ne se donnait qu'à Dieu. S. Martin, par une prérogative particulière, porta le premier ce titre qui dans la suite passa à tous les autres saints, que les légendaires et les sermonaires traitèrent longtemps de *monsieur*, et même de *monseigneur.*

Il n'y a plus que les prédicateurs de village qui en usent ainsi, mais à tort, le titre de saint étant au-dessus de toutes nos qualités les plus relevées. *Remarques de la langue française.*

S. Jérome, qui mourut au commencement du cinquième siècle, se plaignait déja de ce que

les nouveaux religieux de son temps se voulaient attribuer le même titre que J. C. avait donné à son père, quand il l'avait appelé *abba*, c'est-à-dire *père*.

Ses plaintes auraient été plus vives, s'il eût vécu dans un siècle où le nom d'abbé, qui vient *d'abba*, terme syriaque, est usurpé par le moindre petit clerc, sans autre titre qu'un petit collet. Cependant, à prendre le terme d'abbé dans son véritable sens, il ne devrait convenir qu'aux évêques, qui sont les pères des fidèles de leur diocèse, et aux abbés réguliers, tant à cause de leur juridiction, qu'à cause qu'ils sont véritablement les chefs et les pères de leurs moines. Il est vrai que ce titre a passé sans aucune contradiction aux abbés commendataires, quoique dénués de juridiction ecclésiastique, et renfermés dans les seuls droits honorifiques de leurs églises, moins étendus toutefois que ceux des abbés réguliers, en ce qu'ils ne peuvent y officier avec la mitre et la crosse; mais on ne les nomme abbés qu'à cause de leur qualité représentative des anciens abbés.

2864. DANGIER, *s. m. Hæc vox maritum signat, ab Alano Aurigâ, et cæteris Galliæ vulgaribus antiquis authoribus accommodata, quâ semper maritum*

intelligunt appositè quidem propter periculum, ubi viri uxorum amores præsenserint. Arresta Amorum, III. Ici ce n'est point un mari, puisqu'il est question d'une pucelle déguisée sous la fiction de la rose ; mais c'est toujours pour un amant quelque chose d'aussi fâcheux.

DEDUIT, *s. m.* se prend pour le plaisir en général, 736.
et en particulier pour celui de l'amour.

> Souperons-nous, ferons-nous le déduit ?
> Lequel des deux il vous plaira, dit-elle,
> Mais le souper n'est pas encore cuit.
>
> *Troisième Serée de Bouchet.*

DEFFERGE, *rompt ;* de *defferger,* qui signifiait 9151.
rompre les liens, les fers, délivrer un prisonnier chargé de fers. C'est à S. Liénard, (son nom est Léonard), que le peuple attribuait ce pouvoir, qui a beaucoup contribué à l'accroissement de son culte. *Baillet, Vies des Saints, tome* 3.

DEFOULÉ, *foulé, grevé.* 4779.

DELEZ, *adv.* auprès, à côté. Dans Geoffroy de 920.
Ville-Hardouin, on lit : « Le comte Thibault « enterré fut delez son père, el mostier de mon« seignor S. Estienne à Troie. »

> De lui ensuivre vous penez. 8006.

Le conseil que l'on donne à l'Amant d'être toujours du sentiment de *Bel-Acueil*, est tiré d'Ovide, *de Arte amandi*, *lib*. 2.

> *Arguet, arguito ; quicquid probat illa, probato ;*
> *Quod dicit, dicas ; quod negat illa, neges.*
> *Riserit, arride ; si flebit, flere memento.*

1497. DEMESURE (à) *adv*. outre mesure : ainsi, *bel à demesure*, c'est-à-dire, *plus beau qu'on ne l'est ordinairement.*

13884. DEMOPHON *ou* DEMOPHOON était fils de Thésée et de Phèdre : comme il revenait de la guerre de Troie, il fut poussé par la tempête sur les côtes de Thrace, où régnait *Phylis*. Cette princesse qui avait le cœur tendre, devint amoureuse de Demophon : elle lui proposa de l'épouser ; il y consentit, et quelque temps après il la pria de le laisser retourner à Athènes, pour mettre ordre à ses affaires. Son voyage fut long ; et son amante au désespoir d'une si longue absence, s'imagina qu'il lui avait manqué de foi ; elle se pendit, et fut changée en un arbre que l'on appela *Phylis* ou *Amandier sans feuille*.

Demophon étant revenu après ce tragique accident, il embrassa ce tronc infortuné, qui sensible aux caresses de ce prince, parut tout-à-coup couvert de feuilles. *Métamorphoses d'Ovide*. On

peut lire les regrets de Phylis et son impatience sur le retour de son mari, dans la seconde épître des *Héroïdes* d'Ovide.

DEPORTER, se divertir. 5274.

DESCOMBRER (se), se débarrasser de quelque chose. 5084.
Décombrer, ôter les embarras.

DESPENDOYE, *je despendais*, du verbe *despendre*, 8293.
qui signifie *despenser*. M. le duc de Bellegarde qui était Gascon, et qui entendait la raillerie, ayant demandé à Malherbe lequel était mieux dit de *dépensé* ou de *dépendu*, il répondit que *dépensé* était plus français; mais que *dépendu*, *pendu* et *rependu* étaient plus propres pour les Gascons. *

DESPIRE, *mépriser*, vient du latin *despicere*. 18116.

DESTRIER, *s. m.* Cheval de bataille: on l'appelait 14743.
aussi *cheval de lance*. Le *destrier* est opposé au *pallefroy*, qui est un cheval de cérémonie. Dans les romans le *pallefroy* est la monture des dames. Le *coursier* était aussi un cheval de bataille, ainsi que l'*aufferant* ou le *ferrant*.

DEVÉE. Voyez la variante, où il est employé pour 5983.

---

* Sallengre, Mém. de Littérature, tom. ij, part. j.

un verbe qui veut dire *deffends*, vient du latin *vetare*. *Devée*, qui est un adjectif, signifie *enragée*, *folle* : on disait aussi *dervée* dans le sens du verbe *desrver*, *faire enrager*, ce qui revient à notre *endêver*.

8979. DESVERIE, *s. f.* rage, furie, est dérivé de *desrver* ou de *desver*.

4611. DEVIN pour *je devine*, par apocope.

1305. DEVIS (à) à plaisir. *Tour faite par grande devise*, qu'on lit au vers 3925, veut dire *une tour construite suivant les règles de l'architecture*.

Devis et *devise* signifiaient aussi *le plaisir* : quelquefois *devise* se prenait pour *un testament*, de *dividere*, faire sa devise, *id est* la division, le partage de ses biens.

4964. DITIÉ, *s. m.* passage d'un auteur ou traité : on disait aussi *dicté*, *dictier* ou *dictiez*, qui signifiaient *maxime*, *sentence*. On trouve à la fin de la légende de Faifeu une pièce intitulée *Dictier de Verjus, à Nicolle Rambere*.

16705. DIX ANS *ou* VINT. L'auteur en cet endroit parle du peu de temps que nous avons à vivre : c'est une pensée tirée du prophète-roi, qui au pseaume 89 s'explique en ces termes : *Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta annis, si autem in*

potentalibus octoginta anni et ampliùs, eorum labor et dolor ; ce que David attribuait à la colère de Dieu. Les philosophes ont cru que le nombre de soixante et dix était le terme ordinaire de la vie.

Cùm verò decas, qui et ipse est perfectissimus numerus, perfecto numero, id est Ἑπτάδι *jungitur , ut aut decies septem , aut septies deni computentur anni, hæc à physicis creditur meta vivendi; quod si quis excesserit, ab omni officio vacuus soli exercitio sapientiæ vacat, et omnem usum sui in suadendo habet aliorum vacatione reverendus.* Macrobius in somnium Scipionis, *lib.* I , *cap. vj,* où il est traité fort au long du nombre sept ou septenaire.

Donnez donc amiablement. 8493.

Les galans qui ne voudront pas se ruiner auprès des femmes, trouveront ici de quoi leur faire des présens à bon marché. Ovide, qui était un vieux routier en fait d'amour, apprend la manière de donner beaucoup et à peu de frais :

Nec dominam jubeo pretioso munere dones ;
Parva, sed è parvis callidus apta dato.
Dum bene dives ager, dum rami pondere nutant,

Afferat in calatho rustica dona puer:
Rure suburbano poteris tibi dicere missa,
Illa tibi in sacrâ sint licet empta viâ.
Afferat aut uvas, aut quas Amaryllis habebat;
At nunc castaneas, nunc amat illa nuces.

Voilà les présens de l'été : il y a apparence que ceux de l'hiver n'étaient pas plus considérables.

21281. Doys, *s. f.* du latin *ductus*, conduit. Le président Fauchet, au livre 2 du Sommaire des Poëtes qui vivaient avant l'an 1300, rapporte un passage de Gaces-Brusles, où *doys* signifie *une fontaine*, ou tout au moins *le conduit* par où l'eau vient s'y rendre.

10096. Drue, au masculin *dru*, se prenait autrefois pour *féale*, *amie*; mais du temps de S. Louis, on prit ce terme en mauvaise part, et on l'appliqua aux amours deshonnêtes : on en fit autant du substantif *dreurie*, qui signifiait *fidélité*.

Drue ou *druhe*, était aussi la même chose que jeune femme : *Si quis puellam quæ Druhie dicitur, ad maritum in viâ adsalierit, et cum ipsa violenter mæchatus fuerit, octo denar. culpabilis judicetur.* Tit. 14 Legis Salicæ, art. 10.

13817. Druge, *s. f.* souris.

E.

EMBATANT, *se fourrant par tout;* il signifie aussi *enfoncer*, du verbe *embattre : il lui embattit l'épée jusqu'au foye*, c'est-à-dire *il lui enfonça.* 8393.

EMBLER, *prendre avec adresse.* Ce que dit Jean de Meung aux vers 7643 et suivans, de la peine portée contre le larron surpris avec son vol, est tiré du quatrième livre des Instituts de l'empereur Justinien, *titulo* 1.° *de obligationibus quæ ex delicto nascuntur*, où on lit, art. v : *Pœna manifesti furti quadrupli est, tam ex servi quam ex liberi personâ, nec manifesti dupli.* 2817.

Ainsi un voleur pris en flagrant délit était obligé de rendre la chose dérobée, et le quadruple de sa valeur. S'il n'était pas trouvé saisi du vol, et qu'il y eût tant de preuves contre lui qu'il n'en pût disconvenir, outre le larcin il fallait encore payer le double.

Cet usage est aboli en France, où l'action qu'on a contre le voleur est criminelle; et, suivant la nature de la chose dérobée et les circonstances, il est puni plus ou moins sévèrement par la mort, par le bannissement, par les galères, par le fouet ou par la marque d'un fer rouge.

On voit par ce passage des Instituts, qu'il y a

une faute dans le texte du Roman de la Rose, et qu'au lieu de lire

Pour batre tant en sera quictes,

il faut :

Pour quatre tant au mains ert quites.

comme s'il y avait *pour quatre fois autant.*

12521. EMPEREIS, *s. f.* impératrice : on disait aussi *empereris.*

EMPERERE et EMPERIERE, *s. m.* empereur, d'*imperator.* C'était la coutume, comme l'observe Pasquier, de changer en *e* l'*i* latin, comme de *firmitas* on fit fermeté, et d'*infirmitas,* enfermerie. Pour ce qui est du changement d'*eur* en *iere,* les anciens donnaient cette terminaison aux mots qui finissaient en *eur,* comme on le peut voir en plusieurs endroits de ce roman.

On trouve dans l'histoire de la conquête de Constantinople par Geoffroy de Ville-Hardouin, *empereor* et *impereor* pour empereur.

Il est assez extraordinaire que dans un temps où la langue était si pauvre, un seul mot pût être entendu sous cinq ou six prononciations différentes. Dans le même Ville-Hardouin, on lit, *li cuens, li conte* et *li quens,* pour le comte; *chardonal, cardonax, cardonaux,* pour car-

dinal. Mathieu est écrit *Mahuy*, *Mahitis* et *Mahuris*.

EMPLOYENT, c'est-à-dire *remplissaient*. 3441.

ENDABLE, *adj.* Auparavant que j'eusse vu la leçon de Borel qui explique ce mot par *affaibli*, je croyais qu'il venait du verbe *andare*, *ire*, *proficisci*, qui a eu lieu dans la basse latinité; l'une et l'autre explication présentent un même sens. En effet, au vers déja cité, 11659.

Ta seigneurie est moult endable,

c'est-à-dire, *ton pouvoir est bien affaibli*, ou *il s'en va en diminuant peu-à-peu*.

ENDEMENTIERS, *adv.* cependant, tandis que; c'est l'*intereà* des Latins, et le *l'inquesto méntre* des Italiens. 5752.

ENFAUCONNIERE, c'est *enfantommeres* ou *enfentonire* qu'il faut lire, signifie un *enchanteur*. 8036.

ENFUME: le glossaire cite ce mot sans l'expliquer; ce n'est cependant autre chose que l'effet de la fumée qui noircit à la longue les endroits où elle se répand. 20448.

ENGAIGNES, *s. f.* tromperie; *engigne* c'est la même chose, vient d'*engin*, et d'*ingenium*, esprit. *Mal-engin* signifie *ruse*. *Engignier* voulait dire tromper. On disait aussi *enganner*, du verbe 8812.

enganare, qui est au glossaire du Cange ; c'est l'*ingannaré* des italiens.

> Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autruy,
> Qui souvent s'engeigne lui-même.
> *La Fontaine, fable de la Grenouille et du Rat.*

Ce début est tiré du roman de Merlin, *chapitre* 73.

17604. ENGRIETIES. Suivant le MS. Bouhier, c'est *engrestié*; la leçon de Borel porte *engriété*, *s. f.* envie, jalousie.

17366. ENHERBE, empoisonne, parce qu'ordinairement les venins se tirent des herbes, comme plus faciles à trouver.

20458. ENORMALES : le glossaire l'explique par *enormes*; je crois qu'il faut l'entendre par *irrégulières*, contre la règle, et qu'il faut lire *anormales*, qui vient du latin *anormis : Quasi sine normâ, hoc est, ab aliorum normâ remotus*. C'est aussi hétéroclite.

6479. ENS, *adv.* dedans, dans. Borel prétend qu'il fallait écrire *ents*, qui vient du latin *intus*, et que le changement d'ortographe fait perdre les étymologies des mots : il rapporte pour exemples les anciennes manières d'écrire *doibt*, *soubs*,

escripture, qu'on ne reconnaît plus par *doit*, *sous*, *écriture*.

Il est vrai que l'ortographe moderne est plus facile et plus commode, mais elle a moins d'analogie avec notre langue. En vain s'écarte-t-on de l'ancienne façon d'écrire, on ne fera point de la langue française une mère langue : il sera toujours vrai de dire que c'est un composé de gaulois, de grec et d'anglais-saxon, où le latin a la meilleure part.

ENSEMENT, *adv.* ensemble, tout à la fois ; c'est 8713.
l'*insiémé* des Italiens.

ENTERIN, INE, *adj.* entier, pur droit, d'*integer*, 2251.
d'où vient *enterieté*, c'est-à-dire *intégrité*, qui se trouve dans l'Histoire de Floridan et de Belise, à la suite de Jean de Saintré.

ENTRŒIL, *s. m.* espace qui est entre les deux sour- 543.
cils ; c'est l'*intercilium* des Latins.

ENVAHYE, *s. f.* terme de tournoi : c'est une course 16199.
que l'on fait sur son adversaire, au moyen de quoi on le saisit ; c'est ce que l'on appelle *faire une passe au collet.*

ENVIS, *adv.* qui vient d'*invitè*, *adv.* latin, avec 6251.
répugnance. Les paysans en Bourgogne disent encore, *il paye envis*, c'est-à-dire *malgré lui.*

Envis qui est au vers 668, signifie *envieux de bien chanter.* On lit dans les MS. *aux envis*, ce qui veut dire *à qui mieux-mieux;* et au chapitre 3 du premier livre de Rabelais, on trouve *aux envis* dans le même sens.

21184. ERRAMENT, *adv.* on disait aussi *erraument*, tout-à-coup, promptement, présentement.

6273. ERRE, *s. f. chemin; aller grand erre*, aller bon train. En terme de vénerie, *erre* signifie *allure.*

132. ESBANOYANT, du verbe *esbanoyer*, prendre ses ébats, se réjouir.

ESBARNIR *et* ESBARNOIR signifie la même chose, selon Borel. *Esbanoy* et *esbanoye*, ébat, joie, tournoi.

16277. ESCARMIE, *s. f.* et ESCREMIE, *escarmouche;* c'est un combat léger. Quoique le glossaire explique *escremie*, qui se trouve sous le terme d'*escarmie*, au vers 16277, par *escrimée*, exercée, il est sûr néanmoins que c'est l'*escrime* ou l'*escarmouche.*

18473. ESCHARNIR, *disperser çà et là, dissiper.*

11774. ESCHARNIR, c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu d'*escharvir;* signifie *moquer, mépriser*, de l'italien *schernir*, qui vient du latin *spernere.* C'est aussi un terme de tanneur, qui veut dire *ôter d'un cuir la peau qui restait.*

ESCHAUGUETER, regarder d'un endroit élevé ce qui se passe aux environs, d'où est venu une *eschauguette*, baraque ou loge à placer une sentinelle. Celui qui remplissait cette fonction était appelé *guette* ou *la guette*. 15783.

ECHECS. Jean de Meung prétend que ce jeu fut inventé par *Attalus*, mathématicien dont on ignore le siècle : d'autres attribuent cette invention à *Palamède*, pendant le siége de Troie. On en fait aussi honneur à un certain *Diomède*, qui vivait du temps d'Alexandre. 6954.

Frère Jean du Vignay, dans son Traité de la Moralité de l'Echiquier, dit que le jeu des échecs fut inventé par un roi de Babylone, et que depuis, ce jeu fut porté en Grèce, ainsi que Diomèdes le Grec en fait foi dans ses livres anciens. Jérome Vida, dans son poëme sur les échecs, a feint que l'Océan, qui avait joué de tous temps sous l'onde avec les nymphes marines, apprit ce jeu aux Dieux célestes qui assistèrent aux noces de la Terre, et que dans la suite Jupiter ayant débauché *Scacchide*, nymphe d'Italie, il lui enseigna ce jeu pour le prix des faveurs qu'elle lui avait accordées ; et qu'enfin cette fille qui lui donna son nom, l'apprit ensuite aux hommes.

Sarrazin, dans sa curieuse Dissertation sur ce jeu, croit que les Indiens l'apprirent aux Persans, ceux-ci aux Mahométans, et que ce fut par le moyen de ces derniers que ce jeu passa en Europe.

On y jouait en France du temps de Charlemagne : on voit encore dans le trésor de Saint-Denis, les échecs de ce prince. A juger par leur taille de la grandeur de l'échiquier, je ne suis point surpris si Charlot, fils de Charlemagne, en cassa la tête à Baudoin, fils d'Ogier le danois, à cause de l'ascendant qu'il avait sur lui : cette brutalité de Charlot fut la cause d'une guerre qui dura plus de sept ans. *Roman d'Ogier le Danois, chap.* 16.

* M. la Mare.

* L'auteur de l'excellent Traité de la Police remarque qu'en 1254, S. Louis défendit le jeu des échecs ; « peut-être, ajoute-t-il, parce que « ce jeu est trop sérieux, et jette le corps en « langueur, par une trop grande application de « l'esprit. » C'est dans les principes de ce prince que Montaigne disait, en parlant de ce jeu : « Je l'hai haï et fui, de ce qu'il n'est pas assez « jeu, et qu'il nous ébat trop sérieusement, « ayant honte d'y fournir l'attention qui suffirait « à quelque bonne chose. »

ESCHERIE, vient d'*escharce, avarice : compagnie escherie*, c'est-à-dire *si peu nombreuse, qu'il semble que l'épargne y soit entrée pour quelque chose.* Cet endroit regarde le petit nombre choisi des élus. 20749.

ESCHEVER *et* ESCHIVER, *esquiver*, et par sa fuite empêcher quelque chose. L'italien dit *schifar*, qui revient au terme *esquicher.* 4455.

ESCOUFLE, *s. m.* oiseau de proie, qu'on appelle aussi un *milan.* 14388.

ESCOUTOYER, *écouter.* L'auteur en cet endroit feint que *Dangier*, qui est toujours prêt à écouter tous les bruits désavantageux, a un bouclier garni d'oreilles. 16045.

ESCOUVOIR *ou* ESTOUVOIR, suivant tous les manuscrits, signifie *nécessité, convenance forcée.* Le verbe *estuer*, qui signifie *convenir*, est dérivé du substantif masculin *estouvoir.* 15086.

ESME, *s. f.* estimation, du verbe *esmer, estimer, viser*, qui vient d'*adæstimare.* L'ancienne ortographe était *æsmer*, juger par comparaison ; et d'*æsmer* ou *esmer*, on a fait *mesesmer* pour *mesestimer.* 2344.

ESPIÉ, *s. m.* épée et pieu ; il signifiait aussi un *espion.* 3829.

8772. ESPINGUEZ, *saute*, *danse*, du verbe *espringuer*, *trepigner*, *sauter*. *Espringaller* signifiait la même chose : *espringlerie*, l'action d'*espringuer* ou la *danse*.

4148. ESPOIR, *adv.* qui signifie *peut-être* : ailleurs il est *verbe*, et se prend pour *espere*.

10283. ESQUEUE (s') s'esquive.

12387. ESQUIERRE, *s. f.* *esquerre*, instrument de géométrie, qui sert à construire et à mesurer un angle droit, ou de nonante degrés.

16368. ESSOIGNÉ ; il faut lire ESSOIGNE, *s. f.* qui veut dire *excuse* : on disait aussi *exoine*, *exonier*, excuser, empêcher ; *ensogne* pour *exoine*, et *ensogner* pour *exonier*.

1127. ESTABLE, *s. f.* c'était le nom que l'on donnait anciennement aux écuries. Le baron de Fœneste reproche en un endroit de son livre au bonhomme Enay, de ce qu'à la mode ancienne il appelait *étable* une écurie propre à loger trente chevaux.

4423. ESTABLE au lieu de *stable*, à la gasconne.

21550. ESTACHES *et* ESTECHES, du latin *estecha* et *stacha* : *postis*, *palus*, *paxillus*, pieu.

Guillaume Guiart en parle dans son histoire de France.

A douloueres et à hasches

Vont desrompant piex et estaches.

Estachamentum était l'enceinte fermée de pieux ; c'est de là que vient *estacade*, qui est une palissade faite avec des pieux enfoncés dans la terre, particulièrement dans des eaux, pour en empêcher le passage ou pour fermer l'entrée d'un pont.

ESTALLES ; c'est *escales* qu'il faut lire, *s. f.* qui signifie *coque* ou *couverture*, ce qui enveloppe les noix, les œufs : on prononce *écale*. Il est aisé de pénétrer le sens allégorique de Genius. 20475.

ESTANT, c'est-à-dire *debout*, *tout droit*, du verbe *ester*, *stare*. Bois en estant, est un terme des eaux et forêts. 17663.

ESTARLINS *et* ESTELINS, c'était une monnaie blanche au titre de huit deniers de fin, ainsi nommée à cause d'une étoile qui y était représentée. 13462.

ESTOUR, *subst. masc.* combat, conflit, assaut de ville. 15840.

Le président Fauchet croit que le mot *étourdi* vient d'*estour*.

ESTRE, *s. m.* l'état, la situation de quelqu'un, de quelque chose : presque tous les substantifs français sont les infinitifs des verbes. 732.

ESTUYE, du verbe *estuyer*, remettre dans son étui. 21472.

On ne trouve point au vers 22422, *estuyer*, que le glossaire explique par *mériter*.

20832. Et aussi vous dy que le fu-
Tur n'y aura jamais présence.

Je ne rapporte ces vers, dont l'éditeur a fait mention dans ses notes, que pour y ajouter que si M. de Themiseuil, auteur des savantes Remarques sur le Chef-d'œuvre d'un inconnu, en eût eu connaissance, il n'eut pas manqué de les citer, pour appuyer le passage de cette chanson où, pour la mesure du vers, il faut lire :

Catin, Catos, belle bergè-
Re, dormez-vous.

14303. Et bien garde qu'elle ne prise.

Ovide défend aux femmes de s'attacher à ces hommes qui sont idolâtres de leur propre figure.

Sed vitate viros cultum formamque professos,
Quique suas ponunt in statione comas.
De Arte amandi, lib. 3.

14121. Et bien se gart qu'el ne s'enyvre.

Ce conseil est tiré d'Ovide.

Turpe jacens mulier multo madefacta lyæo;
Digna est concubitus quoslibet illa pati.

Nec somno tutum est positâ succumbere mensâ ;
Per somnos fieri multa pudenda solent.
De Arte amandi, lib. 3.

Et fut-il Ovide et Hommer. 14291.

Ipse licet venias Musis comitatus Homere,
Si nil attuleris, ibis Homere foràs.
Ovid. de Arte amandi, lib. 2.

Et Jupiter enclin aore. 9024.

C'est ainsi qu'il faut lire ce vers, qui est tiré de Juvénal :

Tarpeïum limen adora
Pronus, et auratam Junoni cæde juvencam,
Si tibi contigerit capitis matrona pudici.
Sat. VI, v. 47.

Et se face ung petit attendre. 1465.

Ovide, qui connaissait toutes les choses dont les femmes peuvent tirer avantage, leur conseille de se faire un peu attendre pour se mettre à table. Le conseil n'est peut-être pas fort honnête, mais il est avantageux pour celle qui le met en œuvre.

Sera veni, positâque decens incede lucernâ ;
Grata mora venies; maxima lena mora est.

Et se jeu ne lui embellit. 14989.

C'est encore Ovide qui apprend aux femmes

comment elles doivent agir dans ce moment.

Tu quoque cui Veneris sensum natura negavit,
Dulcia mendaci gaudia finge sono.
Infelix cui torpet hebes locus ille puellæ!
Quo pariter debent fœmina virque frui.
Tantùm, cùm finges, ne sis manifesta caveto.
De Arte amandi, lib. 3.

13977. Et s'elle perdait sa couleur.

Ovide conseille aux femmes qui sont pâles, de remédier à cet inconvénient par du fard. Je doute que l'on en usât de son temps avec aussi peu de réserve qu'aujourd'hui.

Sanguine quæ vero non rubet, arte rubet.
De Arte amandi, lib. 3.

13339. Et tremble, et tressault et gemist,
Rougist, paslit, pert contenance.

M. de la Monnoye a imité ces deux vers dans son Noël qui commence :

Ein jour lai hau Dei le fi.

12425. Evangile Perdurable ; voici ce qu'en dit Henri Etienne, au chap. 39 de l'Apologie d'Hérodote.

Les jacobins et les cordeliers, sur les mémoires de l'abbé Joachim et sur les visions d'un carme nommé Cyrille, firent un livre intitulé l'*Evangile éternel*, ou *du S. Esprit*, dont le but était

de prouver que l'état de grace ne procédait pas de la loi de l'évangile, mais de la loi de l'esprit. C'est avec de telles armes, que ces religieux mendiants voulurent combattre l'hérésie des Vaudois ou pauvres de Lyon, dont fut auteur un *Jean le Vauldois*, qui vivait en 1170. Alexandre IV, comme le raconte Platine, fit brûler l'*Evangile Pardurable.* Guillaume de Saint-Amour, au nom de l'université de Paris, s'éleva beaucoup contre cet ouvrage, que ses auteurs disaient être autant au dessus de l'évangile de J. C. que le soleil est supérieur à la lune par sa clarté.

EUCLIDES, mathématicien célèbre qui vivait sous 16928.
Ptolomée Lagus, en la CXX.e olympiade, l'an 450 de Rome : il a composé un ouvrage des Eléments, en quinze livres ; mais on attribue les deux derniers à Hypsicle d'Alexandrie, qui a écrit des Commentaires sur la géométrie.

EXCOMMUNIEMENT, *s. m.* excommunication. En 20509.
général, c'est le retranchement d'un particulier du corps d'une société civile.

F.

FABLOYER, *discourir;* il est aussi *s.* et signifiait 18073.

discours qui tient de la fable : on disait aussi *fabliau*, et *fabliaux* au pluriel. Les *Troubadours*, qui étaient les anciens poëtes provençaux, excellaient dans ce genre.

13121. FAÉ, dont les fées se sont mêlées : le peuple appelait ainsi des femmes qui s'occupaient à faire des enchantemens et des charmes. Le Roman de Lancelot du Lac, *chap.* 8, *tome premier*, dit : « Moult en étoient principalement en la grande « Bretagne; elles savoient la force et la vertu « des paroles, des prières et des herbes, par « quoi elles étoient tenues en jeunesse, et en « beauté et richesse. Ce fut Merlin, surnommé « le Saint Prophète, qui avait instruit ces fem- « mes dans l'art de *férie* et de *nygromancie* ; « et fut ledit Merlin engendré en femme par « un diable, en la marche d'Ecosse en Irlande. »

Fatas antiqui in supremo ordine collocabant, pro eo quod fatare præcipuum sit atque divinum inter omnia quæ diis attribuuntur : fatare namque non solùm modò est prædicere, vel cavere, sed etiam præordinare, et ut eveniant quæ prædicuntur efficere.

Vide Guilielmum Alvernum, Episcopum Parisiensem, in tertiâ parte secundæ partis de uni-

verso Spirituali, cap. XII, col. I, tom. prim. edit. 1674.

FANFELUE, FAUFELUE, *s.f.* sottise, bagatelle; c'est ce que Rabelais au premier livre de Gargantua appelle *fanfreluches.* 21164.

FAONNENT se dit des biches qui mettent bas leurs petits ou leurs fans. 19785.

FAVELLES *et* FLAVELLES, *s.f.* fables. 7758.

FAUVEL *et* FAUVAU, de couleur rousse, de *flavus* et de *fulvus.* 14750.

FERMAIL, *s. m.* chaîne ou carcan d'or enrichi de perles et de pierres précieuses; c'est aussi une boucle garnie de ses ardillons, qui se met aux ceintures et aux baudriers pour les attacher: elle est quelquefois ronde, et quelquefois en losange. 3510.

FICHÉES, c'est-à-dire *fixes :* les étoiles fixes sont ainsi appelées, parce qu'elles gardent toujours une même distance entre elles, sans jamais s'écarter les unes des autres dans leur mouvement; à la différence des planettes, qui sont des étoiles errantes. 21141.

FIERTÉ, c'est *Fierte* qu'il faut lire, *s. f.* c'est un coffre pour mettre les reliques d'un Saint. Ce mot vient de *Feretrum*, bière où l'on met les corps 6973.

morts : *Sarcophagus, id est* Fiertes et Fiertes, *Loculi seu Capsæ in quibus Sanctorum corpora vel Reliquiæ conduntur.* Glossar. du Cange. Le mot *fierte* n'est plus en usage qu'en parlant de la châsse de Saint-Romain, archevêque de Rouen. *Fierte* est mise pour échiquier, qui représente les piéces qui étaient dessus.

Le MS. d'Oxford, cité dans le tome XV. seconde partie de la Bibliothéque raisonnée, met au lieu de *fierte* le terme de *ferge*, qui selon M. Gagnier signifie *la reine*, mot corrompu du persan *Forzin*.

12248. FILATIERE, *s. f.* du mot latin *philacterium ;* c'était un morceau de parchemin sur lequel étaient écrits les préceptes du décalogue. Les Pharisiens en portaient une bande sur le front, et l'autre sur le bras, pour avoir toujours présente la loi que Dieu avait donnée à Moyse. Les *Filatieres* se nommaient aussi *Tephillins ;* il fallait bien des cérémonies pour les faire. *Vigenaire* dans son traité des chiffres a observé, que lorsque les Juifs tuent un veau pour faire des tephillins, ils disent : « Je sacrifie ce veau-ci en intention d'employer sa « peau à en faire des tephillins. Ils en disent au- « tant quand ils donnent cette peau au corroyeur « et à l'écrivain ; mais cela ne se pratique que du

« côté de la chaîr, et non pas de celui du poil.

« Pendant qu'ils le portent sur eux, ils n'appro-
« chent point des sépultures ni de leurs femmes,
« que premièrement ils n'aient bien serré leurs
« tephillins en de doubles boëtes, de peur de les
« polluer ; car, selon les traditions du *Talmud,*
« quiconque a le tephillin à son chef et au bras,
« et sur le sommier de sa porte, il se prépare
« comme une habitude à se contre-garder du
« péché, suivant ce qui est écrit, *qu'une fisselle*
« *cordelée en trois est plus forte à rompre.* »

Observant hodie Judæi rigidè in tephillis suis, et in fronte et in armillarum loco ut sint litteræ, non plures in unâ lineâ quam in aliâ, et æqualiter semper in omnibus : olim dilatabant super frontem, ut essent conspicua ; et hoc est quod reprehendit Christus : dum dicit Dilatare Philacteria. Tegunt illa hodie veste et pileo, præsertim ne Christiani obripiant illa. Hæc in Scaligerianis, litterâ T.

Filatiere ou *Filatire* se prenait aussi pour un reliquaire en forme de croix, dont les uns plus grands étaient conservés dans les églises, pour y être exposés à la vénération des fidèles, qui portaient les petits pendus à leurs cols comme un préservatif contre toute sorte d'accidents. On voit

par là que la vertu de ces reliquaires les avait fait nommer *filatieres*, à cause du rapport qu'ils avaient en cela aux *filatieres* des Juifs.

9471. Filastres, c'est-à-dire *beaux-fils*.

12249. Fimbrie, *s.f.* Frange, du latin *fimbria*.

Flavelle, *s.f.* Le Glossaire dit qu'en cet endroit c'est *abondance* ou *compagnie:* je crois que c'est *bruit*, tel que le feraient plusieurs personnes assemblées pour dire des fables ou pour tenir des propos joyeux.

2752. Fins, fin, fine, *adj.* pur, droit.

376. Fine, outre la signification de *cesser*, il a encore celle de *détruire* et de *rencontrer*, du verbe *finer*.

4001. Flacargne, *s.f.* injure, brocard, trait malin.

8839. Flajollez, *badinez*, du verbe *Flajoller*, qui signifie aussi joüer de la flute ou du flajolet : de *flajoler* est venu *flajoleur*.

3499. Flammant, c'est-à-dire, *flamboyant*.

3057. Folleur, *s.f.* folie. Dans la basse latinité, *follus* voulait dire un *fol*; il vient de *follis*, ballon: *follicitia* et *follericia*, *vanitas et stultitia*.

20557. Fondiere, *s. m.* Fondateur : on disait aussi *fondeur*.

11716. Forestier, *s. m.* Sergent de bois, Gruyer, *Cu-*

rator saltuensis. Pendant que la Flandre était à moitié déserte et inhabitée, on donnait le titre de *forestier* à celui qui en était le seigneur. « Liederic « de Harlebec, d'amiral et de forestier de Flan- « dres en devint comte. » *Mémoires de la Marche*. C'est aussi le nom qu'on donnait en France au grand veneur.

Il signifie aussi *étranger ;* c'est le *forestieré* des Italiens, ce que nous appelons *forain*.

FRESTEL, *s. m.* flute à ses tuyaux, que les poëtes 21472.
donnent au dieu Pan. *Freteaulx* au pluriel. *Freteller*, c'ětait jouer de la flûte ou du *fretel*, qui est je crois le siflet des chaudronniers.

FRESTELÉES de crotes, rompues, mises en lam- 12565.
beaux par les crotes. Comme le *fretel* était divisé par sept tuyaux, la robe que les crotes avaient déchirée était dans le figuré dite *frestelée*.

FUST, *s. m.* bois. *Et jura sur les saintes évangiles* 947.
de notre Seigneur, sur le fust de la vraye et précieuse croix : Mémoires de la Marche, livre ij.

G.

GABBE, raille plaisante, du verbe *gabber*. *Gab*, 8054.
s. m. signifie *mocquerie*, d'où est venu *gabatinc*, tromperie.

22385. Galentine, *s. f.* espèce de farce, dont on peut voir la recette dans le Cuisinier royal et bourgeois, tome premier.

On lit dans l'Histoire de Jehan de Saintré, *tome* 3, *chap.* 71: « Anguilles renversées à la « gallentine, » au repas que damp abbé donna à la dame des Belles-cousines.

16715. Gallien, médecin célèbre qui vécut sous les empereurs Trajan et Adrien; il mourut âgé de 70 ans; on dit qu'il composa deux cents volumes.

10994. Gallus (*Cornelius*) poëte célèbre : ses talens lui acquirent l'amitié d'Auguste, qui l'éleva à la dignité de gouverneur d'Egypte. La trop grande quantité de vin qu'il avait bu, lui fit avouer la part qu'il avait eue à une conspiration: la crainte d'en être puni, l'engagea à prévenir par sa mort la honte du supplice qui lui était destiné.

9174. Ganches, *s. f.* et *guenches*, détours pour s'échapper de quelque endroit.

3248. Ganelon *ou* Ganes. C'est dans les romans le nom d'un traître, qui pour de l'argent livra l'armée des Français à *Marsille*, roi des Sarrazins, et fut cause de leur défaite à *Roncevaux*.

Charlemagne, informé de cette trahison, envoya Ganelon à Aix-la-Chapelle, où il fut écar-

telé. *Du Haillan, Hist. des Rois de France.*

Du Tillet dans son Recueil des Rois de France, *pag.* 261, édition de 1618, « raconte autrement « l'aventure de Ganelon, dont il fait un arche- « vêque de Sens, qui prit par grande ingratitude « et contre son serment de fidélité, le parti de « Louis roi de Germanie, en l'évasion qu'il fit du « royaume de France contre Charles le chauve. « Celui-ci l'accusa de crime de lèze-majesté « au concile de l'Eglise Gallicane, assemblé de « douze provinces au fauxbourg de Toul en « Lorraine, l'an 859: et de lui est tournée en « proverbe *la trahison de Ganelon;* non de la « défaite de Roncevaux, qui, comme récite Egi- « nard en la Vie de Charlemagne, advint par « la charge que les Basques (lors appelés Gas- « cons), étant en embuche, donnèrent à l'ar- « rière-garde de l'armée de Charlemagne, où « véritablement moururent Anséaume, maire du « palais, Eghard, grand-maître de France, et « Rutland, amiral de Bretagne, lequel n'était « neveu dudit Charlemagne; car il n'eut qu'une « sœur, madame Gisle de France, dès sa jeu- « nesse religieuse. N'eurent les Basques que leur « cupidité pour guide, sans intelligence dans « l'armée des Français: la surprinse fut pour l'a-

« vantage du lieu que lesdits Basques choisirent.
« La postérité, ignorant l'infidélité dudit archevêque, et ayant le proverbe ancien, a composé « la fable de Gannez écrite ès romans. »

11900. Garde-moi Dieu. Cela est tiré de Salomon qui a dit : *Mendicitatem et divitias ne dederis mihi ; tribue tantùm victui meo necessaria, ne fortè satiatus illiciar ad negandum, et dicam, Quis est Dominus ? aut egestate compulsus furer, et perjurem nomen Dei mei.* Proverbiorum vers. 9, cap. 30.

9628. Garlandes, *s. f.* guirlandes.

18738. Gaudines, *s. f.* forêt. On voit par le vers 18738, que c'est un bois où demeurent les Satyres et les Fées, que les eaux du déluge contraignirent à chercher une retraite dans un endroit plus élevé.

2126. Gauvain, un des chevaliers de la table ronde, dont les hauts-faits sont écrits au roman de Lancelot du Lac. Il était fils du roi Loth, et neveu du roi Artus ; il naquit en Orcanie dans la ville de Lordelone, au troisième siècle de l'ère chrétienne.

« Il aima pouvres gens, et fit voulentiers « bien aux meseaux (ladres) plus qu'aux autres :

« il ne fut médisant ne envieux ; il fut toujours « plus courtois que nul , et pour sa courtoisie « l'aimèrent plus dames et damoiselles que pour « sa chevallerie où il excellait. Telle était sa « coutume que toujours empirait sa force entour « midy ; et sitôt comme midy était passé , si lui « revenait au double le cœur, la force et la vertu. « Il se vantait d'avoir tué plus de quarante cheva- « liers dans les courses qu'il avait faites tout « seul. »

L'auteur du Roman de Lancelot remarque que Gauvain allait à confesse rarement ; et qu'ayant passé quatre ans sans s'acquitter de ce devoir, comme on lui conseillait de faire pénitence , il disait : « Que de pénitence ne pouvait-il la peine « souffrir. »

Il mourut en partie des blessures que lui fit Lancelot : il portait d'or au lion de gueule.

Genest, *s. m.* arbrisseau ; c'est aussi le nom d'un 905.
cheval d'Espagne de petite taille bien proportionnée.

Glatir, glapir ; c'est le *latrare* des Latins , qui 15337.
se dit du bruit que font les chiens en aboyant.

Gobe, *adj.* c'est-à-dire friande, ou échauffée par 63.
la rosée.

14292. GOMER, *s. m.* Du Cange parle de *Gomeria sarcina lanæ;* c'est le *flaccifacio* des Latins, *idem quod nihil facio.*

1180. GONFANON, *s. m. gomphalon* et *goufanon*, enseigne. Le *gonfalon* est proprement la bannière de l'église, à trois ou quatre fanons ou pièces pendantes et aboutissantes, non pas en quarré comme les bannières, mais en pointe à demi-ronde. Le *gonfanon* était la bannière de l'armée chrétienne, portée par Baudoin, comte de Boulogne, frère de *Gaudefroy* de Bouillon : celui qui portait cette bannière était appelé *gonfanier* ou *gonfanonier.*

5914. GORGOYANT, du verbe *gorgoyer* ou *gorgier*, se glorifier, à-peu-près comme une femme qui tirerait vanité d'avoir la gorge belle, et qui se rengorgerait. *Gorgias*, selon Borel, signifiait vain, luxurieux; *gorgiase*, chose plaisante et bouffonne; *gorgiaseté*, vanité, luxe.

8680. GRAINES, *s. f.* c'est la *graine* de cochenille que l'on apporte d'Espagne, qui sert à la teinture d'écarlate : on disait aussi *migraine* pour écarlate. Rabelais, *au chap.* 56 *du livrè premier*, dit que les religieuses de Thelême portaient chausses d'écarlate ou de migraine.

GRANT PECHIÉ, *etc.* L'Amant de la Rose nous dit, 20858.
et nous devons l'en croire, que

Pour cinq cents foys cent mille livres 22220.

il n'aurait pas voulu souffrir une opération semblable à celle que le chanoine Fulbert fit éprouver au mari d'Héloïse. On trouve peu de personnes qui entendent raillerie sur cet article ; tous ceux cependant à qui ce malheur est arrivé, n'en ont pas été dédommagés aussi avantageusement qu'aurait voulu l'être notre Amant. La loi des Lombards, *livre premier, titre vij, art. xviij,* s'explique ainsi sur les dommages que peut prétendre un pauvre mutilé :

Si quis alium præsumptivè suâ sponte castraverit, et ei ambos testiculos amputaverit, juxtà conditionem personæ componat; si virgam absciderit, similiter.

Par les lois des Allemands, on payait pour l'opération entière quarante sols, et vingt sols pour la moitié.

Les Anglais, au titre v de leurs Loix, condamnaient, à proportion de la qualité de la personne mutilée, le criminel à quatre cents sols ou à cent sols.

Les Juifs punissaient ce crime par la peine du talion.

Ce que fait dire Jean de Meung à Genius touchant les défauts de ceux qui ont souffert cette mutilation, soit par la malice des hommes, ou par un zèle mal entendu de leur part, se trouve bien combattu par les exemples d'Origènes, de Photius, d'Abélard et de Combabus, chez lesquels cet accident n'a fait aucun préjudice aux dons naturels de l'ame. *Dict. de Bayle, article de Henri IV.*

4371. GREIGNEUR, plus grand, *major:* on écrivait aussi *graigneur, grigneur.* L'ancien mot était *greignour,* parce que les mots que nous terminons en *eur* avaient alors leur terminaison en *eour* et en *eor; trouveor, chanteor, jongleor,* pour trouveur, chanteur, jongleur. *Greigneur* venait de *grandior.*

13353. GRIFFAIGNE, méchante, prête à jeter les griffes.

GROBE (aux variantes) fier peut-être jusqu'à l'impudence, comme le sont ceux à qui le crédit ou les richesses immenses font faire le gros dos en marchant, vient de *grobis, seigneur;* d'où on a formé le *ramina-grobis,* mot corrompu de *domine-grobis,* comme le remarque Borel.

GUENCHIST, va de travers, du verbe *guenchier* et *gauchir*, aller de travers, de guinguois, qui semble venir de *quâ hinc, quâ hac*, de côté et d'autre ; d'où nous avons tiré notre *cahin-caha*, qui se trouve au prologue du livre IV de Pantagruel. 20058.

GUERMENTER *et* GUESMENTER, se plaindre ; il signifie aussi s'informer. 509.

GUERPIRENT, abandonnèrent, du verbe *werpir* et *guerpir*, qui signifiait autrefois livrer et ensaisiner l'héritage que l'on appelait *werp* ou *guerp*, comme on le voit dans les Notes de *Jérome Bignon* sur *Marculfe*. Déguerpir, c'était ôter, délaisser ; mais dans la suite le simple et le composé ont signifié la même chose, c'est-à-dire *abandonner*. 8324.

GUIGNE, déguise ; du verbe *guigner*, déguiser : ailleurs il signifie regarder de côté, comme font les personnes qui ont les yeux louches. 2199.

GUILLAUME de Saint Amour, chanoine de Beauvais, prêcha contre l'hypocrisie des ecclésiastiques, et principalement des moines. *Du Haillan, Hist. de France.* 12127.

Floruit Guillelmus de Sancto Amore, doctor Sorbonicus, qui scripsit contra ordines mendi-

cantium. Genebrardus in chronographiâ.

« Ce docteur, qui vivait en 1260, composa un « traité sous le titre *des Perils des derniers* « *Temps*, pour la défense de l'écriture et de « l'église, contre les périls qui menaçaient l'é- « glise universelle, de la part des hypocrites et « faux prédicateurs, se fourrant ès maisons, oi- « seux, curieux, vagabonds. » Cet ouvrage est divisé en quatre livres; il a pour but de rendre à l'université de Paris la tranquillité qui avait été troublée en 1243, par la doctrine des religieux mendians. S. Bonaventure et S. Thomas d'Aquin y répondirent. Le pape Alexandre IV condamna le livre de Saint-Amour, *de Periculis novissimorum Temporum*, où il déclame contre la pauvreté fictive des mendians; et ceux-ci remuèrent tant de ressorts, qu'ils le firent bannir du royaume.

5096. GUILLE, *f. s.* tromperie : *guiller*, tromper : *guilleur*, trompeur. *Tal penso guilla Guillot, que Guillot lou guille*, dit un proverbe albigeois cité par Borel; c'est-à-dire, *tel pense tromper Guillot, que Guillot le trompe.*

10015. GUISARME *ou* GUISARNE, *f. s.* hache à deux tranchans; c'est le *bipennis* des Latins.

H.

HABONDE, *s. f.* il faut lire *Abunde;* c'est le nom d'une Fée en qui le peuple avait eu autrefois beaucoup de confiance : ce nom lui avait été donné à cause de l'abondance qu'elle procurait aux maisons où elle se retirait. Un passage tiré des Œuvres de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mettra mieux le lecteur au fait de toutes ces prétendues Fées. 19207.

Nominationes dæmonum ex maligni operibus eorundem sumptæ sunt; sicut Lares, ab eò quod laribus præessent; et Penates, eò quod horreis vel penitioribus domorum partibus; Fauni verò, à fatuitate; Satyri, à saltationibus; Joculatores, à jocis; Incubi, à concubitu mulierum, et Succabi, eò quod sub specie mulieris viris se supponunt; Nymphæ verò, fontium deæ; Striges seu Lamiæ, à stridore et laniatione, quia parvulos laniant, et lacessere putabantur et adhuc putantur à vetulis insanissimis : sic et Dæmon, qui pretextu mulieris, cum aliis de nocte domos et cellaria dicitur frequentare : et vocant eam Satiam, à satietate; et dominam Abundiam, pro abundantiâ quam præstare dicunt domibus quas frequentaverit : hujusmodi etiam dæmones,

quas Dominas vocant vetulæ penes quas error iste remansit, et à quibus solis creditur et somniatur. Dicunt has Dominas edere et bibere de escis et potibus quos in domibus inveniunt, nec tamen consumptionem aut imminutionem eas facere escarum et potuum, maximè si vasa escarum sint discooperta, et vasa poculorum non obstructa eis in nocte relinquantur. Si verò operta vel clausa inveniunt, seu obstructa, inde nec comedunt nec bibunt, propter quod infaustas et infortunatas relinquunt, nec satietatem nec abundantiam eis præstantes. Voyez Guillaume d'Auvergne, à l'endroit cité dans l'article des Fées.

10733. Haire, *s. f.* petit vêtement en forme de chemise, tissu de crin. *Haire* est prise ici au figuré pour chagrin, tel que pourrait être celui d'un moine qui porterait la *Haire* malgré lui.

16063. Hante, *s. f.* c'est le manche d'une hallebarde : on dit la *hampe ;* l'ancien mot est *hante,* que Ménage fait dériver du latin *ames,* qui signifie un bâton long.

8785. Hary, terme factice qui signifie *allons*. Borel prétend que c'est le *haro* des Normands : qu'il me soit permis de croire qu'il s'est trompé ; car *haro*

qu'on emploie dans les édits de nos rois pour clause dérogatoire, arrêtait autrefois en Normandie les poursuites que l'on faisait à un homme, au moment qu'il le prononçait. Ici, c'est tout le contraire ; c'est une femme qui dit, *allons, allons toujours.*

Vous répondez, Hary, Hary, 8785.
C'est pour l'amour de mon mary.

M. le Duchat, dans ses Notes sur Rabelais, dit que *hary* est un terme dont on se sert en Languedoc, pour exciter les ânes à marcher.

HASTE, *s. f.* quoique *masc.* dans ce roman : ce 9717.
terme est pris pour toutes sortes d'armes offensives.

HATEREL *et* HASTEREAU, *s. m.* la nuque du col ou 14250.
le col même.

S'en eut col et canolle
Du Haterel deslogé.

Recollections de Jean Molinet.

HAVES, salue, donne le bon jour. On se servait 6945.
anciennement de ce terme en jouant aux échecs; et au lieu de dire comme à présent, échec au roi, on lui disait *havé.*

« Dans la description du bal en forme de tour-
« noi qui fut donné en présence de la *Quinte,*

« lorsque le roi était en prise, il n'était point
« permis de le prendre ; mais on devait, en lui
« faisant une profonde révérence, l'avertir, en
« lui disant *Dieu vous garde ;* et lorsqu'il ne
« pouvait être secouru, il n'était pour cela pris
« de la partie adverse, mais salué le genoux en
« terre, lui disant *bon jour.* Là était fin du
« tournoi. » *Pantagruel, liv.* 5, *chap.* 24.

18687. HAVETZ, *s. m.* crochet.

7032. HECUBA, c'est *Hecube,* femme de Priam, roi des Troyens : après la ruine de la capitale, on la trouva cachée dans l'endroit où ses fils avaient été enterrés. Ulysse la fit arracher de ces lieux, et la fit conduire comme sa prisonnière et son esclave. Avant son départ, elle avala les cendres de son fils Hector, tué par Achille ; et comme la fortune ne lui avait laissé que des larmes et des cheveux blancs, elle en fit un sacrifice, et les répandit au lieu de fleurs sur le tombeau de son fils.

Jamais infortunes n'égalèrent celles de cette princesse. Elle eut la douleur de survivre à la perte de Priam son époux, de sa fille Cassandre, de son fils Hector. Elle vit tomber son autre fils Polidor sous les coups de Polymnestor, roi de

Thrace : Polixène sa fille fut sacrifiée aux mânes d'Achille que Pâris avait tué. Pâris à son tour mourut des blessures qu'il avait reçues en se battant avec Ajax, qui avait eu la témérité de violer la pauvre Cassandre dans le temple de Pallas. *Ovide, Métamorph. liv.* 12.

HÉLENE, fille de de Jupiter et Léda, était sœur 14599.
de Castor et de Pollux : elle épousa Ménélas, roi des Lacédémoniens. La grande beauté de cette princesse fut cause que Thésée l'enleva lorsqu'elle était encore fille : elle prétendait qu'à quelques baisers près, il l'avait laissée telle qu'il l'avait prise ; ce qui était assez difficile à croire. En effet, cette retenue dans Thésée, est aussi extraordinaire que ce que l'on conte d'Angélique, qui avait couru les quatre coins du monde seule avec Roland, aussi entière après cela que quand elle était sortie de chez son père ; ce qui fait dire à l'Arioste :

Forte era ver, ma non pero credibile.

Ce qui revient à la pensée d'Œnone dans son épître à Pâris :

A juvene et Cupido credatur reddita virgo.

Horace n'aurait pas manqué de dire :

Credat judæus Apella,
Non ego

Ménélas plus crédule n'y regarda point de si près ; et, quoique la belle Hélène eût déja eu un enfant de Thésée,

Il la prit pour pucelle,
Et dans son erreur par la belle
Apparemment il fut laissé.

La Fontaine, conte de la Fiancée du roi de Garbe.

Et si l'on doit ajouter quelque foi au témoignage de ce poëte, lorsqu'elle fut de retour à Sparte, après un séjour de dix ans à la cour de Priam,

Ménélas rencontra des charmes dans Hélène,
Qu'avant qu'être à Pâris la belle n'avait pas.

Conte de la Coupe enchantée.

L'auteur du Roman de la Rose soutient que les femmes ont été dans tous les temps les causes des guerres et des disputes qui se sont élevées parmi les hommes : Horace l'avait dit avant lui.

Ménélas étant mort, Nicostrate et Megapente chassèrent Hélene, qui crut trouver un asyle à Rhodes, auprès de Polixo qui commandait dans

cette île ; mais, au lieu d'y recevoir le secours qu'elle devait attendre de sa parente, elle fut pendue à un arbre par les ordres de cette reine.

HÉRACLITE fut un philosophe qui ne pouvait sortir de sa maison sans que les sottises des hommes lui fissent verser des larmes ; bien différent de *Démocrite* son contraste, pour qui ces mêmes sottises étaient un divertissement. *Héraclite*, si l'on en croit *Suidas*, fut dévoré par des chiens pendant qu'il dormait au soleil. 6105.

HERBIS, *s. m.* pâturage. 13153.

HERBOUT, *s. m.* famine. 18433.

HESART. Les manuscrits et les éditions mettent *esart* et *essart*, qui signifie destruction ; et c'est dans ce sens qu'il faut entendre ces deux vers de Philippe Mouskes : 16738.

> Si ert mort * payens et lienards,
> Qui des ** Comains fissent essars.

HEUSE, *s. f.* espèce de bottes ou de bottines. 14016.

HOMS, *s. m.* hommes ; au singulier on disoit *hom.* *Li* était l'article des anciens pour exprimer *les* : *Malhom* signifiait un malhonnête homme. 3826.

---

* *Paganus de Aurelia.*

** *Peuples de Comanie.*

2949. Honnir, *deshonorer, maudire.* Ce dernier s'exprimait aussi par *malheir*, par opposition à *beneir*, d'où vient *beneisson* pour bénédiction : sans doute que l'on a dit aussi *maleïsson* pour malédiction.

10492. Hostelaige, *s. m.* droit qui revient à l'hôte de la part de celui qui a occupé son hôtel.

4819. Hostellas, du verbe *hosteller*, loger quelqu'un; de ce verbe sont dérivés *hostel* et *hostellerie*. *Hostel* signifiait maison. Dans la Ballade de Villon à sa Mie, on lit l'*hôtel des Carmes*; et dans l'Amant rendu cordelier à l'Observance d'Amours, on lit pareillement *hôtel*.

Ce nom ne se donne qu'aux maisons des grands seigneurs : les juges datent quelquefois de leur hôtel, mais c'est plus par honneur pour la justice, que pour le juge.

On donne aussi à *Paris* le nom d'*hôtel* aux auberges qui ont de l'apparence : si ce titre flatte l'ambition de ceux qui donnent tout à la vanité des noms, les provinciaux trouvent souvent de quoi la rabattre lorsqu'il faut compter de la dépense, qui est ordinairement plus grande dans un hôtel que dans une hôtellerie, qui n'en est que le diminutif. Ce que nous appelons *hôte* était autre-

fois le nom que l'on donnait à celui qui venait loger dans un hôtel : *Majores nostri hostem eum dicebant, quem nunc peregrinum dicimus.* On l'appelait aussi *hospes*, terme qui convenait à celui qui venait loger dans un endroit, et à celui qui donnait retraite ou l'hospice à cet étranger.

Non hospes ab hospite tutus.
Ovide, Métamorph. 1.

Le droit d'hospitalité était en grande recommandation chez les Payens. Jupiter en était le dieu tutélaire ; il était nommé *Xenius, seu hospitalis :* lorsqu'on recevait un hôte, on commençait par offrir un sacrifice à ce dieu.

On voit dans la Genèse, de quelle manière Abraham reçut les trois anges qui vinrent loger chez lui. Chacun sait comment Lot se comporta pour garantir ses deux hôtes des brutalités de ses concitoyens, et comment Manué au livre des Juges, *chap.* 13, reçut l'ange qui était venu lui annoncer la naissance de son fils Samson.

Apud Lucanos lege cavebatur, ut si quis sole occaso divertentes hospites notos ignotosque domo exigeret, cacosenyas teneretur, mulctamque eo nomine pendere cogeretur. Alexander ab Alexandro.

Dans les anciennes Loix des Bourguignons, *titulo* 38, *de Hospitalitate non negandâ : Quicumque hospiti venienti tectum aut focum negaverit, trium solidorum inlatione mulctetur.*

Et par un décret du concile de Clermont en Auvergne, tenu l'an 544, il fut enjoint aux prêtres d'avertir leurs paroissiens de recevoir les passans, et de ne pas leur vendre les vivres plus cher qu'au marché.

Enfin, ce devoir de charité envers les étrangers était si fort recommandé, que la règle de S. Benoît, *chap.* 53, porte : *Frangatur jejunium propter hospitem à priore*, si ce n'est pas un jour de jeûne principal ou ecclésiastique. *Si enim quoslibet advenientes jejunio intermisso reficio, non solvo jejunium, sed impleo charitatis officium*, dit S. Prosper, *lib.* 2, *de vitâ contemplativâ.*

Le livre des Usages de Citeaux, *chap.* 20, suppose aussi que l'abbé doit rompre le jeûne en faveur de ses hôtes.

Anciennement on n'avait pas des auberges comme à présent, il fallait aller loger chez des particuliers ; chacun savait où il trouverait un gîte ; on se rendait la pareille dans l'occasion.

Les anciens, comme le remarque *Plaute*, donnaient la moitié d'une pièce de monnaie, ou d'une autre marque qu'on appelait *tessera;* celui qui la portait était reçu comme un ami de la maison, ou comme un ancien hôte : on la conservait précieusement, et elle passait des pères aux enfans. Ce droit d'hospitalité avait donné lieu à l'établissement des hôpitaux, en faveur des passans qui n'avaient point de connaissances dans les endroits où leurs affaires les appelaient : ces maisons publiques leur servaient de retraite; mais dans la suite, les hôpitaux en Europe sont devenus la retraite des seuls pauvres, comme l'observe *Borel.*

HOURDER, maçonner grossièrement. *Hourd* et *hourdis*, échafaud, théâtre pour voir les tournois, viennent de *hourder*, parce que ces sortes de constructions sont faites grossièrement, (aux variantes, vers 10973.)

HOUZEAULX, *s. m.* espèce de bottines; les unes 2180.
avaient la tige simple, d'autres avaient un soulier qui était quelquefois à *poulaine*, avec un long bec recourbé en haut. On appelait aussi *houseaux* des *heuses*, qui étaient des surbottes.

Il y a apparence que les *houseaux* étaient



la chaussure des Parisiens, parce qu'au vers 21817 Jean de Meung, parlant de la manière dont *Pygmalion* habilla sa statue, dit :

> De houseaulx n'est pas estrenée,
> Car el n'est pas de Paris née.

On disait quitter les *houseaux*, pour faire entendre qu'une personne était morte. Aux Chroniques de *Monstrelet*, *tome premier*, pour l'année 1422, on lit, « que lorsque Henri V, « roi d'Angleterre, qui mourut à Paris, eut été « enterré à Abbeville, messire Sarrazin d'Arly, « oncle du Vidame d'Amiens, demanda à un « nommé *Haurenas*, qui était de sa maison, « s'il ne savait rien de la mort du roi d'Angle- « terre. Il dit que oui, et qu'il l'avait vu en « Abbeville, en l'église de S. Offram, et lui « raconta comment il était habillé. Adonc mes- « sire Sarrazin lui demanda par sa foi s'il l'avait « bien advisé; et il répondit que oui. Or me dis « par ton serment s'il avait point ses houseaux « chaussez? Ah! monseigneur, se dit-il, nenny. « Par ma foy, ce dit messire Sarrazin, beaulx « amis, jamais ne me croyez s'il ne les a laissés « en France. » Au lieu de quitter les *houseaux*,

l'on dit proverbialement *quitter la perruque*, pour mourir.

HURTEBILLIER et *hourdebillier* : suivant la leçon de *Borel*, c'est l'*arietare* des Latins. 9457.

> Et eut-il yeux plus d'ung millie,
> Toutes se font hurtebillier.

C'est-à-dire que les femmes cherchent et appellent le mâle, ainsi que la brebis fait le bélier.

HUY, *adv.* aujourd'hui. 5656.

HYPOCRATE, médecin célèbre, vivait 400 ans avant J. C. Il y a apparence que ce médecin croyait que le commerce des vieilles femmes abrégeait les jours des jeunes gens, puisqu'un de ses malades lui dit un jour : *Vetulam non cognovi, cur morior?* Comme si en évitant cet écueil, il eût dû parvenir à l'immortalité. 16715.

I.

JAGONCE, *s. f.* pierre précieuse : c'est l'*hyacinthe*, ainsi qu'il est expliqué au Roman de la Rose, imprimé chez Pierre Vidoue, *in*-8°. 1106.

Je FAIS QUE FOL, c'est-à-dire ce qu'aurait fait un fou. Cette façon de s'exprimer était familière aux anciens écrivains : elle se trouve aux quinze 3831.

Joies du Mariage, et dans la première partie de Lancelot du Lac : « Vous avez dit que saige « fait messire Yvain. »

1917. Je le veuil, pour je le veux; *veuil* signifiait volonté, vouloir.

2582. Jengleur, *jongleur, joingleur* et *jongleour*, du latin *joculator*, signifient un bouffon, un bateleur, un trompeur. A la cour des comtes de Flandres, les poëtes étaient appelés *jongleurs*; à la cour de nos rois, *fatistes*, du mot faire. *Fatiste* était aussi un bateleur, suivant *Borel*. *Fat* vient de *fatiste*.

Chez les comtes de Provence, on appelait les poètes des *Troubadours* ou *Trouveres* : la Provence se nommait alors *la Boutiqua des Trobadours*.

Les anciens poètes grecs ont chanté les louanges des dieux et des rois, comme le remarque Hérodote dans la vie d'Homère, dont les poésies furent chantées pièce à pièce dans les maisons des seigneurs; ce qui a fait nommer *rhapsodies* les poésies d'Homère, non pas dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce terme.

Nos *Trouvères*, à l'exemple de ces poètes, empruntant leurs sujets des belles actions des

grands hommes, allaient par les cours des princes, chantant leurs gestes et leurs hauts faits pour les divertir. Les *jongleurs*, c'est-à-dire les ménestriers, avaient aussi le même emploi, chantant avec la viole. Les uns composaient, comme les *trouvères* ou *conteurs*; les autres chantaient les inventions d'autrui, comme les *chanterres* et les *jongleurs*; et parce qu'ils avaient besoin les uns des autres, ils se trouvaient ensemble aux grandes assemblées et aux festins des princes. Le temps où ils fleurirent le plus, fut celui des croisades. *Voyez Fauchet, de la langue et poésie française, liv. premier.*

« Lorsque les bons *trouvères* vinrent à man-
« quer, les *jongleurs* n'ayant plus rien de beau
« à raconter, on se moqua d'eux; et leurs contes
« étant méprisés à cause des menteries trop évi-
« dentes et trop lourdes, quand on voulait parler
« de quelque chose folle et vaine, on disait, ce
« n'est que *jonglerie*; étant enfin *jongler* ou *jan-*
« *gler* pris pour bourder et mentir. » *Fauchet, ibidem.*

ILLEC, ILLECQUES *et* ILLUEC, *adv.* qui signifie *là*, vient du latin *illic*. On disait aussi *lec* pour *illec*, par *aphérèse*. 109.

10556. ILLIERS, *s. m.* les flancs, en latin *ilia;* on écrivait aussi *hilliers* et *ylliers*.

8508. JORROISES. Je crois qu'il y a une faute dans le texte, et qu'au lieu de lire,

Belloces, d'Avesnes, Jorroises,

il ne faut point de virgule après les deux premiers mots du vers : en ce cas-là, le sens serait bouquet d'avoine qui vient dans des terres appelées *Jorroises*. Les paysans, en Bourgogne, donnent le nom de *boulée* à des raisins attachés en boule, dont ils font des présens pendant la vendange aux gens de leur connaissance qui n'ont point de vignes; ainsi *beloces d'avesne*, ou *boulaces*, comme je l'ai lu dans un manuscrit, signifierait une poignée d'avoine avec sa paille, ramassée en une espèce de bouquet ou de boule. Les anciens disaient une boulée de clefs, parce qu'alors elles étaient attachées par un cordon à une boule de bois.

Cette explication de *belloces* n'est qu'une conjecture, mais je la crois soutenable, en ce que Jean de Meung ayant parlé de prunes au vers 8504, il était fort inutile d'en parler encore quatre vers plus bas.

A l'égard de *jorroises*, où le manuscrit Bouhier

met *jorreuses*, qui se rapporte à avoine; du Cange, au mot *joria*, donne à entendre que c'est le nom d'une terre destinée à rapporter de la graine : ainsi *avesnes*, *jorroises* ou *jorreuses*, seraient des avoines crûes dans un champ propre pour cette espèce de graine.

JULIEN (Saint), surnommé l'*hospitalier*, vivait dans le quatrième siècle; les pélerins s'adressaient à lui pour avoir un bon gîte. La Fontaine, dans le conte intitulé l'*Oraison de Saint-Julien*, a mis heureusement en œuvre la confiance qu'on avait en ce saint. 9149.

Jupiter en toute saison. 7075.

Voyez le vingt-quatrième livre de l'Iliade, où Achille débite ce conte au bon roi Priam, pour le consoler de la mort de son fils Hector.

JUS, *adv.* en bas, opposé à *sus*, qui signifie en haut : *ruer jus*, c'est jeter en bas. 3013.

K.

KEUX, le sénéchal, était fils d'Anthor, père nourricier du roi Artus, qu'il avait fait nourrir comme son propre fils par sa femme, ayant donné à *Keux* une autre nourrice; voilà pourquoi Anthor disait à Artus : « Si *Keux* est felon et dénaturé, 2123.

« souffrez-en ung petit, car pour vous nourrir « il est tout dénaturé. » *Roman de Merlin, tom. premier, chap.* 95. Quoique *Keux* eût la réputation d'être le plus médisant de la cour du roi Artus, on ne trouve cependant dans le roman de Lancelot, où il est souvent parlé de ce sénéchal, guères de ces traits de son caractère médisant : le plus marqué est celui qu'il lâcha contre *Perceval*, qui venait d'être reçu compagnon de la Table-Ronde.

« Artus fit *Keux* son sénéchal par tel convenant, que tant qu'il vivrait il serait maître « gouffanier du royaume de Logres. » *Roman de Merlin, chap.* 100.

Par cette commission, *Keux* réunissait en sa personne les deux plus grandes charges de l'Etat : comme gonfanier, il portait la grande bannière; et comme sénéchal, il était le grand-maître de la maison du roi, ce qu'on appelait *dapifer et princeps coquorum* ou *grand-queux.* Cette charge de grand-maître était considérable, puisque ceux qui en étaient revêtus signaient les actes de conséquence, comme on le voit dans plusieurs chartres.

Keux était encore maître-d'hôtel, ce qui se

prouve par un passage du roman de *Merlin*, *chap.* 107 :

« Et lors vecy venir *Keux* le sénéchal; et le « villain le veit, et lui dit : Damps sénéchal, « tenez ses oyseaux, si les donnez ce soir à sou- « per à vostre roi. »

Sénéchal se prenait aussi pour un pourvoyeur.

Judas estoit senechaux des Apostres,

dit un autre roman de Merlin.

« Juda Schariot era camerlingo et despen- « ciere de beni loro (les apôtres) dati per Dio, » dit un auteur italien.

Aujourd'hui le sénéchal est la même chose que le grand-bailli.

Sénéchal vient du mot celtique *seniesscalc* ou *senikschal*; c'est-à-dire officier de la famille, expérimenté dans le gouvernement d'une maison : cette charge se donnait anciennement à des chevaliers déja âgés.

L.

Là font entre eux leurs harmonyes. 17725.

PLATON et les autres philosophes ont cru que les astres, dans leur révolution, faisaient un bruit pareil à celui de notre musique, et que le son

étant un effet de la répercussion de l'air, par la règle qui veut que de la collision violente de deux corps il en résulte un son, il est plus ou moins agréable, selon l'ordre qui est observé dans la percussion de l'air; et comme rien ne se fait tumultuairement dans le ciel, on infère de là que les astres, en faisant leur cours, forment une espèce de concert, parce que le mouvement violent produit nécessairement un son : ce qui nous empêche de l'entendre, c'est que le son est trop fort. En effet, si les habitans qui habitent le long du Nil, n'entendent pas le bruit que fait ce fleuve en roulant ses eaux, il ne faut point être surpris si le bruit que cause la révolution de la sphère est au dessus de la portée de notre ouie.

Platon a prétendu que la musique des astres était diatonique, parce que, dit-il, il y a trois genres de musique; l'*enharmonique*, le *chromatique*, et le *diatonique*. Le chant du premier procède par quarts de tons; les Grecs s'en servaient anciennement, surtout dans le récitatif; mais la difficulté qu'il y avait à trouver ces quarts de tons en a fait perdre l'usage, d'autant plus que cette musique ne pouvait avoir lieu dans l'harmonie. La musique chromatique est une mo-

dulation qui procède par le mélange des semi-tons, tant majeurs que mineurs, marqués accidentellement par des dièzes ou par des bémols; on la pratique dans la musique moderne, soit dans la mélodie, soit dans l'harmonie.

La musique diatonique est celle qui procède par des tons pleins, justes et naturels, dont les moindres intervalles sont des semi-tons majeurs, comme il est facile de l'observer dans l'intonation de l'étendue de l'octave, en commençant par la note *ut*.

La définition de Platon est plus succinte, car il se contentait de dire que le genre enharmonique n'est pas en usage, à cause de son extrême difficulté; que le chromatique a été regardé comme infâme, à cause de sa mollesse; d'où il conclud que la musique des astres est diatonique.

LABOUREUX. Le Glossaire l'explique par trompeur: 7749.
il a raison quant à l'intention de l'auteur; mais il fallait lire *bouleours*, qui signifie trompeurs, ou *gabeors*, comme au manuscrit Bouhier. *Laboureux* ne peut signifier trompeur, mais seulement un homme qui travaille bien ou mal.

LAIN, suivant le Glossaire, signifie agréable, gra- 6842.
cieux, et est opposé à villain. Je ne sais (mais

cela ne conclud rien) où l'on a trouvé cette explication ; ce qu'il y a de certain, c'est que *lain*, dans tous les manuscrits que j'ai lus, est mis pour l'*aim*, c'est-à-dire pour *je l'aime*, en retranchant la dernière lettre du mot, par la figure que les grammairiens nomment *apocope*, comme quand on lit dans Amadis, *ce m'est Dieu*, pour dire : *ainsi m'aide Dieu.*

11582. LANCHES, *s. f.* est mis là pour *lances ;* c'est-à-dire rasoir fait avec le fer d'une lance.

21048. LANGES, *s. m.* Drapeaux de laine, dans lesquels on enveloppe les enfans ; ici c'est une pièce d'étoffe de laine propre à faire un habit.

8502. LANIERS, *s. m.* Avare ; il signifie aussi un lâche et un poltron. Il y a un oiseau de proie qu'on appelle ainsi ; c'est une espèce de faucon de leurre, qui a le bec et les pieds bleux, et les plumes mêlées de noir et de blanc : il y en a une autre espèce décriée par *Albert-le-Grand*, à cause de son peu de courage ; c'est à celle-là que Jean de Meung fait allusion dans l'endroit cité de son roman.

7739. **Larmes sont pas desdaigneuses.**

Voici encore un des conseils d'Ovide, pour tromper les femmes trop crédules :

Et lacrymæ prosunt ; lacrymis adamanta movebis :

Fac madidas videat, si potes, illa genas.
Si lacrymæ (neque enim veniunt in tempore semper)
Deficient, udâ lumina tange manu.
Ovid. de Arte amandi, lib. primo.

LAVERNE : c'est ainsi qu'il faut lire, et non pas *taverne ;* c'est la déesse que les voleurs avaient prise pour leur patrone. Horace nous a conservé la prière qu'on lui adressait : 9916.

Pulchra Laverna,
Da mihi fallere, da justo sanctoque videri
Noctem peccatis, et fraudibus objice nubem.
Epist. 16, libro primo.

LAVINE : c'est *Lavinie,* femme d'Enée. 21649.

LAY, *s. m.* homme de condition séculière, dont l'opposé est Clerc, vient de *Laïcus.* 11602.

LAYDURE, *s. f. laideur*, tort, blâme, injure. 4109.

LÉ *et* LEZ, *lé* et *lée*, large. *Lez*, par corruption, vient de *latus ;* lez-à-lez, à côté, côte à côte. 134.

LEANS, *adv.* signifie *céans.*

L'EN LIT, pour l'*on lit*, ou *on lit dedans ;* c'est ce que Vaugelas nomme *bretonisme.* 8464.

L'épée prent, et toute nue. 13873.

Præbuit Æneas et causam mortis et ensem,
Ipsa suâ Dido concidit usa manu.
Dido Aeneæ, Epist. Ovid.

13151. Leu, *s. m.* Dialecte picard : on disait aussi *leups ;* c'est un loup. Dans la fable du loup, de la mère et de l'enfant, La Fontaine donne cet avis aux loups :

Biaux chires leups, n'écoutez mie
Mere tanchent chen fieux qui crie.

14759. Liard, liarde, *adject.* Cheval qui tire sur le blanc : l'italien le nomme *leardo*, c'est-à-dire gris. *Leard*, en Anjou, est une sorte de bois blanc ; et *liard* est une couleur qui en approche.

13826. Lieffroy (Saint), c'est St. *Liffard*, prêtre et abbé de Meun-sur-Loire, bourg et château de France entre Orléans et Baugency.

Nos anciens poètes employaient souvent les noms des saints dans leurs vers, sous prétexte de donner plus d'autorité aux choses qu'ils avançaient : pour moi, je crois qu'il faut regarder ces noms-là comme des *chevilles* placées seulement pour la facilité du vers, toutes les fois que ces Saints n'ont aucun rapport aux faits pour lesquels les poètes les appellent en garantie.

4559. Liez, joyeux. *Lie*, de *lætus :* liement, joyeusement.

4377. Lige (homme), vassal qui tient un fief, qui le

lie envers son seigneur d'une obligation plus étroite que les autres.

Homo ligius, dans la basse latinité. L'Amant était devenu l'homme lige de l'Amour, et lui avait rendu hommage de la bouche et des mains; c'est-à-dire, qu'il ne lui était plus permis de rien dire ni de rien faire contre le service de ce dieu. Telle était la forme qui s'observait dans les hommages du temps de Saint-Louis : « Le seigneur « prenait entre ses deux paulmes les mains de « son vassal jointes, lequel à genoux, nuë tête, « sans manteau, ceinture, épée ne éperons, di- « sait : Sire, je deviens vôtre homme de bouche « et de mains, et promets foy et loyauté, et de « garder vôtre droit à mon pouvoir, à vôtre « semonce ou à celle de vôtre bailly à mon sens. « Cela dit, le seigneur baisait le vassal en la « bouche. » *Fauchet, des fiefs, selon l'usage du Châtelet de Paris.*

On trouve dans le roman de Lancelot, que lorsqu'on prenait possession d'un fief, et que l'on en était revêtu, on s'agenouillait devant le seigneur-lige, et on lui baisait le soulier; et le vassal qui était investi du fief recevait le gant de son seigneur. Et au vers 1947 de ce roman, on lit que l'Amour refusa un pareil hommage. Il est rap-

porté dans une Chronique, « que Raoul, en fai-« sant hommage de la Normandie à Charles-le-« Simple, ne voulut mettre le genoüil en terre « pour baiser le pied du roi; il fallut que Charles « le lui apportât à la bouche : » ce qui est une marque des anciens hommages, tels qu'on les rendait dès le temps de Charlemagne. *Fauchet, Antiquités Françaises, liv. xj.*

15102. LINSSELET, *s. m.* mouchoir, vient de *linsolata*, qui veut dire *linceuil*, de l'italien *lenzuolo*, et du latin *linta* et *linteum*.

9446. LISSE *et* LICE, *s. f.* signifie une chienne, et surtout celle qui est en chaleur. Ce terme est mis ici pour désigner une femme qui se prostitue au premier venu.

10021. LITEZ, fermés avec une barrière qu'on appelait *lista*. Je ne crois pas que dans aucun cas on puisse expliquer ce terme par *mortifiez*, qui se trouve au glossaire. Ce que le roman nomme *palais litez*, ce sont des palais fermés avec des barrières. Palais, *à palando*, du verbe *palari*, aller par-ci par-là; ou bien de *palus*, qui signifie un pieu, dont du Cange dérive le verbe *palissader*, garnir de pieux : étymologie qui remplit parfaitement l'idée attachée aux trois corps de troupes ou

camps-volans de nos premiers Français, qui étaient sans séjour fixe sous des tentes, munis seulement d'une enceinte de pieux dont on fait encore usage dans la guerre. Par là se forme du mot *palais* une idée toute différente de celle que l'on en a vulgairement.

De la même étymologie, *palor* pour errer, se tirent certainement les mots *palatins* et *paladins*, ou chevaliers errans, dont les combats et l'amour faisaient toute l'occupation. *Voyez la note* 21 *de la Dissertation sur la Noblesse de France, par le comte de Boullainvilliers.*

Loirres, *s. f. Leurre*, instrument de fauconnier, fait en façon de deux ailes d'oiseau, accouplées d'un cuir rouge pendu à une laisse, avec un crochet de corne au bout, pour affaiter et introduire l'oiseau de *leurre* qui est neuf, pour lui apprendre à venir sur le *leurre*, et de-là sur le poing, lorsqu'on l'appelle. *Dict. de Nicod.* 7796.

Lores, *adv.* pour lors et alors. 5183

Lorrains : si c'est une monnaie, elle ne pouvait point alors être appelée vieille, puisque le premier denier fut frappé en 1298, sous *Ferric* ou *Frédéric III.* J'aimerais mieux lire *douzain.* 5554.

Loué *ou* Loé, conseillé, du verbe *louer*, conseiller

de faire quelque chose. *Desloüer* signifie desconseiller : on disait aussi *losié* pour *loué*.

1793. Louvel, *s. f.* Louveteau, jeune loup.

5896. Lucain, (*Marcus Annæus*) poète qui était de Cordoue en Espagne, auteur de la Pharsale.

8677. Luz, *s. m.* Brochet, du latin *lucius :* c'est le tyran des poissons; car il dévore, non-seulement ceux d'une espèce différente de la sienne, mais les brochetons ses confrères n'échappent point à sa voracité.

Lucius est priscis, rex atque tyrannus aquarum,

dit l'école de Salerne.

Albert-le-Grand prétend que le brochet ne fait point de mal à la perche, à cause que les écailles de son dos sont trop piquantes; il veut même qu'il y ait, entre ces deux poissons, une espèce de sympathie, et que lorsque le brochet a reçu quelque blessure, il va auprès de la perche qui le guérit en le touchant. *In commentario Scholæ Salernitanæ.*

M.

4535. Mace, *s. f.* massue, bâton ayant le bout très-gros; c'est ce que les Latins appelaient *clava.*

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, pour ne point répandre de sang humain à la bataille de Bovines, ne voulut combattre qu'avec une masse d'armes, dont il jetait les ennemis par terre. Qu'on ne soit point surpris de voir un prélat les armes à la main: *Du Tillet, Recueil des Rois de France,* nous en apprend la raison:

« Les prélats pairs de France, étaient, pour « raison de leur pairie (chose temporelle), obli- « gez servir et suivre, accompagnez leurs cheva- « liers les soldats, les rois quand ils allaient à la « guerre en personne. »

Wulson, dans sa Science héroïque, remarque que les ecclésiastiques qui allaient à la guerre, soit contre les infidèles ou contre les hérétiques, ne portaient aucuns glaives poignans et taillans; car l'église qui abhorre le sang, le leur défendait, se contentant de la masse d'armes sans piquerons, avec laquelle ils assommaient les ennemis.

MACROBE, auteur latin, qui vivait à la fin du 9.
quatrième siècle: il composa divers ouvrages remplis d'érudition. Ceux qu'il a intitulé *les Saturnales,* traitent de différents sujets, et sont un agréable mélange de critique et d'antiquités.

Son Commentaire sur le *Songe de Scipion*, est très-savant : il y établit cinq espèces de songes ; *somnium, visio, oraculum, insomnium, visum.*

Ce dernier est une imagination phantastique d'une chose qui n'existe pas. *Macrobe* ne veut pas que l'on ajoute foi à ces deux dernières espèces de songes, n'y ayant que les trois premiers qui soient revêtus de tous les caractères de la vérité. *Macrobii in Somn. Scipionis lib. j, cap.* 3.

Pétrone ne veut pas que les songes et les inspirations qui nous arrivent en dormant, soient l'ouvrage de quelque divinité ; il prétend au contraire que nos songes ne sont que des réminiscences des choses qui nous sont arrivées lorsque nous ne dormions pas.

Somnia quæ mentes ludunt volitantibus umbris,
Non delubra deûm, nec ab æthere numina mittunt,
Sed sibi quisque facit.

Petronii Arbitri Satyr.

Les anciens ont toujours eu les songes en grande recommandation. Pharaon, roi d'Egypte, avait à ses gages des gens dont l'unique emploi était d'interpréter les songes. *Genese, ch.* 41.

Joseph avait reçu de Dieu un talent particu-

lier pour les expliquer ; et ses frères, jaloux de cette faveur, ne l'appelaient plus que *le songeur. Ibid. chap.* 37.

Homère croyait que les songes entrent dans l'ame par deux portes différentes, dont l'une est d'ivoire, et l'autre de corne ; que ceux qui passent par la première nous trompent toujours, n'y ayant de véritables que ceux qui passent par celle de corne. *Odyssée, liv.* 19.

Les poëtes qui sont venus après lui ont pensé de même. Virgile en parle en ces termes :

Sunt gemini somni portæ ; quarum altera fertur
Cornea, quâ veris facilis datur exitus umbris ;
Altera candenti perfecta nitens elephanto :
Sed falsa ad cœlum mittunt insomnia manes.
Æneid. lib. 6, sub fine.

Horace, parlant des songes, dit à Galatée qu'il voulait détourner d'un voyage :

An vitiis carentem
Ludit imago
Vana, quâ portæ fugiens eburnâ
Somnium ducit ?
Od. 27, lib. 3.

Et Properce, dans son Elégie à Cynthia, fait aussi mention de ces portes :

Nec tu sperne piis venientia somnia portis :

Cùm pia venerunt somnia, pondus habent.
Eleg. 7, lib. 4.

5212. MAILLE, *s. f.* petite monnaie de cuivre valant la moitié d'un denier.

2839. MAIS, *adv.* pourvu que. « Palmerin n'estait rien « moins affligé que son père, et eust voulu morir, « mais qu'il eust veu encor une fois la princesse « Polinarde. » *Roman de Palmerin d'Angleterre, liv. second.*

554. MALAN, *s. f.* c'est ce qu'on appelle *malandre*, maladie qui vient aux chevaux; cependant il n'est pris ici que pour gale, bouton. Dans les *Troqueurs*, un manant voulant faire valoir la beauté de sa femme, dit :

Tiennette n'a ni surot ni malandre.
Conte de La Fontaine.

21769. MALEBRUNS : il y a apparence que c'est une couleur des habits de soie que Pygmalion essayait à sa statue; peut-être est-ce une étoffe. On n'en trouve plus l'explication, à moins que ce ne soit le drap appelé *isembrunus*, qui était interdit aux religieux de S. Victor. Du Gange, *glossarium*. Il est parlé de chausses noires d'*isaubruns* au Roman de Merlin, *tom. j, ch.* 114.

MALGRÉ, *s. m.* mauvais gré, diffère de la préposition *malgré*, qui signifie nonobstant. 4119.

MANAYE, *s. f.* possession, puissance, demeure; vient de *mainamentum, quasi mansionamentum, mansio, domus.* Manaye est la même chose que *mainagium, maniamentum, possessio, quasi manualis possessio*, à main, *manus.* On disait *mainare, locare in maniamentum, seu possessionem mittere.* Du Cange. 14325.

MANGUE, c'est-à-dire *mange :* on trouve au vers 17754, *mangeusse* pour *mange*, qui est le passé imparfait du *subj.* mis à la place de l'*indicatif.* On écrivait aussi *mengue.* 11991.

> Qui mangue de l'oye du roy,
> Cent ans après en rend la plume.
> *Martial d'Auvergne, Vigil. de Charles VII.*

c'est-à-dire que l'on recherche tôt ou tard les gens qui se sont enrichis dans le maniement des deniers royaux.

MARRISSEMENT, *s. m.* On disait aussi *marrisson*, dommage, tristesse, crève-cœur, du latin *marritio.* Jean de Meung, au vers 14051, où il est parlé de *marrimens*, syncopé de *marrissement*, fait recommander par la vieille à *Bel-Acueil*, 6644.

de ne point se laisser toucher par les larmes des femmes.

Neve puellarum lacrymis moveare caveto ;
Ut flerent oculos erudiere suos.
Ovid. de Remed. Amor. lib. 2.

11322. Marse, c'est le *Marsyas* de la fable. Ce Phrygien qui jouait passablement de la flûte, fut assez téméraire pour se croire plus habile en ce genre qu'Apollon : ce Dieu le força de lui céder le prix, et pour le punir de sa folle vanité, il l'attacha à un arbre où il l'écorcha. On versa tant de larmes à la mort de ce malheureux, qu'il s'en forma un fleuve qui porta son nom, et qui augmenta le nombre de ceux qui arrosent la Phrygie. *Ovide, Métamorph. liv. 6.*

Ce n'est point du différend de Marsyas et d'Apollon que Midas fut juge. Ovide, au livre xj des Métamorph. nous apprend que la dispute était entre Apollon et Pan, qui prétendait que la lyre du premier était inférieure à sa flûte.

Tmole décida pour le dieu qui préside au Parnasse : Midas, trouvant ce jugement injuste, se déclara pour le dieu des pasteurs. Apollon piqué du mauvais goût de ce prince, ne put souffrir que des oreilles si stupides conservassent une

forme humaine ; il les fit alonger, les couvrit d'un poil grison, et leur donna la vertu de se remuer d'elles-mêmes.

Perse s'imaginait, avec raison, que beaucoup de personnes avaient le goût aussi mauvais que ce roi, lorsqu'il dit :

Auriculas asini quis non habet?

Satyra 1, vers 121.

Des Scholiastes ont cru que ce poëte avait mis dans ce vers,

Auriculas asini Mida Rex habet;

et que la crainte d'être puni par Néron, lui avait fait changer ce vers de la manière dont je l'ai rapporté.

On a dit aussi dans le même sens, *avoir les oreilles Béotiennes*, parce que les peuples de Béotie avaient l'esprit épais.

MARTEAUX, jeu que l'on fait avec des pierres 21811.
rondes qu'on jette en haut, les faisant choquer l'une contre l'autre.

MAUFFEZ, c'est le nom qu'on donnait au diable 6465.
dans les vieux romans, soit parce que les peintres représentent les diables horribles et contrefaits, ou à cause de la méchanceté que les diables ont en partage.

Les pères de l'église à l'exemple des premiers chrétiens, avaient une telle horreur pour le diable, qu'ils se faisaient un scrupule de le nommer, ne lui donnant point d'autre nom que celui de *malus*, qui veut dire mauvais ou malin : de là vient que plusieurs personnes prétendent que le *libera nos à malo* de l'oraison dominicale, ne signifie autre chose que *délivrez-nous du malin* ou *du mauvais*, qui vient de *mauffez*, c'est-à-dire qui fait le mal. *Observations sur l'Histoire de S. Louis par du Cange*.

2051. MAULVAISTIÉ, *s.f.* on disait aussi *mauté*, par syncope de *maulvaistié*

669. MAUVIS, *s. m.* Grive de la troisième espèce, qu'on nomme à Paris, *Mauviette*.

11988. MEHAIGNIEZ, *estropiez*, du verbe *meshaignier:* on disait aussi *méhangnez*. Celui qui estropiait s'appelait *meshaigneur* et *mahaigneur: mahamium autem dicitur ossis cujuslibet fractio, vel testæ capitis incussio*.

773. MENESTREL, *s. m.* de *manus* et *histrio*, étymologie qui paraît plus sûre que celle de *Ministelli, quasi parvi ministri*, rapportée dans du Cange, *Dissert. v^e. sur l'Hist. de S. Louis*. On appelait ainsi celui qui allait jouer des instruments de

musique, chanter des chansons, ou donner des aubades à la porte de celle qu'il aimait : ce nom est resté à tous ceux qui jouent de quelque instrument pour de l'argent, mais il n'y a plus que les violons de campagne à qui on le donne.

On faisait anciennement grand cas des menestriers. On lit dans *Froissard*, que le duc de Lancastre donna aux menestriers qui avaient bien joué, cent nobles ; et que le duc de Touraine donna, tant aux hérauts qu'aux menestriers, la somme de cinq cents liv. et qu'il les revêtit de draps d'or et fourrés de fin menu vair, lesquels draps furent estimés à deux cents francs.

MENRAY est mis là, par syncope, au lieu de *je ne menerai pas* ; c'est ainsi qu'on lit ailleurs, *ramenra*, *lerra*, *donrons*, pour ramenera, laissera, donnerons.

MES, au lieu de *mais*, particule ; *n'en pouvoir* 3775.
mes, c'est n'avoir point de tort dans une méchante affaire. M. l'abbé Regnier Desmarets dans son Traité de la Grammaire Française, rapporte le sentiment de Ménage, qui est que cette particule vient de *minus*, qui marque la diminution.

Mis signifie la même chose, comme l'a remarqué du Cange : *Si presbyter populum suum*

mis doceat de festo vel de jejunio, reddat triginta solidos. Si un prêtre manque d'avertir, *etc.*

2759. MESCHEOIR, *mesadvenir*, de *male cadere : meschéance* et *mesquance*, malheur.

7092. MESCHINE, *s. f.* servante, chambrière : le dialecte picard dit *mequine* ou *mequaine*. *Meschine* signifiait aussi une jeune fille, et *meschin* un jeune gentilhomme.

10717. MESCOINTE, *adj.* méchante, difficile : lisez *la* au lieu de *sa*.

15077. MESRIEN, c'est-à-dire plus rien ; et au vers qui suit, je crois que ce terme signifie *mauvaise chose*, en partageant ce mot en deux, comme s'il y avait *mala res*. Une traduction manuscrite de ce roman l'explique par *chastel* ou *château ;* peut-être le traducteur parle-t-il d'un château construit avec du bois que l'on appelle *merrin*, et c'est comme s'il avait dit, *fait d'une matière aussi vile que le serait du mauvais bois.*

1585. MIRE, *médecin*, ou plutôt ce que nous appelons *chirurgien*, de μύρον, *onguent* ou *unguent.* Dans le grand Testament de Villon, on lit *miege* pour *mire.* Ménage dans son Dictionnaire des étymologies, remarque qu'à Bourges on donnait le nom de *mege* à celui qui remettait les os disloqués.

MIRRO ; c'est *Myron*, excellent statuaire, qui vivait sous la 84.e olympiade, 310 ans avant la fondation de Rome. Une vache qu'il représenta en cuivre, le rendit très-célèbre, et donna lieu à plusieurs épigrammes grecques, qui sont au liv. IV.e de l'Anthologie. 19939.

MISÉRICORDE, *s. f.* dague à deux rouelles ou platines pour couvrir la main : on y a mis depuis des coquilles pour servir de garde. C'était un petit poignard que portaient les anciens chevaliers : on l'appelait ainsi, parce qu'ils en tuaient leurs ennemis abattus, s'ils ne leur criaient *miséricorde.* 16118.

MISTE, c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de *certes*; signifie propre galant. De *miste* est dérivé l'adverbe *mistement.* 821.

MORDANS, *s. m.* fermail ou agraffe. Du Cange le tire du latin *morsus.* 1088.

MOREL, MORELLE *et* MOREAU, *adj.* qui signifie noir. 14749.

MORINEUX *et* MOURINEUX, *adj.* d'où vient le mot français *morne*, opposé *à vif*, est tiré de *mortinus*, c'est-à-dire malade. *Morina, sic appellabatur lana ovium ægrotarum, cùm aliqua pro mortuâ fuerit præsentata, et visa fuerit* 21024.

quod mortua sit per morinam infirmitatem, *etc.* Voyez Du Cange.

4787. MOULLIER, femme, de *Mulier.*

21863. MOTETS à contre et à teneur, terme de musique; *contre* c'est le dessus, et *teneur* est la basse. Aux Mémoires de la Marche, *livre premier*, on lit : *Et après la cloche sonnée, trois petits enfants et une teneur chantèrent une très-douce chanson.*

c882. MOYE, *pron.* pour mienne : on disait *toye* pour tienne, et *moyen* et *toyen* pour mien et tien. *Moytoyen*, au lieu de mitoyen, était formé de ces deux *pronoms*, comme si l'on eût voulu dire d'un mur mitoyen, qu'il était mien et tien. *Moytoyrie* qu'on lit (aux variantes, vers 2273), signifie mitoyenneté. Je crois que la restitution de ce passage est juste, parce qu'en conservant la leçon du nouveau texte, le vers 2273 n'ajoute rien à celui qui le précède, et dit précisément la même chose; au lieu que le manuscrit Bouhier fait dire à l'Amour, qu'il n'aime point un cœur partagé.

552. MOYSON *et* MUISON, *s. f.* signifie *mesure.*

287. MYNEUR *ou* MINEUR, c'est-à-dire petit. Les religieux de S. François s'appelaient *mineurs*, par

humilité : on les nommait aussi *frères menus*.

> J'ay mes petits enfants, à qui suis plus tenus
> Qu'aux povres estrangiers ne qu'aux frères menus.
> *Jean de Meung, au Codicille, Stance 39.*

N.

NACHES, *s. f.* les fesses, de *Nates*. 21549.

NON-CHALLOIR (à), indifférence, négligence : 3112.
c'est l'infinitif du verbe *non-challoir*, dérivé de *challoir*, se soucier, qui a à la troisième personne du présent de l'indicatif *chaut*, et au prétérit *chalut*.

NOUEURES, ce sont les nageoires des poissons. 18733.

O.

O signifie avec : on disait autrefois *o lui* et *ou* 21214.
lui, au lieu d'avec lui ou avec elle, indistinctement. Nos premiers écrivains, qui n'y regardaient pas de si près, substituaient sans façon le pronom personnel *lui*, à la place de son féminin *elle*, sans y être contraints par la mesure du vers : ils se servaient aussi du pluriel du pronom relatif *qui* pour *quelles*. Cette confusion de genres, comme l'a remarqué l'éditeur des *Quinze*

Joyes du Mariage, s'est conservée dans le patois du Languedoc.

21309. OLIVETE, *s. f.* est mise là pour l'*olivier*.

9521. Onc ne peut chevir du treizième.

Quem non mille feræ, quem non Sthenelius hostis,
Non potuit Juno vincere, vincit Amor.
Dejanira Herculi, Heroïdum.

564. ORFRAYS *et* ORFROIS, *s. m.* Broderie d'or ou de soie qu'on met sur les bords d'une chape, d'un parement d'autel, d'une écharpe; elle était en usage pour les anciens habits et pour les chapeaux : ainsi *Chapel d'Orfroy*, dont il est question dans ce roman, était un chapeau couvert d'une étoffe d'or; *Orfrays* vient d'*Aurum Phrygium*, parce que l'invention des broderies est venue de *Phrygie*.

17830. ORIGENES naquit à Alexandrie, l'an 185 de J. C. et mourut à Tyr l'an 256 : d'autres historiens placent sa mort en l'an 254 ou 252. Il enseigna la théologie aux hommes et aux femmes, et pour se mettre à l'abri de la calomnie à cause de sa fréquentation avec le sexe, il se rendit eunuque, prenant trop à la lettre ce qu'a dit J. C. dans son Evangile, au sujet des eunuques volontaires pour le royaume des cieux. On dit qu'il composa

six mille volumes, c'est-à-dire six mi. e rouleaux : ce travail immense devait lui attirer le surnom d'*entrailles de fer*, à plus juste titre qu'au grammairien Didymus qui n'avait fait que trois mille cinq cents volumes.

ORPHEUS, fils d'Apollon et de Calliope, ou, selon d'autres mythologistes, d'Œagre, fleuve de Thrace et de la muse Polymnie. Après la perte de sa chère Eurydice, qu'une curiosité déplacée empêcha de revoir la lumière, grace singulière que les talens de son mari avaient obtenue de Pluton et de Proserpine, *Orphée* conçut pour le sexe un si grand dégoût, qu'il ne voulut plus entendre parler des femmes. On dit que ce fut lui qui apprit aux peuples de Thrace à mépriser les femmes pour les garçons, et qu'il fut le premier auteur d'un amour si détestable : les Bacchantes, piquées du mépris qu'*Orphée* avait inspiré pour elles aux hommes, le déchirèrent de leurs propres mains : Bacchus, en l'honneur de qui ce poète avait célébré plusieurs orgies, ne laissa point ce crime impuni ; il changea en arbres ces femmes parricides. 20459.

OST, *s. m.* armée : *Ostoyer*, être dans un camp. 8200.
On lit au liv. ixe de la conquête de Constan-

nople de Ville-Hardouin : « Et alors s'entorna « l'empereor Henris et tuit li barons vers Cons- « tantinople, qui mult furent lasses d'ostoyer. »

8046. **Ou qu'il se puisse à vous joüer.**

Seu ludat numerosque manu jactabit eburnos,
Tu male jactato, tu male jacta dato.
Seu jacies talos, victam ne pœna sequatur,
Damnosi facito stent tibi sæpe canes.
Sive latrocinii sub imagine calculus ibit,
Fac pereat vitro miles ab hoste tuus.

Ovid. de Arte amandi, lib. ij.

P.

11718. PAIGES, *s. m.* Ce nom se donnait communément aux valets, et même à ceux qui servaient dans les étables ou écuries. Aujourd'hui, c'est le nom des jeunes gentilshommes qui servent chez les rois et chez les princes : il y a aussi des marquis qui ont des *pages*.

218. PALLETEAUX, PALISTEAUX *et* PALESTRIAUX, *s. m.* Haillons, lambeaux d'étoffe. Borel dérive *pallesteau* de *pallium*, manteau.

22198. PALEERAY, *s. m.* ou *palefroy*, cheval. De *palefroy*, vient *palefrenier*.

81. PAPEGAULX, *s. m.* perroquet. Aujourd'hui il ne

signifie plus qu'un oiseau de carton ou de bois, que l'on met au haut d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer avec un arc, ou avec une arquebuse.

PARIS, surnommé *Alexandre*, fils de Priam et d'Hécube. Sa mère songea pendant sa grossesse qu'elle mettait au monde un flambeau qui devait embraser la ville de Troie: ce songe l'ayant effrayée, elle eut recours à l'oracle, qui répondit que l'enfant dont elle était enceinte, serait un jour la cause de la ruine de sa patrie. Priam, voulant prévenir ce malheur, donna ses ordres pour que l'on fît périr cet enfant aussitôt qu'il aurait vu la lumière : la tendresse maternelle s'opposa à l'exécution d'un ordre si cruel. Elle confia l'éducation de son fils à des bergers : lorsqu'il fut devenu grand, il s'enflamma pour la nymphe Œnone, fille du fleuve Xantus; il l'abandonna dans la suite pour la femme de Ménélas. Ce que l'auteur du roman de la Rose raconte des amours de Pâris et d'Œnone, est tiré de la cinquième épître des Héroïdes d'Ovide. 13887.

PAROLLE, *parle*, de l'ancien verbe *paroler*, d'où est venu par syncope notre verbe *parler*. 748.

PARRASIUS *ou* PARRHASIUS était d'Ephèse; d'autres 16935.

auteurs le font natif d'Athènes. Il fut l'antagoniste du peintre Zeuxis ; celui-ci ayant peint des raisins, les oiseaux, trompés par la ressemblance, vinrent pour les becqueter. *Parrhasius*, à son tour, peignit un rideau avec tant d'art, que Zeuxis en fut la dupe, et demanda qu'on le tirât, afin de voir la peinture qu'il croyait être dessous : confus de son erreur, il céda la victoire à son rival, en disant qu'il fallait moins d'adresse pour tromper des oiseaux, que pour en imposer à un homme tel que lui.

6988. PARSONNIER, *adj.* associé avec d'autres pour tenir un ménage; il signifie aussi co-héritier. Il se prend encore pour complice; c'est dans ce sens qu'il faut l'entendre ici.

4357. PAR T'AME, au lieu de *par ton ame*. On trouve dans plusieurs endroits de ce roman, *s'amie* pour son amie, *s'amitié* pour son amitié; on disait aussi *m'espée* pour mon épée. Ceux qui écrivent *samie* sans mettre une apostrophe après l'*s* font mal, comme l'a remarqué M. de la Monnoye, dans son glossaire des Noëls Bourguignons.

906. PARVANCHE *ou* PERVENCHE, *s.f.* Plante qui pousse des tiges gresles, longues, qui s'étendent sur la

terre. Ses feuilles sont semblables au laurier, mais plus petites, de la couleur de celles du lierre : la fleur en est ordinairement bleue, quelquefois blanche, et rarement rouge. Cette plante est astringente, vulnéraire et fébrifuge. La *pervenche* est la quinte-feuille, en termes de blazon. *Diction. de Trévoux.*

PAULME, *s. f.* le dedans de la main : c'est aussi une mesure large de quatre doigts, et aussi tant que la main peut s'étendre. 7093.

PAUMOYER, tenir dans la paulme de sa main, manier hardiment quelque chose : on disait *paulmoyer* sa lance. Dans le vers cité, *faix légier à paumoyer*, c'est-à-dire, fardeau léger, facile à être porté : il ne peut s'expliquer par *pâmer*, comme l'a interprété le glossaire. 4406.

PAUTONNIER, PONTONNIER *et* PANTONIER, *s. m.* Batelier qui tient un bac : il signifie aussi *revêche*, *brutal*, ainsi que le sont ceux qui sont commis à la perception des péages, qu'on appelait aussi *pontenages*. 3349.

PENNONS, PANNONS *et* PENNES, *s. m.* Ce sont les ailerons que l'on met à une flèche pour la faire aller en droite ligne : on les nomme ainsi, parce qu'ils sont faits de *pennes* ou *plumes* de grue ou d'oie. 941.

Le président Fauchet, *au liv. ij de sa Milice*, parle de certaines arbalêtes sur roue, qu'on appelait *ribaudequins*.

« C'étaient des arcs longs de douze pieds : l'ar-
« bre où tenait l'arc était long à proportion, large
« au moins d'un pied, et creusé d'un canal pour
« y mettre un javelot de cinq ou six pieds de
« long, ferré et empenné quelquefois de corne
« fort mince, d'autres fois de bois léger, pour le
« faire plus aisément voler. Ces ribaudequins res-
« taient sur les remparts et sur les murs des forte-
« resses, ainsi que nos canons sur leurs affûts ;
« et au moyen d'un tour manié par quatre ou
« cinq hommes, on venait à bout de les bander
« pour lâcher le javelot, qui perçait souvent trois
« ou quatre hommes d'un seul coup. »

12281. PESME, c'est-à-dire très-mauvaise, par syncope, du latin *pessima*, ainsi que notre *même* est syncopé de l'italien *medesimo*, et carême de *quadragesima*. Je dois cette remarque au R. P. *Oudin*, l'un des plus savans jésuites de son siècle en tout genre de littérature.

Cette explication est d'autant plus sûre, que je l'ai retrouvée depuis dans le glossaire de Du Cange sur l'Histoire de Ville-Hardouin, où les passages qu'il rapporte confirment le sentiment

du P. *Oudin*. Guillaume de Nangis, parlant du roi des assassins, dit : *Icil trés-pesme roi, et malvoulant seigneur.* Et Philippes Mouskes en la vie de Philippes premier,

Dont fut une trés-grant gelée
Trop piesme et trop demesurée.

PHYSICIENS. On donnait autrefois ce nom à ceux qui exerçaient la médecine, parce qu'on les supposait devoir être habiles dans la science de la nature, que les Grecs nomment Φύσις. 5307.

Les seuls ecclésiastiques se mêlaient de médecine en France, et il n'y eut point de médecins mariés dans ce royaume avant l'an 1452. Par une ordonnance de Philippe de Valois, il ne devait y avoir en cour qu'un *physicien*, à 20 sols tournois par jour. *Pasquier, liv. viij, ch. 26.*

Ce poste, quoique fort beau, serait moins recherché, si on agissait à l'égard du *physicien*, comme Gontran, roi d'Orléans, qui fit mourir les deux médecins de la reine Austregisilde sa femme, qui le lui avait recommandé en mourant, parce qu'elle croyait mourir par leur faute. *Du Tillet, recueil des rois de France.*

Il paraît, par ce que dit Jean de Meung, de l'avidité des médecins et des avocats de son temps,

qu'elle approchait fort de celle que l'on remarque aujourd'hui parmi quelques-uns de ceux qui professent ces deux arts. Ceux qui les exercent avec honneur et avec désintéressement, ne prendront point pour eux ce distique d'un ancien :

Vulpes amat fraudem, lupus agnum, fœmina laudem;
Vulnus amat medicus, præsbyter interitus.

Je remarquerai en passant, qu'il était défendu par la loi *Cincia*, à ceux qui avaient soutenu en justice le droit des parties, de recevoir de l'argent ni des présens : dans la suite Néron leur permit de déroger à cette loi.

3944. PIERRIERES, *s. f.* Machine de guerre dont on se servait avant l'invention du canon, pour jeter de grosses pierres aux ennemis. On peut voir la figure des *pierrières*, dessinée dans le livre troisième du *Polyorceticon de Juste Lipse*, où il parle des machines de guerre.

8681. PIGMENT *ou* PIMENT, *s. m.* Boisson composée de miel et de certaines épices (c'est la canelle) : elle ressemble fort à l'hypocras. Il est parlé du *pigment* dans le statut xj.[e] fait par Pierre le Vénérable, abbé de Clugny :

Statutum est ut ab omni mellis ac specierum cum vino confectione, quod vulgari nomine

pigmentum vocatur, cœnâ Domini tantùm exceptâ, quâ die mel absque speciebus vino mixtum antiquitas permisit, omnes cluniacensis ordinis fratres abstineant.

Si l'on en croit l'auteur du livre qui a pour titre *Quadragesimal spirituel*, cité par Henri Etienne, *ch.* 7 de l'*Apologie d'Hérodote*, le *vinum conditum* dont il est parlé au livre *des cantiques*, était l'hypocras *claré* et *pigment.*

Boëce a fait mention du *pigment* ou vin mêlé avec du miel, dans l'endroit où il parle de la sobriété des premiers hommes :

> *Felix nimium prior ætas,*
> *Contenta fidelibus arvis,*
> *Nec inerti perdita luxu,*
> *Facili quæ sera solebat*
> *Jejunia solvere glande,*
> *Non bacchica munera norant*
> *Liquido confundere melle.*
>
> Libro 2, metro v.

PIS, *s. m.* et *Peis*, poitrine, mamelle. Dans une ancienne histoire citée par Pasquier, *liv. ij*, *ch.* 11, où il est parlé de ce siècle, 1056o.

> Où les rois, s'honor*ant* du nom de faineans,

Laissaient leur sceptre aux mains ou d'un maire ou d'un comte.

Le Lutrin, chant II.

on lit: « En sa chaire séoit le roi, la barbe sur le « pis, et les cheveux épars sur ses épaules; les « messagers qui de diverses parts venoient à la « cour oyoit, et leur donnoit telle réponse comme « le maire lui enseignoit. »

5845. PLAIT, *s. m.* Plaidoyer, discours; et au figuré, bruit, noise.

476. PLANTÉ, *s. m.* abondance; *à-grand-planté*, abondamment, d'où sont dérivés *plantureux* et *plantureusement*, de *plenitas*.

10139. PLESSIER, PLIER, de *plesse*, qui signifie une haie pliée, du latin *plexicia*.

7704. PLEUVIR, répondre pour quelqu'un, être caution qu'une chose est bonne.

2037. POESTÉ *et* POTESTÉ, *s. m.* Puissance, pouvoir. *Saint-Julien de Baleurre* prétend que l'on appelait *gens de poète*, ceux qui étaient sous pouvoir d'autrui, mais non pas gens de main-morte. *Gens de pôte*, dit-il, *id est alienæ potestatis:* mais il s'est trompé; car les *gens de poète* étaient serfs ou sujets des possesseurs de terre, qui avaient sur eux droit de suite, et droit de les revendiquer

en tous lieux, même dans la cléricature. Philippe de Beaumanoir, en sa Coutume de Beauvoisis, comprend sous le nom d'*hommes de poesté*, les roturiers et villains.

Poté, signifiait un territoire de seigneurie, comprenant plusieurs familles et villages qui anciennement étaient de condition servile. On dit encore *la poté* de la Magdelaine de Vezelay, *la poté* d'Anois, *etc.* ce qui vient de *potestas*, juridiction. *M. Taisand, dans sa Coutume de Bourgogne.*

Poison, était autrefois féminin : on disait aussi *poeson*. La plupart des femmes disent encore, *amer comme de la poison*. C'était son ancien genre, et on le faisait féminin, à cause qu'il venait de *potio*. Il est pris ici pour *philtre*. 13920.

Polycletus : c'est *Polyclète*, sculpteur habile, qui vivait sous la quatre-vingt-deuxième olympiade. Son plus bel ouvrage est une statue où il rencontra si heureusement toutes les proportions du corps humain, qu'elle fut appelée *la Règle* par excellence. Il fit aussi un groupe de personnes qui jouaient aux dez, qui fut fort estimé. 16939.

Posthumus? veulx-tu prendre femme, 9050.

Ceci est tiré de Juvénal :

Uxorem, Posthume, ducis.
Dic quâ Tisiphone, quibus exagitare colubris?
Ferre potes dominam salvis tot restibus ullam,
Cùm pateant altæ caligantesque fenestræ,
Cùm tibi vicinum se præbeat Æmilius pons.

Satyra v. Vers 28 et seqq.

13896. POUPLIER, *s. m.* C'est l'arbre appelé *peuplier.*

9967. POURCHAS, *s. f.* Poursuite, intrigue.

14258. **Pour une en va mil assaillir.**

Voici encore un de ces conseils dangereux d'Ovide :

Ad multas lupa tendit oves, prædetur ut unam,
Et Jovis ad multas devolat ales aves.
Semper tibi pendeat hamus.

De Arte amandi, lib. 3.

8063. POUTIE, *s. f.* Poussière. Ovide, qui n'échappe aucune de ces occasions où un galant peut faire sa cour à sa maîtresse, recommande que,

....In gremium pulvis si fortè puellæ
Deciderit, digitis excutiendus erit.
Etsi nullus erit pulvis, tamen excute nullum.

De Arte amandi, lib. 1.

17080. PRÉDESTINATION, *s. f.* terme de théologie. C'est

un dessein que Dieu a eu de toute éternité, de donner la gloire éternelle à ceux qu'il a choisis. Il y a une *prédestination* à la grace qui est toute gratuite; il y en a une à la gloire. Se fait-elle indépendamment des mérites acquis par la grace, ou n'est-ce que dépendamment de ces mérites? Ce doute partage les théologiens, et chacun s'appuie de l'autorité des pères, et même de l'écriture.

PREU, *s. m.* profit. 2507.

PROVOIRE, *s. m.* prêtre. 11811.

> **Là veissiez maint prevoire ordené**
> **Tost revestu pardevant son autel.**
> *Roman de Garin.*

Et ailleurs:

> **Et les prevoires escorcent-ils tout vis.**

Borel l'explique par prières et oratoire; il signifie aussi *pourvoyeur.*

PTOLOMÉE (Claude), mathématicien célèbre, connu par plusieurs ouvrages, et surtout par son *Almageste en xiij liv.* Alain Chartier l'attribue à Ptolomée II, roi d'Egypte. *Voyez son Traité de l'Espérance.* 7300.

PYGMALION. Apollodore, Arnobe, et M. Bayle, 21633.

en font un roi de Cypre, qui fut fondateur de la ville de Carpasia.

D'autres auteurs le confondent avec *Pygmalion*, qui tua *Sichée*, mari de *Didon*, pour avoir les trésors que ce prince avait amassés. Ces mêmes auteurs ajoutent que la débauche des Propétides lui ayant inspiré du dégoût pour toutes les femmes, il se retira dans une solitude où il s'occupa à la sculpture.

Que le fondateur de Carpasia soit le même que le meurtrier de *Sichée*, ou que ces deux princes soient deux personnes différentes, cela fait peu pour notre roman : quoi qu'il en soit, Pygmalion, dégoûté des femmes, résolut de passer ses jours dans le célibat ; mais, ayant taillé une statue d'ivoire d'une beauté parfaite, il devint amoureux de son ouvrage. Vénus, touchée des feux du statuaire, anima cette figure insensible, dont il eut dans la suite un fils appelé *Paphus*, qui donna son nom à l'île de Paphos. *Ovide, Métamorphoses, liv. x.*

8441. PYRITHOUS, fils d'Ixion, fut roi des Lapithes; il était ami intime de Thésée. Etant allé, accompagné de ce héros, pour enlever la femme du roi des Molossiens, ce prince, qui n'entendait

pas raillerie sur cet article, le fit dévorer par ses chiens.

J'ai vu Pirithoüs, triste objet de mes larmes,
Livré par ce barbare à des monstres cruels
Qu'il nourrissait du sang des malheureux mortels.

Racine, Phèdre, acte 3, scène 5.

PYTHAGORAS, naquit à Samos vers la 47.e olympiade, environ 590 ans avant J. C. Il était fils de *Mnesarcus*, et selon d'autres auteurs, de *Marmacus* ou de *Mnemarcus :* ce fut lui qui le premier prit le nom de philosophe. Sa secte fut nommée l'*italique :* il parcourut l'Egypte ; il fut en Crète et à Lacédémone, où il se fit instruire dans les lois de *Lycurgue* et de *Minos*. De là il passa en Italie, où il ramena à une vie frugale les peuples de Crotone, qui vivaient dans le luxe. Il mourut à Métaponte auprès de Tarente, où on prétend qu'il fut tué dans une émeute populaire. 5241.

Pythagore eut un grand nombre de disciples : une des règles qu'il leur faisait observer, était de garder le silence pendant cinq ans ; après ce rude noviciat, ils étaient admis dans la maison de leur maître, et alors ils avaient le plaisir de jouir de sa présence et de le regarder fixement.

Le préjugé de ses disciples sur sa science était si violent, que son autorité toute seule leur tenait lieu de raison; et lorsqu'ils soutenaient un sentiment, et qu'on leur en demandait la preuve, ils se contentaient de répondre, *Il l'a dit*, c'est-à-dire *Pythagore*. (Ciceron, *de la Nature des Dieux, traduction de l'abbé d'Olivet.*) *Pythagore* soutenait la *métempsycose*, ou la transmigration d'une ame dans un autre corps; c'est un sentiment qu'il avait puisé chez les *Gymnosophistes*, qui croyaient que la production du monde consistait en ce que toutes les choses sont sorties du sein de Dieu, et que l'univers périra par un retour de ces mêmes choses à leur première origine. Les *Brachmanes* du pays de Coromandel soutenaient que le monde périt et se renouvelle dans de certains périodes de temps *Dict. de Bayle, tome ij, édition de* 1715.

Pythagore, qui se regardait comme un *petit monde*, prétendait avoir essuyé ces différentes révolutions, et que son ame avait passé du corps d'Ætalides dans celui d'Euphorbes, tué au siége de Troie par Ménélas; qu'elle avait ensuite animé les corps d'Hermosime et de Pyrrhus surnommé le Pêcheur, et que de Pyrrhus il était devenu Pythagore. *Diogène Laërce, liv. viij*.

On prétend que les Vers attribués à ce philosophe, et qui sont les principes de sa morale, ont été mis sous cette forme par *Lysis*, un de ses disciples, *Pythagore* n'ayant point laissé d'écrits. Ces vers sont au nombre de 71; on les appelle *dorés*, pour marquer que dans ce genre c'est ce qu'il y a de plus excellent et de plus divin. C'est par cette raison qu'on donne le titre d'*Ane d'or* à l'histoire d'*Apulée*, à cause de la richesse de son style. On trouve ces prétendus Vers dorés dans le recueil des Poètes Grecs. *Hiéroclès*, qui d'athlète devint philosophe, fit un commentaire sur les Vers dorés de *Pythagore*.

Q.

Quant les fols eschivent les vices. 5974.

Dum vitant stulti vitia, in contraria currunt.
Horat. Satyr. II, lib. 2.

QUARRON, *s. m.* grand chemin. Il signifie aussi un carrefour, *quadrium*. C'est dans un endroit semblable que la perfide Lesbie faisait des infidélités à Catulle; c'est lui-même qui nous l'apprend dans son épigramme à Cælius: 15676.

Illa Lesbia, quam Catullus unam
Plusquam se atque suos amavit omneis,

Nunc in quadriviis et in angiportis
Glubit magnanimos Remi nepotes.

14980. Que le délict ensemble vienne.

Ad metam properate simul ; tunc plena voluptas,
Cùm pariter victi fœmina virque jacent.
Ovid. de Arte Amor. lib. ij.

9019. Qui est à noir cigne semblable.

Rara avis in terris, nigroque simillima cygno.
Juvénal, Sat. vj, carm. 165.

17592. Qui n'aille en trente-six mille ans.

Macrobe, qui avait mieux examiné le cours des astres que Jean de Meung, dit dans son *Commentaire sur le Songe de Scipion*, que les planètes et toutes les étoiles retournent au bout de quinze mille ans au point d'où elles étaient parties, et que cette révolution doit véritablement être appelée *année*. Cicéron a fixé le cours des astres au jour de la mort de Romulus, l'an 32 de Rome, et il prétend que quinze mille ans après ils retourneront d'où ils sont partis. *Macrobius, in Somnium Scipionis, lib. ij, cap. xj.*

8581. Qui mieux voulsist un des yeux perdre.

Unus Iberinæ vir sufficit? Ocyus illud

Extorquebis, ut oculo contenta sit uno.
Juvénal, Satyr. vj, vers 33, 34.

Qui vouldrait une * force prendre. 14709.

Horace, parlant de ces personnes que rien ne peut détourner de leurs premiers desseins, dit *lib. j. Epistol.*

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.

Ce que La Fontaine a dit depuis dans la fable de la Chatte métamorphosée en Femme:

Coups de fourches ni d'étrivières
Ne lui font changer de manières.

Qu'on lui ferme la porte au nez,
Il revienda par les fenêtres.

R.

RAINE, *s. f.* grenouille : on disait aussi *renouille.* 1385.

RASSOTÉE, hébêtée, folle ; du verbe *rassoter*, radoter. 408.

RAZIS, médecin arabe, connu sous le nom d'*Almansor*, ou d'*Abubekre-al-Razi* : il vivait dans 16717.

* Fourche.

le dixième siècle, et selon d'autres dans le neuvième : il vécut cent vingt ans, dont il en employa quatre-vingts à l'étude de la médecine.

21852. Rebebes *et* Rubebes, suivant la leçon de Borel, qui explique ce terme par *rebec* ou *violon*. Je crois que *rebebes* peut venir du latin *reboare*, qui signifie retentir, faire beaucoup de bruit, résonner.

5585. Recroy, c'est-à-dire *ne fais pas telle chose.*

Et d'aimer par amour recroy.

Prends bien garde d'aimer la fortune et ses faveurs.

4243. Tenir m'en puis pour assoté,
Quand dès-lors d'aimer ne recreus,

c'est-à-dire, *lorsque je ne garantis pas mon cœur des traits de l'Amour. Recréant* qui venait de *recroire*, signifiait un lâche, un paresseux ; et *recreu*, un homme las et fatigué.

9465. Refatier, Refaitiere *et* Refaiter. Il y a de l'apparence que le métier que Juvénal appelle *refatier*, est *far l'atto venereo*. Cet acte, selon le même auteur cité par Jean de Meung, est le moindre des crimes que la force du tempérament fait commettre aux femmes.

Faciunt graviora coactæ
Imperio sexûs, minimumque libidine peccant.
Satyr. vj, carm. 134.

Une autre raison en faveur de mon explication, c'est que la vieille qui raconte à *Bel-Acueil* comment un homme qu'elle aimait éperdument la battait et la maltraitait souvent, dit,

Ja tant de honte dit ne m'eust, 15188.
Que de paix ne m'admonestat,
Et que lors ne me refaistat;
Puis avions et paix et concorde.

Ovide, qui était maître en l'art d'aimer, nous apprend que c'est-là le moyen le plus sûr pour appaiser une femme irritée.

Pax omnis in uno concubitu:
Cùm bene sævierit, cùm certa videbitur hostis,
Tunc pete concubitûs fœdera, mitis erit.

Rendu, Rendue, religieux, religieuse, *nonnain*: 431.
Marot ne sépare point ces deux mots-là. Dans son *Coq-à-l'Ane* adressé à Lyon Jamet, on lit:

On dit que les nonnains rendues,
donnent gentilment, *etc.*

Renouart, *s. m.* ou plutôt *regnouart*, signifie 16072.
grand et notable seigneur, prince ou roi.

Renoyé, *adj.* renégat, du verbe *renoyer. Renois,* 10847.

qui vient de *reus*, désignait un trompeur, un criminel.

22600. REPOSTEMENT, *adv.* secrètement.

11475. RESPITER, donner un terme, un délai; il signifie aussi sauver, ce que l'on appelle *rescoure.*

RIBAULS (roi des). Les *ribauls* sont mis ici pour des soldats. *Guillaume le Breton* dans sa *Philippide*, appelle ainsi une compagnie de gendarmes, qui était pour Philippe Auguste ce que la garde Prétorienne fut pour les empereurs Romains; et comme en ce temps-là on donnait le nom de roi à celui qui était supérieur ou juge, le chef de la compagnie des gendarmes de Philippe Auguste fut appelé *roi des ribaux.*

On trouve dans les Chroniques de Froissard, *ribaults* pour soldats; et comme ceux-ci se portent volontiers au déréglement, sur-tout au commerce des femmes publiques, on appela *ribauds* indistinctement ceux qui faisaient profession des armes, et ceux qui imitaient ce vice des soldats: *ribaudes* était le nom de celles qui s'abandonnaient à la débauche que l'on nommait *ribauldie*, c'est-à-dire, action de *ribauds* et de *ribaudes.* (Pasquier, *liv.* 8, *ch.* 44.) *Ribaudaille* signifiait canaille; et *ribler*, qui veut dire courir

la nuit, comme font les filoux et les débauchés, était la même chose que *ribauder.*

« L'an 1446, fut crié à Paris que les *ribaudes* « ne porteraient plus de saincture d'argent, ne « de collets, ne de robbes à collets renversez, « ne queüe ne boutonniere à leur chaperon, ne « pennes de gris en leurs robbes, ne de menu « vair; et qu'ils allassent demourer ès bordeaux* « ordonnez, comme ils étaient au temps passé. » *Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et VII.* Ce qui avait déja été défendu par deux ordonnances du prévôt de Paris, des 8 janvier 1415 et 6 mars 1419. *Traité de la Police de la Marre, liv. iij, tit.* 5.

« Quoique les femmes publiques payassent une « redevance à l'estat, S. Louis ordonna que les « *ribaudes* communes fussent boutées hors des « bonnes villes, par les justiciers des lieux; et « en 1560, tous les lieux publics qui avoient été « tolerez furent abolis. »

M. le Duchat, au mot *ribaulx,* dans ses Notes sur Rabelais, *liv.* 2, *ch.* 27, dit: « Que c'étaient « de jeunes gens robustes, qui gagnaient leur

* De *Borde*, petite maison, de *Bord* qui chez les Anglais-Saxons a la même signification.

« vie à charger et à décharger les marchandises « que l'on débarquait à la Grève. »

5264. **Mais ribaulx ont le cœur si baux.**

c'est-à-dire, fiers, hautains jusqu'à l'impudence.

Suivant *du Tillet*, « Le grand prévôt de « l'hôtel était nommé roi des *ribauds*, et prévôt « des *ribaulds :* sa juridiction s'étendait sur les « jeux de dez et de brelands, et sur les bor- « deaux qui étaient en l'ost du roy, et préten- « dait qu'il lui était dû cinq sols de chaque femme « publique. » On voit par ce passage qu'on mettait peu de différence alors entre les femmes publiques et ceux qui donnaient à jouer aux jeux de hasard, dans ces maisons représentées aujourd'hui par celles que l'on nomme à Paris *Académies*, puisque *du Tillet* les range dans la même classe.

Les édits des préteurs, qui contiennent toute la police des Romains avant Auguste, nous apprennent * « que ceux qui tenaient dans leurs « maisons des jeux de hasard pour en tirer du « profit, étaient si odieux, que s'il arrivait qu'ils « eussent été maltraitez ou volez, ou receu

* La Marre, Traité de la Police, liv. 3. titre 4, ch. 4.

« dommage dans le temps du jeu, ils n'avaient « aucune action en justice pour demander réparation. »

Fauchet, Origine des Dignités, dit « Que « le roy des *ribaulds* était un officier qui avait « charge de mettre hors de la maison du roy « ceux qui n'y devaient ni manger ni coucher, « et qui pour cela devait faire sa ronde tous les « soirs dans tous les recoins de l'hôtel. »

Le même *Fauchet* dit encore, « Qu'un droit « du roy des *ribaulx*, ou prévôt de l'hôtel, était « que les filles de joie qui suivaient la cour « étaient tenuës, en may, venir faire le lit du « prévôt, et que pour leur hardiesse impudente « et impudique étaient nommées *ribaudes.* »

RIEN, *s. f.* Ce que les Latins appelaient *res*, si- 89.
gnifiait parmi nos anciens écrivains, *quelque chose :* ils le faisaient féminin.

Sur toutes riens gardez ces poins: 13713.
A donner ayez clos les poings,
Et à prendre les mains ouvertes.

Dans la première partie du roman de Lancelot, on lit : « Si luy requiert et conjure et « prie de la riens au monde qui plus il aime de « lui dire la vérité. »

Le mot *rien* passe aujourd'hui pour une négation, et pour ce que l'on appelle *néant.* Pour se moquer d'un homme qui dit, *N'avez-vous rien à mander à Paris?* on lui répond, *A rien mander il ne faut point de messager.* Pasquier, *liv.* 8, *ch.* 46.

8802. RIGOLAGE, *s. m.* ris, raillerie, vient du verbe *rigoller,* se réjouir, railler ; témoin la chanson

Je me rigolle avec Catin.

19491. ROBERT II, comte d'Artois, surnommé *le bon* et *le noble,* fut fait chevalier par le roi S. Louis: il mourut à la bataille de Courtray, percé de trente coups de piques, l'an 1302.

8146. ROLAND, neveu de l'empereur Charlemagne, se rompit une veine en sonnant de son cor, que l'on entendait à plus de sept lieues ; ce qui contribua autant à sa mort, que la soif violente qu'il ne put étancher, ayant trouvé que le ruisseau dans lequel il allait puiser de l'eau avec son armée, était tout rouge de sang. *(Suite de Roland le Furieux.)* Il mourut dans la Vallée de Roncevaux, entre Pampelune et Saint-Jean Pied-de-Port, dans le royaume de Navarre.

11058. ROMMANT, *s. m.* Ce mot signifiait autrefois la langue française : on l'appelait *romanica lin-*

gua, parce qu'elle était en partie dérivée de la langue latine, que les Romains avaient introduite chez les Gaulois après les avoir subjugués. C'était aussi le titre qu'on donnait aux ouvrages écrits en français ; le roman était le langage de la cour, et celui du peuple s'appelait le walon. *Enromancer* signifiait traduire en français ; *romancier* était le nom du traducteur.

S.

SACREMENT, *s. m.* serment. 11405.

> *Non ego perfidum*
> *Dixi sacramentum.*
> Horat. Carm. lib. ij, od. 17.

Comme le serment passait parmi les soldats pour une chose sacrée, on a donné à nos mystères les plus augustes, le nom de *sacrement*, c'est-à-dire *signe de chose sacrée.*

Il y avait plusieurs manières de jurer ou de s'engager par serment ; la plus usitée parmi nos romanciers, était de jurer sur les saints, et particulièrement sur les saints évangiles : « Se vous « voulez jurer, fait-elle, que vous en ferez à vôtre « pouvoir selon ce qui adventure vous apportera, « vous serez de céans délivré ; et il le octroye.

« Lors sont les saints apportez à la fenestre, et « le chevalier lui jure ainsi comme elle lui a « devisé. » *Lancelot du Lac, part. première.*

5311. SADE, *adj.* De bon goût, agréable; opposé à *maussade*, qui vient de *male sadus* ou *natus*, ou plutôt *male satus*, c'est-à-dire, d'un mauvais plant.

8807. SAFFRES, *adj.* Gourmand, signifie aussi agréable, mignon.

2756. SAINCTUAIRE, reliques des Saints; et *reliquaires*, se prend ici au figuré pour la vue de sa maîtresse.

11623. SAINTIRENT, devinrent saintes, du verbe *sainctire.*

10364. SAISINE, *s. f.* possession dans laquelle le vendeur met l'acheteur d'un héritage. Cet acte fait le même effet en matière d'immeubles, que la tradition en matière de meubles.

14404. SAMBUE, *s. f.* (aux variantes, vers 14404) c'est quelque harnois de cheval, tel que le serait une housse : on l'emploie ici en général pour grand train, grand équipage.

SAMY (aux variantes, vers 835), *s. m.* Espèce de drap fort semblable au satin. *Borel* dit que c'est une sorte d'étoffe ou de peau. *Furetiere*, dans son dictionnaire, dit que le *samis* ou *samilis* était une étoffe de soie, et qu'alors on l'appelait

en latin *examitum ;* et quand elle était de drap d'or, on la nommait *samitum :* on croit que l'*oriflame* était faite d'un *samis* vermeil.

SANGLE, je crois que ce mot signifie sanglant; mais au vers 18968, il veut dire simple, du latin *singulus*, opposé à *compost*, c'est-à-dire composé de plusieurs parties. 7653.

SECOURCÉE, c'est la même chose que *recorcée ;* c'est-à-dire que *Vénus* avait retroussé ou relevé sa robe, pour être plus en état de tirer des flèches contre les soldats du château. *Recorçon* se dit encore, en Bourgogne, d'une robe ou d'une jupe retroussée par devant et par derrière. 21603.

SEJOUR (*à*), en repos, en sûreté. *Séjourné* voulait dire un homme bien reposé. 1832.

> Frere Thibaut sejourné, gros et gras.
> *Marot, Epigram.*

> S'elle a laiz piedz, estroit se chausse, 14013.
> Et grosse jambe a tenuë chausse.

> *Pes malus in niveâ semper cœletur alutâ,*
> *Arida nec vinclis crura resolve tuis.*
> Ovid. de Arte amandi, lib. 3

> S'elle n'a dens bien ordonnées. 14035.

> *Si niger, aut ingens, aut non erit ordine natus*

Dens tibi, ridendo maxima damna feres.
Ovid. de Arte amandi lib. 3.

13790. S'el se parjure ne li chaille,
Car Dex se rit de tel serment.

Nec timide promitte, trahunt promissa puellas :
Pollicitis testes quoslibet adde Deos.
Jupiter ex alto perjuria ridet amantum,
Et jubet Æolios irrita ferre notos.
Per styga Junoni falso jurare solebat
Jupiter.
Ovid. de Arte amandi, lib. 1.

9877. SEMILLE, *s. f.* remuement, mouvement. *Semiller,* se donner du mouvement. *Semilleux* et *semillant*, remuant, éveillé.

21769. SENDAULX *ou* CENDAUX, au singulier *cendal*, c'était une étoffe fort estimée chez les anciens : on en faisait les bannières. Le *cendal* était une espèce de camelot ; il y en avait du rouge et du blanc : il y avait aussi des *cendaux* de soie qui étaient la même chose que nos taffetas.

885. SERGENS, au sing. SERGENT, *s. m.* du latin *serviens*, par le changement si commun de l'*u* en *g*, comme on le voit dans *vasco*, *vastare*, *vagina :* d'où viennent les mots gascon, gâter et gaîne.

On disait aussi *sergiens* pour *sergens :* les évêques de France, du temps de Louis-le-Begue,

écrivant au pape Jean VIII, s'appelaient *sergens* et disciples de la sainte autorité. *Pasquier, livre viij, ch.* 19.

Sergens ou *sergent* se prenait aussi pour *serviteur;* dans les romans il est mis indifféremment pour valet et pour roturier, quelquefois pour soldat à pied.

Se tu as clere et saine voix. 2230.

Si vox est, canta; si mollia brachia, salta.
Ovid. de Arte amandi, lib. 1.

SEUE, pour le pronom possessif *sienne.* 14242.

SIRE, *s. m.* selon Guillaume Budé, vient du latin *herus.* Paquier le dérive du mot grec χύριος. 2497.

Les anciens, parlant de Dieu, l'appelaient *sire.*

Ahy, beau sire Diex, comment
Seme preudhoms mauvaise graine.
Hugues de Bercy, en sa Bible Guiot.

Nos anciens terminaient en *ex* les noms qui finissent en *ieu : Diex, liex,* Dieu, lieu.

Le titre de *sire* ne se donnait autrefois qu'à Dieu; mais dans la suite les peuples, qui regardent les rois comme ce qui approche le plus de la divinité, leur donnèrent le nom de *sire.* Les grands seigneurs s'arrogèrent aussi ce sur-

nom : nous avons des maisons qui affectent de le prendre.

Le sire de Pont, le sire de Montmorency, le sire de Coucy. On disait de ce dernier :

> Je ne suis roy ne prince aussi,
> Je suis le sire de Coucy.

Enfin ce titre devint si commun, qu'on le donnait aux marchands. Clément Marot, dans ses épigrammes, appelle ainsi deux de ses créanciers,

> Sire Michel, sire Bonavanture.

Le *messire* que les gens de qualité ajoutent à leurs titres est composé de *mon* et de *sire :* il faut observer que si le *messire*, mis devant un nom de baptême, n'est pas suivi du nom propre, il désigne presque toujours un roturier. Les personnes de qualité se sont imaginé que le *monsieur*, suivi du nom de famille, produisait à-peu-près le même effet, et quand ils parlent à un bourgeois titré (comme ils l'appellent très-improprement) ils ne manquent pas de lui dire : *bon jour, monsieur un tel.* Cet abus n'est pas nouveau ; *Ménage*, fort alerte sur les bienséances, s'en plaignait déja ; il dit : « Qu'un seigneur qui faisait une chère fort

« délicate, l'invitait souvent à sa table; mais qu'il « avait la mauvaise habitude de l'appeler toujours « par son nom, comme s'il eût craint qu'il ne « l'oubliât. »

Les gens de fortune, qui sont les singes des grands, en usent souvent ainsi avec des personnes à qui ils doivent du respect.

J'observerai avant que de finir cet article, que le *messire* est devenu si commun, que des gens dont les pères ont passé les trois quarts de leur vie, et quelquefois leur vie entière dans la roture, croiraient informes les actes qu'ils passent, si le *messire* ne précédait pas d'autres titres aussi chimériques que leurs marquisats et leurs comtés.

SISIGAMBIS, était la mère de Darius. Cette prin- 7035.
cesse étant tombée entre les mains de ses ennemis, après la défaite de son fils, elle fut traitée par Alexandre avec tous les égards qui étaient dûs à son rang. Aussi fut-elle plus sensible à la mort de ce conquérant qu'à celle de son propre fils; et cette princesse, qui avait eu la force de survivre à la perte de Darius, eut honte de voir la lumière après qu'Alexandre en eut été privé. *Quinte-Curce, liv. x.*

SOCRATES eut pour père Sophronisques, tailleur 6083.



de pierres, et pour mère Phénécrate qui était sage-femme. Il naquit sur la fin de l'an 114 de l'ère philosophique; il fut le disciple d'Archelaüs. La philosophie dont il fit profession fut soumise à l'épreuve, par la mauvaise humeur de Xantipe et de Myrthon ses deux femmes. Plusieurs traits de modération qui ne peuvent être placés ici, lui méritèrent ce glorieux témoignage de la part d'Apollon, qu'il était le seul de tous les hommes à qui l'on pût donner le nom de Sage:

Mortalium unus Socrates verè sapit.

Cette justice rendue à Socrate lui coûta la vie, comme on peut le voir dans Diogène Laërce, *livre ij.*

6093. SOLIN (Jule), grammairien latin, qui a composé un ouvrage intitulé *Polyhistor*, qui est un recueil des choses mémorables que l'on voit dans divers pays.

18588. SOMME, *s.f.* Fardeau.

14546. SORES, *adj.* Blond, blonde. *Tresses sores*, c'est-à-dire cheveux blonds : on trouve cependant ailleurs cette épithète employée pour châtain. Dans Lancelot du Lac, *première partie*, il est dit : « Que Lancelot eut les cheveux déliez, blonds

« à merveilles, luisant tant qu'il fut en cheveux ; mais quand il fut aux armes, lors « lui changérent de la naturelle blondeur, et de- « vinrent tous sorez et crepez.» C'est peut-être châtains clairs.

Absalon, dont il est parlé dans le Roman de la Rose, fut (comme le remarque l'Ecriture) le plus bel homme d'Israël : il était obligé de faire couper ses cheveux tous les ans, parce que leur poids l'embarrassait; ils pesaient deux cent cicles, qui, suivant l'évaluation de dom Calmet, reviennent à trente-une onces; « ce qui n'est pas sur- « prenant, ajoute ce père, puisqu'au rapport des « perruquiers, il y a des femmes dont les cheveux « pèsent trente-deux onces. » Cela peut être véritable, mais on n'en coupe point une pareille quantité par an à une femme. L'auteur de l'*Histoire du Peuple de Dieu*, en ce point peu conforme au texte, écrit qu'on vendait la chevelure d'Absalon deux cents cicles, au poids public.

SOULDOYER, *s. m.* Soldat, ainsi appelé sous 398 r.°
Charles VIII, Louis XII et François I.er, à cause de la solde qu'il touchait.

Louis Gollut, fondé sur l'autorité de Jules César, *de Bello Gallico, lib. iij*, prétend que

le terme de *souldoyer* vient du mot celtique *soldurii*, qui signifie *devoti*, dévouez jusqu'à la mort, et non pas à cause de la solde que les *souldoyers* touchaient. Cette étymologie pouvait convenir du temps de César, mais je crois la première plus analogue à notre langue et à notre façon de penser.

On disait aussi *souldée* et *sodëe*, pour récompense ; ce qui était dérivé du verbe *souldre*, qui était la même chose que le *solvere* des Latins.

A luy n'ayons que faire ne que souldre,

dit Villon, dans son épitaphe.

842. Souliers découpés, *à laz*, c'est-à-dire des *souliers* qui étaient lacés. Benoît Baudouin, d'Amiens, a fait un traité sur les *souliers*, sous le titre *de Calceo antiquo et mystico*, où il remarque que Dieu donnant à Adam des peaux de bêtes pour se couvrir, il ne le laissa point aller les pieds nuds ; que dans la suite des temps on fit des *souliers* de genêt, de papier, c'est-à-dire de la plante dont on tirait le papier qui croissait en Egypte : il y avait des *souliers* de lin, de soie, de bois, de fer, d'argent et d'or. Ils ont souvent changé pour la figure, pour les ornemens et pour la couleur : il y a eu des *souliers* longs, des

souliers unis, et d'autres qui étaient tailladés et découpés.

On lit, *au liv. vij des Antiquités Françaises du président Fauchet,* que les moines de Saint-Martin de Tours, vivant délicieusement, étaient vêtus de soie, et portaient des souliers *vitrei coloris* (ce dit l'abbé Odon.) Un autre dit des miroirs à leurs *souliers,* pour contempler leurs beaux habits, même dans l'église.

SUÉTONE (Tranquille) a écrit la vie des douze Césars; il vivait sous les empereurs Trajan et Adrien, et fut secrétaire d'état de ce dernier. On a encore de *Suétone* un livre des grammairiens illustres, et un des rhéteurs. 6716.

SURCOT, *s. m.* riche habillement que les dames mettaient par-dessus leurs habits: le *sorcint* était la même chose. 8816.

SURIE, c'est la *Syrie*, qu'on appelle aujourd'hui *Sourie* ou *Soristan;* c'est une province de l'Asie qui appartient au grand-seigneur. 21870.

SURQUANYE, SURQUENIE, SURQUAMIE *et* QUANIE, *s. f.* Ancien habillement de femmes, qui pendait jusqu'aux hanches, ce qui était peut-être la même chose que le mantelet dont les femmes se servent aujourd'hui. On dit que la *surquenie* était faite avec du lin. 1206.

T.

16203. Targe (aux variantes, vers 16203), se couvre d'un bouclier, du verbe *targer ;* et dans le figuré, se targer d'une raison, c'est se couvrir, ou faire de sa raison une espèce de bouclier ou targe. *Targier* et *targer* signifiaient tarder.

7658. Tarse, c'est le nom d'une ville de l'ancienne Cilicie, en l'Asie mineure.

9693. Telle mère, telle fille : on disait aussi la même chose du fils à l'égard du père :

Vera quidem res est, patrem sequitur sua proles,
Et sequitur leviter filia matris iter.

1842. Tenant, *s. m.* continuation : *en un tenant*, tout de suite.

Tenant signifie aussi celui qui a entrepris un tournois ; il se prend aussi pour un avaricieux.

5544. Tenement, *s. m.* possession, héritage : on appelle *tenementier* le possesseur de l'héritage.

13308. Tesmoing, pour témoignage ; et au vers suivant, il signifie *témoigne.* Ce que Jean de Meung remarque dans son roman, vers 8579, sur la foi qu'on doit ajouter aux témoignages des mendians, est tiré du Digeste.

Testium fides diligenter examinanda est,

ideoque explorandum est si conditio, etc. An locuples, vel egens sitve lucri causâ quid facile admittat. lib. xxij, tit. v.

Lege Julia : *Cavetur ne in reum testimonium dicere liceret qui, etc. et qui palam quæstum faciet feceritve.* Lege eadem.

Lucri causâ moveri egenus facile præsumitur. Cicero pro Fonteio.

En effet, une personne dans l'indigence est plus facile à corrompre que celle qui est riche.

THEOFRASTUS : C'est *Théophraste*, natif d'Erèse. 8867.
Il était fils de Melante le Foulon. Il fut disciple de Leucippe, puis de Platon, et enfin d'Aristote : il s'attacha à ce dernier, et il devint son successeur au Lycée. Aristote lui changea son nom de *Tyrtame* en celui de *Théophraste*, à cause de son éloquence qui avait quelque chose de divin. *Théophraste* composa près de deux cents volumes, dont la plupart sont perdus. Voilà à peu près ce qu'en dit Diogène Laërce.

L'ouvrage le plus connu de *Théophraste* est son Traité des Caractères, traduit par La Bruyère : ce sont eux qui ont servi de modèle à ceux qu'il a donnés sous le titre de *Caractères de ce siècle*, qui sont autant de satires contre les Français, à l'imitation de *Théophraste* qui n'avait point

épargné les Athéniens dans les portraits qu'il en avait faits.

Dans l'édition de 1613, faite à Leyde, des œuvres de *Théophraste*, on ne trouve point le Traité sur les Noces, où Jean de Meung a puisé la meilleure partie de ce qu'il a dit sur cette matière : c'est apparemment un de ces ouvrages qui ont été perdus. Jean de Sarrisbery, évêque de Chartres, en a fait mention dans son *Policraticon*, lib. viij, cap. xj, où il dit : *Fertur authore Hieronimo, aureolus Theophrasti liber de Nuptiis, in quo quærit an vir sapiens ducat uxorem : et cum dissinisset, si pulchra esset, si bene morata, si honestis parentibus orta ; si ipse sanus et dives, sic sapientem aliquando inire matrimonium, statim intulit : Hæc autem raro in nuptiis concordant universa. Non est igitur uxor ducenda sapienti.* Théophraste en allègue les raisons, que l'auteur du Roman de la Rose a fort bien expliquées dans ce qu'il dit contre le mariage.

Les Romains, les Spartiates, les Grecs et Lycurgue, ont pensé sur cet article tout autrement que *Théophraste*, puisque parmi eux il y avait des récompenses pour ceux qui se mariaient, et des peines contre ceux qui passaient leur vie dans

le célibat. Voyez *Alexandrum ab Alexandro.*

Tiens-toy bien net, tes cheveulx pigne: 2198.

Careant rubigine dentes,
Nec vagus in laxa pes tibi pelle natet.
Nec malè deformet rigidos tonsura capillos;
Sit coma, sit doctâ barba resecta manu.
Et nihil emineat, et sint sine sordibus ungues.
Ovid. de Arte amandi, lib. I.

TINEL, *s.f. Curia, Aula,* c'est-à-dire la cour que 16170. le roi assemblait : on disait aussi *Tinier* pour cour plénière. *Tinel ouvert* signifiait une table ouverte à tous venans. C'était aussi le nom d'une salle où mangeaient les officiers des rois, des princes et des grands seigneurs, comme nous dirions le grand commun.

TISTZ, *je tis,* du verbe *tistre,* faire de la toile, 8788. du latin *texere.*

TOLT *et* TOST, il ôte; de *tollir,* dont on a fait *toult* 4278. et *toulte,* auquel on a ajouté *mal,* comme qui dirait mal tollue ou mal prise.

Mal fait qui l'autruy toult et pince,

dit Jean de Meung. Ce vers se trouve aussi dans une complainte qu'on lit aux Chroniques de Monstrelet.

13161. TORTIL, *s.m. Torteis* et *Teurtis*, torche de cire, parce que les torches sont entortillées.

155. TOUAILLE, TOAILLE *et* TOEILLE, pour *toille*.

13813. TOULIN, *s. m.* On ne le trouve point expliqué sous ce terme, mais sous ceux de *tonlieu*, *toulieu*, *thonneu* et *tinel*, que Ragueau dérive de *telonium*.

Toulin signifie plaçage; c'est le droit qu'on paie au seigneur pour le marché ou pour la foire, à cause de la place qu'occupent les vendeurs.

Suivant un passage rapporté par du Cange, on appelait *tonloyers* celui à qui appartenait le *toulin*. « *Item*, tous les *toulins* des deurées con « vent et acate à Corbie, est siens (à l'abbé); car « il est *tonloyers* de la ville. » *Glossar. tom. iij.*

Le *toulin* est ce qu'on appelle aujourd'hui le droit d'étalage. *Borel*, à l'article de *Flamel*, parle d'un abbé de Sorèse, à qui on devait pour un droit d'étalage huit deniers, ou une paire de souliers.

1185. TOURNOYEMENT, *s. m.* Combat ou *tournoy*, du français *tourner*, marcher ou courir en rond. Les premiers tournois furent faits en France environ l'an 800, sous Charlemagne.

L'empereur Henri I.er, surnommé l'*Oiseleur*,

les institua en Allemagne, ou plutôt il les réforma. Il y avait des tournois qu'on appelait *à plaisance*, et d'autres, *à outrance* et *à fer émoulu*.

Le roi Henri II, ayant été tué dans un tournoi, d'un éclat de lance que le comte de Montgommery lui donna dans la visière, et qui entra dans l'œil du monarque, les tournois furent abolis.

Il fallait, pour être admis au nombre des combattants d'un tournoi, être noble de trois races paternelles et maternelles, et faire paraître le certificat des armes qu'on portait.

Ces tournois étaient nommés par les anciens, *nobles assemblées*, ou *pardons d'armes*. Elles se faisaient ordinairement lorsque le roi tenait cour plénière, ce qui arrivait aux fêtes de Noël, de la Chandeleur, de Pâques, de la Pentecôte, de la mi-Août et de la Toussaints; au mariage d'un prince ou d'une princesse, et à la réception de quelque chevalier et des ambassadeurs.

Ces combats, pendant la paix, étaient une image de la guerre, *ludi militares*. Les Européens furent longtemps pour pouvoir attrapper le bon goût et la galanterie des Maures pour ces sortes d'exercices.

11303. Touse, ée, *adj.* tondu, tondue, de *tonsus.* Borel l'explique par une amie, une fille qui aime, *amasia;* il en fait un substantif féminin; et de *tousiaux* et *tousiaus*, jeune homme amoureux, un substantif masculin. *Jeune Touse* est le nom que l'Amour donne ici à Vénus sa mère.

Je remarquerai sur les vers suivans:

11310. Car maintes ouy l'avez,
Mon pere puis monta seur
Vénus, tant fut-elle sa sœur,
Et firent leur joliveté;
De-là vint ma nativité.

que, quelque bien établie que fût la naissance de Cupidon, et quoique Jupiter et Vénus passassent pour ses père et mère, il a cependant plu à un grand philosophe de détruire une généalogie si bien établie.

Voici ce que Platon en dit, *in Symposio:* Jupiter voulant célébrer la naissance de Vénus, donna un grand repas à tous les Dieux. *Porus*, fils de *Metis*, s'y trouva; il but plus qu'il n'aurait dû le faire dans une si honorable compagnie; les fumées du nectar lui ayant monté à la tête, il entra dans les jardins de Jupiter pour dormir plus à son aise. *Pénie*, la déesse de la pauvreté, qui était venue à cette fête dans le dessein d'exciter la compassion

des Dieux, s'aperçut de l'état où était *Porus;* elle le suivit, et sans autre cérémonie elle se coucha auprès de lui; elle devint grosse, et dans le temps elle accoucha de *Cupidon.*

> Toutes estes, serez ou futes, 9476.
> De fait ou de voulentez putes.

La réponse que Jean de Meung fit aux dames de la cour, offensées avec raison d'une sentence si injuste, est tirée d'un livre italien, intitulé: *Cento Novelle antiche, a Guilielmo di Bergdam.* C'est le Guilhem de Bargemon, gentil-homme et poète provençal du temps du comte Raimond Beranger. Jean de Notre-Dame a fait mention de Guilhem ou Guillem, *au chap. xlviij de ses poésies.*

Le mot que l'on donne à l'un et à l'autre, est une imitation un peu forcée de celui de J. C. pour sauver la femme adultère. *Voyez le Menagiana de* 1715, *tome iv.*

M. Baraton a mis cette aventure en vers, sous le nom de Clopinel. *Voyez ses Poésies, in-*12, *page* 17.

Dans le siècle poli où nous vivons, Jean de Meung ne trouverait point de partisans de ses maximes à l'égard du beau sexe. Si, dans les

chapitres 39, 40 *et* 41 de l'analyse, j'ai rapporté les traits de satire qu'il avait lancés contre les dames, j'y ai été contraint par la sincérité que l'on doit apporter dans les extraits. Il était absolument nécessaire de donner une idée du caractère de l'auteur, et un précis exact d'un poëme que peu de lecteurs liront entièrement dans le texte; mais je n'ai fait que traduire en prose très-mitigée à certains égards, ce que Jean de Meung avait écrit en vers d'une manière peu polie, et capable d'altérer la beauté de son roman.

10980. TIBULLE (Albius), chevalier romain, poète élégiographe. Il fut ami intime d'Horace et d'Ovide, ce qui est assez rare parmi les poètes. Ce dernier honora le tombeau de son ami par cette belle élégie qui est la dix-neuvième du liv. iij des Amours.

Tibulle mourut en accompagnant le consul Corvinus Messala chez les Phéaciens.

14298. TREPAS, *s. m.* signifie passage.

14295. D'hote aimer ne conseille pas;
Mais toutefois en son trepas
Si deniers et joyaux lui offre,
Prenne tout et mette en son coffre,

dit la Vieille à *Bel-Acueil*, au Roman de la Rose fondée sur ce vers d'Hélène à Pâris :

Certus in hospitibus non est amor.

TRESCHE, *s. f.* nom d'une danse, d'où vient l'italien *tresca*, dont Pétrarque s'est servi dans ses vers contre Babylone. Veneroni l'explique par jeu, bagatelle ; et *trescare*, par se jouer, folâtrer. *Trescheur* voulait dire un *danseur*. 768.

TRESSOIRS, TRESSOUERS *et* TRESSOYERS, signifient *tresses*, c'est-à-dire, un tissu de cheveux qu'on attache ensemble par un bout sur quelque ruban : on disait aussi *tresches*. 571.

TREU, *s. m.* Tribut : on disait aussi *tru* et *treuage*, qu'on appelait aussi *truage*, c'est-à-dire imposition, subside ; et parce que les tributs excessifs qu'on mettait quelquefois sur les peuples les réduisaient à la mendicité, on appelait *truant* celui qui demandait l'aumône. *Faulx-Semblant* appelle ainsi les mendiants : 9999.

> Quand je vois tous nuds ces truans
> Trembler sur ces fumiers puans.

Les Normands étant plus chargés d'impôts que les autres peuples, on disait : *Qui fit Normand, il fit Truand.* Truander signifie demander l'aumône par pure fainéantise. *Trucher* en terme d'argot, signifie la même chose ; et *trucheur* se prend pour truant, et *truandaille* pour gueux

ou vaurien. On trouve ce mot employé dans la vieille Bible des Noëls :

> Vous ne semblez que truandaille,
> Vous ne logerez point céans.

Qu'il me soit encore permis d'avancer une de ces vérités que l'on regarde comme des paradoxes : c'est que les plus grands impôts sont ceux dont nous supportons volontairement les charges ; tels sont ceux inventés par la mode, par la vanité, par le luxe et par la sensualité, les quatre plus grands fléaux du genre humain, dont les loix somptuaires des Romains, et celles que le même esprit de sagesse a dictées à nos rois, n'ont jamais pu réprimer les abus, qui renversent le bon ordre, corrompent les mœurs, et ruinent enfin le commerce des états les mieux policés.

10571. TRIPTOLEMUS, fils de Celeus, qui regnait à Eleusis lorsque Cérès cherchait Proserpine sa fille. Celeus reçut magnifiquement cette déesse, qui, pour le récompenser, lui apprit l'art de l'Agriculture : elle fit plus, elle réchauffa, pendant la nuit, *Triptoleme* qui ne faisait que de naître, et le lendemain elle voulut elle-même l'alaiter ; et lorsqu'il fut grand, elle l'envoya sur des serpents

ailés, enseigner à tous les humains la manière de recueillir le bled après l'avoir semé. *Ovide, Métamorphoses, liv. v.*

TRUBELLE, *s. f.* signifie troupe. On lit *Tropelle* dans quelques manuscrits ; c'est la vraie leçon. 18732.

TRUBERT, que le glossaire explique par *agréable,* est expliqué par *amoureux,* dans l'édition de Galiot Dupré ; et dans la traduction de Molinet, on lit : *Ne que sans requerre l'ayez.* 15570.

V.

VAIR *et* VAIRE. C'était une fourrure blanche et bleue, dont les rois usaient en France : les présidents en mettaient sur leurs manteaux, et les conseillers sur leurs robes ; ce qui a eu lieu jusqu'au quinzième siècle. Cette fourrure était faite de la peau d'une espèce d'écureuil que l'on appelait aussi *vair,* et en latin *sciurus.* Cette peau était blanche par dessous et colombine par dessus. On la diversifiait en grands et en petits carreaux, qu'on appelait *grand vair,* et *petit* ou *menu vair.* On lui avait donné le nom de *penne* ou *panne,* parce que ces fourrures étaient composées de plusieurs pièces ou peaux cousues ensemble, comme les pans d'un habit. 222.

Quelques auteurs ont prétendu que le *vair* n'était que la seconde fourrure, ou *peau* et *penne*, dont on doublait les habits des grands seigneurs. On l'appelle *vair*, à *variis coloribus*. L'hermine était la première des fourrures.

Vair, en terme de blason, est une fourrure faite de plusieurs petites pièces d'argent et d'azur, à peu près comme une cloche de melon ou comme un *U*. Cependant les armes de la maison de Bauffremont sont vairées d'or et de gueule.

Le *vair* est ordinairement de quatre tires ou rangées, et le *menu vair* est de six.

193. VARLET, *s. m.* Ce nom n'était pas, comme à présent, affecté aux domestiques ; on le donnait aux fils de rois ou d'empereurs. Au livre ij de Ville-Hardouin, édition de 1583, on lit ces paroles : « Et après une autre quinzaine revindrent « li messages d'Alemaigne, qui estaient al roy « Phelippe et al Valet de Constantinople. »

Ce Valet dont il est parlé, était fils de l'empereur Isaac, qu'Alexis avait détrôné, après lui avoir fait crever les yeux.

Il y a lieu de croire que les valets de nos jeux de cartes doivent tenir un rang plus considérable que celui qu'on leur assigne, puisque les noms

qu'on leur a donnés, prouvent assez que c'étaient ceux des plus fameux héros de la Grèce et de la monarchie Française; tels sont les noms d'*Hector*, d'*Ogier le Danois*, et de *la Hire*: le premier était le fils du roi Priam; l'autre connu par le roman qui porte son nom, et par ses démêlés avec Charlemagne; et le dernier était ce brave Jean de Vignolles, dit *la Hire*, un des grands capitaines de Charles VII: on croit même que le jeu de cartes fut inventé par *la Hire*, dont le valet de cœur porte le nom, en 1392, pour divertir le roi Charles VI. La haute noblesse est représentée par les valets, l'état ecclésiastique par les cœurs, les gens de guerre par les piques, la bourgeoisie par les carreaux, les laboureurs et les gens de campagne par les trèfles; et l'on fit trouver dans ce jeu l'abrégé de toute la constitution d'un état, savoir, les rois, les reines et les dames titrées, qu'on peut y avoir ajoutés sous Anne de Bretagne, Charles VIII et Louis XII. *Voyez la Note 227 de la Dissertation sur la Noblesse Française, par M. de Boulainvilliers.*

Dans la basse latinité, *Varlet* était nommé *Valectus : Valecti appellabantur Magnatum filii, qui necdum militare cingulum erant consecuti.*

Les Picards disent encore *Varlet* et *Varleton;* ce nom était donné au jeune enfant qui entrait dans l'adolescence.

7250. VASSELAIGE, *s. f.* servitude ou dépendance d'un seigneur supérieur : ce mot signifie aussi *grand fait d'armes*, ce qu'on appelait *appertises d'armes*. Aux Chroniques de Froissart, on lit : « Et entrerent l'un contre l'autre par grand « vasselaige, et se combattirent de très-grand « courage et voulenté. » Au vers cité, c'est comme si la *Raison* disait : « Ce n'est point une « action de bravoure que celle que commet un « homme entiché de folie. »

VEEZ (aux variantes, vers 3520), vient du verbe *vetare*, défendre, refuser.

21800. VERGE D'OR, boucle d'oreille faite en anneau sans pendans.

21770. VERMAUX, c'est vermeil.

16046. VILTOYER, mettre à vilté, à mépris; c'est-à-dire mépriser.

102. VINDELLE, BIDELLE *et* BINDELLE : le dernier est la bonne leçon, et vient de *binda*, bande, d'où est tiré *bindellus*, bandeau; ainsi *bindella* était ce que nous appelons une bandelette. Il y a donc apparence qu'une manche à *bindelle* était

une manche découpée à bandelettes, qui, étant sans doute de différentes couleurs, faisaient à-peu-près le même effet que celles des trompettes des régiments, des hérauts d'armes, *etc.*

C'était peut-être la mode de ce siècle-là pour les personnes de la condition de Guillaume de Lorris.

Cette Note m'a été communiquée par M. le président Bouhier de Savigny, dont le nom, porté avec dignité par une longue suite de magistrats célèbres, suffirait pour faire son éloge, si le mérite personnel de cet illustre académicien, connu de tous les savans de l'Europe, n'y ajoutait point un nouvel éclat.

VIRGINE : c'est Virginie, fille de Lucius Virginius, 5820.
tribun militaire à Rome. Elle avait été fiancée à Lucius Icilius, autrefois tribun du peuple; mais Appius Claudius le décemvir étant devenu amoureux de cette fille, il suborna un certain M. Claudius pour la revendiquer comme une esclave qui était née dans une de ses maisons, et qui avait été vendue à la femme de Virginius. Le décemvir devant qui la contestation fut portée, ne manqua pas d'adjuger Virginie à celui qui la redemandait, et qui devait la lui remettre ensuite. Virginius, voulant prévenir la honte de



sa fille, lui plongea un couteau dans le sein: cet accident souleva le peuple, et fut cause qu'on abolit la puissance des décemvirs, l'an de la fondation de Rome 304, pour rétablir le gouvernement consulaire. Appius fut mis en prison, mais il échappa au supplice qu'il méritait, en avalant une dose de poison.

17901. VOULSIST *ou non ;* bon gré, malgré.

542. VOULTIS, *adj.* voûté, fait en arc comme le ceintre d'une voûte : *sourcil voultis,* sourcil fait en arc.

1292. VOYSE pour aille: on disait aussi *m'en vois,* pour je m'en vas.

6072. USÉES, *adj. pl.* usitées, accoutumées à quelque chose.

Y.

9528. YOLÉ ; c'est *Iolé,* fille d'Eurite, roi d'Œcalie. Hercule en devint amoureux, et emmena cette princesse prisonnière, après avoir tué son père qui la lui avait refusée en mariage : il la donna dans la suite à son fils Hyllus.

11646. YSANGRIN, parmi les auteurs du moyen âge, signifiait un *loup :* on donna ce nom aux habitants de *Furne,* à cause qu'ils pillaient les bergeries comme des loups.

Dans le Roman d'Aubery,

L'aignel ressemble qui joe à isengrin.

Du Cange, pour prouver que l'*isengrinus* de la basse latinité voulait dire un loup, rapporte le passage suivant :

Solebat autem episcopus eum irridendo isengrinum vocare, propter lupinam scilicet speciem.

Au Roman du vieux Renard, composé du temps de Philippe le Bel, dans l'endroit où le lion fait son fils *Noblon* chevalier, isengrain est employé pour le loup.

Ly rois a Renart appellez ;
Et puis si ly a commandez
Noblon son fils l'esperon destre
Chaussast, Isangrain le senestre.

YSNEL, d'où on a formé l'adverbe *ysnellement*, 830.
outre la signification que lui donne le glossaire, se prend aussi pour *leger*, qui va vîte ; et c'est presque toujours dans ce sens qu'il faut l'entendre.

YTEL, signifie tel, vient de *talis :* on disait aussi 8085.
tieux.

Au savetier mes souliers vieulx,
Et au frippier mes habits tieulx
Que quand du tout je les delaisse.

Strophe xxiv, du petit Testament de Villon.

Z.

16941. ZEUXIS d'Heraclée vivait sous la 95.e olympiade. Ce fut un peintre célèbre qui fit mentir un proverbe assez commun, *gueux comme un peintre :* il amassa des richesses immenses, et, croyant ses ouvrages au-dessus de tout le prix qu'on y pouvait mettre, il voulut qu'après sa mort ils fussent donnés pour rien. Il eut pour rivaux de sa gloire, Timanthes, Androcides, Eupompus et Parrhasius. On dit que *Zeuxis* mourut à force de rire, en considérant le portrait d'une vieille qu'il venait de faire.

FIN DU SUPPLÉMENT AU GLOSSAIRE.

VARIANTES

DU ROMAN DE LA ROSE.

Tirées du Manuscrit du président **Bouhier**, pour servir à l'édition de 1735.

Le caractère romain *désigne les vers du texte; les Variantes sont en caractère* italique.

La plupart des lecteurs ne font pas grand cas des Variantes *ou* diverses Leçons. *Je ne prétends pas les ramener à un genre de littérature dont la sécheresse seule serait capable de les rebuter, si le ton décisif avec lequel les Critiques donnent pour des certitudes des conjectures souvent très-frivoles, et les injures amères dont ils accablent ceux qui n'ont pas pensé comme eux, n'étaient*

point pour les lecteurs de nouvelles sources de dégoût.

Je me garderai bien de tomber dans un défaut que j'ai toujours condamné ; si je propose aujourd'hui des Variantes *pour le texte du Roman de la Rose, c'est parce que j'ai cru que le temps et la négligence des anciens copistes avaient répandu une si grande obscurité sur cet ouvrage, qu'il était nécessaire de restituer plusieurs leçons qui avaient été altérées.*

Quoique je ne donne mes idées que pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire pour de simples conjectures, elles m'ont paru fondées sur de si bons manuscrits, que j'aurais craint de faire tort à la pénétration du lecteur, si j'avais voulu les justifier toutes par des Dissertations aussi inutiles qu'ennuyeuses.

34. COMME l'histoire le reçoit.
Si com li songe[1] *recensoit.*

49. Advis m'estoit à cette fois
Bien y à cinq ans et cinq mois.

---

[1] Racontait.

Avis m'est que il erre [1] *mains*
Il y a cinq ans, ou petit [2] *mains.*

Qu'il estoit matin proprement. 92.
Qu'il estoit matin durement.

Car ne me sçeus ailleurs deduire, 110.
Fors que dessus ceste riviere.
Si ne me sai en lieu deduire
Plus beau que sus celle riviere.

D'avoir conquerre et assembler, 189.

Ajoutez

C'est celle qui semont d'embler
Les larrons et les ribaudiaus.
Si est grand pitié et grans [3] *diaus*
En la fin quant [4] *estuet les pendre.*
C'est celle qui l'autruy fait prendre,
Rober, tollir et bareter,
Et bestourner, et mescompter.

Si eut le corps bel et rengé, 561.
Le corps ot droit, gent et [5] *dougié,*

---

[1] Matin.
[2] Ou un peu moins.
[3] Deuil.
[4] Il faut.
[5] Deslié.

577. Cotte eut d'ung riche vert luysans,
Sa cotte fut d'ung vert de gant,

777. Faisant deduit par grant noblesse;
Faisoit deduit par grant noblesse,

835. Son bauldrier fut pourtrait d'oiseaulx
D'ung samy pourtrait à oyseaulx.

843. Par joyeuseté et soulas;
Et sa mye lui fist chappeau.

Sa mye aussi par grant soulas;
Lui avoit fait joli chappeau.

866. Elle eut la bouche très-doulcette;
Elle ot la bouche petiteste.

876. D'une sainture moult dorée,
Fut-elle sur son corps parée,
Et son ami eut la pareille,
Qui riche fut à grant merveille.

D'un samy qui[1] *ert tout doré,*
Fut son corps vestu et paré,

---

[1] Est.

Duquel son amy avoit robe,
Si en estoit assez plus grobe.

Amourettes tant est propice, 882.
Et fait des amoureux justise,

Amourettes à sa devise,
C'est cil qui les vilains justise,

De roses bel et nettelet: 911.

De roses moult trez joliet.

Les rossignols entour chantoient, 912.
Qui doulcement se delictoient;

Les rossignols entour voloient,
Qui de chanter se delictoient;

En celle eut trop pesante feste, 960.

Qui menoit moult pesant sajete,

Les autres cinq flesches sont laides 972.
Mal rabotées et mal faictes,

Les autres cinq flesches mal traites,
Mal rabotées et mal faictes,

Qui semblent petites chandelles: 1013.

Qui semblent petites chandoilles:

1043. Portoient à Richesse honneur ;

Ajoutez

Tous baioient à ly servir,
Por l'amor de li deservir.

1044. Chascun si l'appelloit sa dame,
Et craignoit comme riche femme,
Tous se mectent en son dangier,
Et la veult chascun calangier :
Maint traitre et maint envieux,
Souventes fois sont bien joyeux.

Chascun sa dame la clamoit,
Car tout le monde la cremoit,
Tout le monde est en son dangier,
En sa court out maint losengier,
Maints traistours, et maints envious,
Ce sont cil qui sont curious.

1141. Que quand elle donnoit du sien.
Que quant elle pouvoit dire tien

1172. Largesse eut robe bonne et belle,
D'une couleur toute nouvelle,
Largesse out robe toute fresche,

D'une pourpre [1] sarraxinesche.

Mainte jouste et chevalerie, 1187.
Et prins par force et abatu
Maint chevalier et combatu.

Mainte jouste et mainte envahye,
Maint heaulme avoit deserclé,
Et percié maint escu bouclé;
Maint chevalier ot abatu,
Et prins par force et par vertu.

La signifioit doulce et franche: 1219.
Et près d'elle si la vestoit
Ung jouvencel qui là estoit,
Qui moult fort estoit renommé;
Ne sçay comme il estoit nommé,

Senefie que doulce et franche
Estoit celle qui la vestoit;
Un bachelier [2] jone [3] sestoit
Pres la Franchise, lez-à-lez;
Ne sçais comment ert apelez.

---

[1] Sarrazinoise.
[2] Jeune.
[3] Stabat.

1240. Elle est en toutes cours bien digne,
Soit d'empereurs, roys ou royne;
Elle ert en toutes cors bien digne,
D'estre empereris ou roïne.

1299. Sous les arbres sans forvoyer:
Sous ces arbres por devoyer:

1304. Il n'est nul moindre paradis,
Il n'est nul greignor paradis.

1312. Son arc d'or sans plus attendre,
Son arc doré sans plus attendre.

1331. De fruict fut tout plain le ramage,
Se n'est au moins ou ung ou deux,
Ou quelque mal arbre hideux.
Il n'est arbre qui fruict ne charge,
Se ne est aux arbres hideux,
Dont il yert ou un ou deux.

1349. Cerfueil, anys, aussi canelle,
Citoüail, anys et kanelle,

1351. Moult fut celui lieu delicable.
Que bon fait menger apres table.

Au vergier eut arbres non seiches, 1352.
Là estoient arbres domesches,

Pour garder de l'esté les chaulx,
Et si espés par dessus furent,
Que chaleurs percer ne les peurent;
Ne ne pouvoient bas descendre,
Pour garder de l'esté du chaulx,
Si espés furent par desseure,
Que li soleil en [1] nets une heure,
Ne pooit en terre descendre,

Le plus preux et le plus affecté 1590.
Y a esté prins et guetté:
Le plus preux et plus aguetié
Y a esté prins engignié:

L'oudeur de la plus savourée 1636.
Rose m'entra en la pensée,
L'odour des roses savourée
M'entra jusques à la [2] curée,

Mais demoura en mon corps toute 1732.
Ains demoura en mon cuer toute.

---

[1] Pas même en une heure. [2] Courée ou fressure.

1801. Eschauldé doit chaleur doubter;
Car eschauldé doit[1] *eüe douter;*

1860. Mais Amour moult bien la pointé
D'ung précieux oignement oingté,
Mais Amour avoit bien la pointe
D'ung precieux oingnement oingte,

1980. Bon homme fus-je les mains jointes,
A tant deving son hom̄ mains jointes;

2225. Tu dois prendre à mont et à val;
Tu dois poindre à mont et à val;

2273. Fraude ne nulle tromperie,
Car je n'aim pas moytoyerie,

2479. Toute me plaist et resplenit,
Toute me paist et resplanit.

2516. Je n'ayme mye tel desir,
Quant je n'ay ce dont j'ay gesir:
Je ne pris gueres cest gesir,
Quant je n'ai ce que je desir:

---

[1] Eau.

Si me semble que pour ce dit, 2707.
Une dame qui d'amer s'ot,
Si me souvient que pour ce dit,
Une dame que bien amot,

Avant Dangier suis venu honteux, 3214.
A Dangier suis venu honteux,

Et se tu aimes moi qu'en chault, 3260.
Se tu aimes, il ne m'en chault,

Assez ayme ; mais que tu soyes 3262.
Ades aime ; mais que tu soyes

En la fin n'en serez riant ; 3377.
Car ce ne vous vauldroit [1] noient ;

Ne lui deust estre reffusez ; 3520.
Car vous scavez bien est véez
Ne li deust estre [2] véez,
Car vous sçavez bien et [3] véez

Bel-Acueil qui sentit l'oudeur 3552.

---

[1] Nienté.
[2] Refusé.
[3] Voyez.

Du brandon Venus et l'ardeur,

Bel-Acueil qui sentit l'ardour
Du brandon sans plus de [1] *demour,*

3610. Vers Bel-Acueil qui aimast mieulx
Estre ravi jusques aux cieulx.

Vers Bel-Acueil qui volsist miex
Estre à Estampes ou à [2] *Miax.*

Quoique cette correction soit peu importante, je crois qu'il faut lire de cette manière : l'embarras où se trouve *Bel-Acueil*, lui fait souhaiter d'être bien loin : il n'y aurait rien d'extraordinaire qu'il aimât mieux être au ciel ; il n'est pas nécessaire d'avoir du chagrin pour faire un pareil souhait, au lieu qu'au moindre revers qui nous arrive, nous disons ordinairement, je voudrais être à cent lieues d'ici : c'est ce que l'auteur fait penser à *Bel-Acueil.*

3756. Si ont trouvé le mal plaisant.

Si ont trouvé le païsant.

3781. Que vous faciez ce ennuy non

Que vous faciez se [3] *ennui non*

---

[1] Demeure.
[2] Meaux.
[3] Sinon ennuy.

J'ay ouy, ce n'est d'huy ne d'hier, 3786.
Dire qu'on ne peut espervier
En nul temps faire d'ung buysart,

C'en oi dire en respronnier,
Que l'en ne puest faire espervier
En nulle guise de busart.

Cette leçon ne me paraît point bonne par rapport au premier vers, quoiqu'il se trouve dans d'autres manuscrits; je crois qu'il faut lire en *reprouver*, qui veut dire proverbe, ou pour la rime en *reprouvier :* cette conjecture est fondée sur ces deux vers de Philippe Mouskes, dans son Histoire de France écrite en vers :

Li vilains en reprouver dist
Tant grate cievre [1] que mal gist.

Il est aisé de voir que ce second vers est tiré d'un proverbe usité parmi les gens de la campagne ; et quand il serait vrai qu'en *réspronnier* fût la même chose qu'*en terme de Fauconnerie*, toujours serait-il vrai de dire que le reproche de *Honte* à *Dangier* est tiré d'un proverbe qui avait cours du temps de

---

[1] Chevre.

Guillaume de Lorris : d'ailleurs *respronnier* ne se trouve dans aucuns des glossaires que j'ai consultés.

3809. Se vif ne le fait enyvrer,

Que vif ne le face emmurer

5599. Les poingz noez à sa ceinture
Tant que cestuy monde cy dure,

Les pans laciez à la ceinture
Tant com trestout li monde dure,

5983. La folle largesse devée
me tiendroit bien pour enragée,

Se folle largesse[1] *devée*,
L'en me tendroit bien pour dervée,

6057. N'eust d'aymer, tel abandon que j'ay;
Car j'ay de mon pere conjeay,

Not d'amer tel bandon con-je,
Car j'ay de mon pere congié,

6125. Soit en pailler soit en fumier,

Soit en palais soit en fumier,

---

[1] Deffends.

Par puteaux et par fraterie, 6828.

Par putiaus et par praerie,

Gentillesse est noble et si lain 6841.
Qu'el n'entre pas en cueur villain;

Gentillesse est chose si noble
Qu'el n'entre pas en cuer ignoble;

Où le roy perdit comme folz 6975.
Roys, chevalier, pions et folz

Ou li roys perdit comme fols
[1] *Ros, chevalier,* [2] *paons et fols.* **Ms. d'Oxford.**

Pour batre tant en sera quictes, 7645.

Pour quatre tant au mains ert quites,

Car il fait bon le chien huer, 7670.

Il ne fait bon le chien huer,

Et les dames se souloient prendre 7751.

Les dames les souloient or prendre

Malfait qui l'autruy tolt et prinse. 8744.

Mesfay qui l'autruy tolt et pince.

---

[1] La tour du jeu des eschecs.
[2] Pions.

8764. Des jolis learletz convent.
Des jolis varlets le convent.

8790. L'en me devroit fraper au viz
L'en me devroit flatir el viz

8798. Maulx gras en mes mains enformoy,
Mal gans de mes mains enformoy,

8834. Entre vous, et se bacheler,
Entre vous et cel bacheler,

8905. Qu'elle est de toutes parts assise,
Car tour de toutes parts assise,

9003. Ne peut nul aimer qu'il ne preigne
Ne puet nul amer qu'il ne poigne

9248. Ne pour surcots, ne pour tonelles,
Ne pour guimples, ne pour cotelles,
Ne pour surcots ne pour cotelles,
Ne pour guimples ne pour toelles,

9258. Car le corps Olimpiadés,
Car le corps Alcibiadés;

9292. Que de son hotel ne la chasse,

Ne l'en mette hors, et l'en déchasse,
Et luy court sur ou col la mace,
En faisant tres orde la grimace,

Il faut passer le vers 9293: qui ne signifie rien après ce qui a été dit au vers 9292, le vers 9299 devient alors inutile par ce retranchement; et quoique la rime ne vienne alors qu'après le sommaire, il faut plus faire attention au texte qu'aux vers des sommaires qui ne sont point du corps de l'ouvrage; c'est la leçon des anciens manuscrits.

Car elle se voit au fait seulle, 9308.
Car el se voit en [1] l'estor seulle.

Tant est et tant fut bon son eur. 10375.
N'est qui me donne si bon eur.

N'est si betif ni si balez, 10520.
Que serez si vous y alez.
Se povreté vous peut baller,
Elle vous fera tant baller.
N'est si chaitis ne si hallez,
Con vous serez si y alez.

---

[1] Tournoy.

Se povreté vous puet baillier,
El vous fera tant baaillier

10532. Larrecin le Valeton l'ait
Larrecin le Varleton laid

10551. Les yeulx en parfondeur glacez
Les oils creux en parfond fichez

10871. Joly et resjoui devienne ;
Joly et renvoysié deviegne ;

10973. Tant la fait de force habiller,
Que moult y fauldra batailler,
Trop la fait fierement hourder,
Moult y conviendra bouhourder,

11296. Qui puis se repent de la praye
Qui puis se repent de la paye

11343. Et croit lasse pourquoy l'empris,
Et disoit las, porquoy l'empris ?

11375. S'ilz ne lui sourdent a greniers
S'ilz li sordoient en guerniers

11419. Ja n'y querrez autres victoires,
Ja n'y querrez autres vicaires,

Que vous entendrez à payez. 11422.

Que vous en tendrez à payez.

C'est nostre accord, c'est notre ottroy. 11443.

C'est vostre accord, c'est vostre otroy.

Il ne vault une vieille royne, 11578.

Et ne valt une vieille gaine, [1]

Soit sergent, soit abbesse ou dame. 11603.

Sire, sergent, borjoise, dame.

Et la bonne pensée l'œuvre, 11640.

Et la bonne pensée et l'œuve,

Qui n'est pas mon frere Louvel, 11793.

Qui n'a pas nom frere Louvel.

Congnoistre le dueil de sa beste; 11823.

Congnoistre la vois de sa beste;

De l'escripture en Abbaye, 12034.

Saint Augustin en l'Abeie.

Cette correction est sûre, puisqu'il n'est point parlé des moines en aucun endroit de l'écriture.

---

[1] Ms. des Minimes.

Tout ce qui est dit par *Faulx-Semblant* de l'obligation dans laquelle sont les moines de vaquer à des œuvres manuelles, est tiré d'un Traité de Saint Augustin, intitulé *de Opere Monachorum ad Aurelium Episcopum Carthaginensem :* ce fut à l'instigation de cet évêque que Saint Augustin entreprit cet ouvrage. Il y avait de son temps plusieurs monastères à Carthage; et parmi ces différens moines, les uns travaillaient, suivant le précepte de l'apôtre; les autres, appuyés sur le conseil évangélique, qui dit, *Regardez les oiseaux et les lys des champs, à qui la providence fait trouver des ressources journalières,* se croyaient en droit de vivre des oblations des fidèles, sans se donner la moindre peine. Cet excès de fainéantise avait révolté les laïcs; ce fut donc pour terminer ces disputes et pour fixer les obligations des moines, que Saint Augustin composa son Traité, qui se trouve *au tome iij de ses Œuvres, édit. de Paris, 1651, et au tome vj de l'édit. des PP. Bénédictins.*

12113. Jà ne mendiast pains ne vins,
Ja ne me soit ne pains ne vins,

12184. Reçoy mon argent, et mon or,
Recroist mes argens, et mes ors.

Que vertu toute en luy habonde, 12297.
Que vertu toute en nous habunde,

Si environs nous mer et terre, 12342.
Si [1] avirons nous mer en terre,

Pour estre toujours enyvré, 12380.
Pour estre à tousjors emmuré,

Qui fait l'intention mucer, 12482.
La nouvelle vous vueil noncer.
Qui fait l'intention [2] respondre,
Or en voil la moele [3] espondre.

Aux chieres basses et alizes, 12562.
As chieres pasles et alizes, [4]

Si saillent sur tous abrivez 12644.
Donc saillent sus tuit à brieve.

Aprés s'en va sans escuyer, 12718.
A pié s'en va sans escuyer,

Là musé si musart toute jour 12875.
Là muse musart toute jour

---

[1] Engloutirons.
[2] Cacher.
[3] Expliquer.
[4] Ms. des Minimes.

12903. Et pour vray dire et entamer,
Et pour voir dire mesamer,

12998. Ne si lectré de trop com je,
Ne si lectré de tant con je,

14014. Et grosse jambe à tenuë chausse :
A grosse jambe [1] tenvre chausse :

14103. Ou vin emperent les maillectes,
El vin en [2] perent les maillectes,

14148. Que trop à loüer ne se tarde,
Que trop à joüer ne se tarde,

14389. Ce qu'ils en pourront attraper,
Quant qu'ils en porront agraper,

14404. De robe richement tyssuë ;
Et chevauchast à grant sambüe ;

14491. Nel gardroit ames esmolües,
N'el garroient armes moulües,

14824. Se nul à privé les tenist.
Se nus à privé me tenist.

---

[1] *Tenuis*, menue. [2] Paraissent.

Donner m'a mis au point menu, 15148.
Donner m'a mis au pain menu,

Vers lui s'en vint lasse et tainans. 15377.
Vers lui s'en vint lasse et faignans.

A la chose que tant desir, 15505.
A la Rose que tant desir,

Lors me prennent et tant me batent, 15633.
Que fuyant en la tour m'embatent,
Où ilz m'ont dit trop de laidures,
Et soubz troys paires de serreures,
Sans me mettre en fer ne en clos.
Lors le prennent, et tant le batent,
Que fuyant en la tour l'embatent,
Et li ont fait tant de laidures,
A trois paires de serreures
Sans plus mettre en fer ne en clos.

Il est évident que c'est-là la leçon des cinq vers, puisque c'est l'auteur qui raconte le mauvais traitement qui fut fait à l'Amant.

Et saillir hors desdits aveaulx ; 15698.
Et saillir hors de vos aniaux ;

15780. Mais en voix basse comme descry
A ma voix basse à l'assaut cri.

15799. Qu'advis nous est si vous loüiez,
Qu'avis nous ert si vous l'oez.

15853. Or entendez cy loyal Amant,
Entendez cy loyal Amant.

15983. Pour affoler, mais pour congnoistre,
Non affoler, mes pour congnoistre,

16073. Au tinel qui fut revestu ;
Au tinel qui fut[1] *revescu ;*

16203. Honte fiert ; mais elle le charge,
Et cil se cueuvre de sa targe,
Honte fiert, mes elle se targe
Si bien et si fort de sa targe.

16558. Et les portiers les murs bordoyent,
Et li portiers li murs hourdoyent,

17374. Qui son venin repont et cueuvre,
Qui son venin repost et cueuvre,

---

[1] Nourri.

Tout ainsi comme en une voyste, 17738.

Tout ainsi comme en une boiste,

Trop engresser et trop lecher. 17783.

Trop engresser, et trop secher.

Puisque *Nature* parle en cet endroit des inconvéniens qui arrivent par les contraires, il faut lire *sécher.*

Quilz sont de meurs bien réformez. 18223.

Qui sont de mors bien acesmez.

Soit en foire, en champ ou ville, 18240.

Soit à faire en champ ou à ville,

Qui jugeoit sur les affinées, 18389.

Qui jugeoit sus les destinées,

Que roys doivent estre si riche, 19342.

Que roys doivent estre dit riche,

Æt qu'ils vont chantant par rivieres, 19651.

Et *qu'ils vont chaçant par rivieres,*

Dieu des Dieux qui est mon faiseur, 19873.

Diex des Diex dont je suis [1] *fesieres,*

[1] Facteur.

19874. Vostre pere aussi créateur,
Vostre pere, vostre[1] *crierres,*

20093. Comme font les belles Dyanes,
Comme font les Belidiennes,

Ce sont les *Belides* ou *Danaïdes :* elles étaient cinquante sœurs, toutes filles de *Danaüs*, qui épousèrent leurs cinquante cousins-germains, fils d'*Egyptus*, frère de *Danaüs*. Ces cruelles femmes, par ordre de leur père qui craignait d'être détrôné par un gendre, égorgèrent leurs maris la première nuit de leurs nôces : la seule *Hypermnestre* sauva la vie à *Lyncée* son époux. Le supplice de ces détestables femmes est de travailler éternellement à remplir une cuve qui n'a point de fond.

20096. Comme le chetif Ticius,
Comme le[2] *gesier Titius,*

20234. Qui estoit honneste et legiere,
Qui meins encombreuse li ere,

20575. Trop seurs sont si ne le sçavez,
Trois serors sont se n'el sçavez,

---

[1] Créateur. [2] Ou jusier.

Le tiers Cacus qui est leur frere. 20667.

Et li tiers Eacus lor frere.

Me vint hier compter à ma messe: 20680.

Me vint huy compter à ma messe:

Quoiqu'il soit fort indifférent au lecteur de sçavoir quel jour *Nature*, à l'imitation de plusieurs dévotes de profession, se confessa d'un grand nombre de péchés, qui étaient moins les siens que ceux du prochain ; je crois cependant qu'il faut lire *huy*, et non pas *hier*. La messe fut sans doute dite le matin, la confession se fit tout de suite : *Genius* partit aussitôt, et pour se rendre plus vîte au camp de l'Amour, il prit des aîles ; d'où l'on doit inférer que le tout se passa dans la même journée. Si l'on objecte qu'en admettant la dernière leçon, il aurait fallu dire *m'a compté* ou *m'est venu compter*, il est aisé de répondre que du temps de *Jean de Meung*, on ne connaissait pas la différence *du passé défini* et *du passé parfait*.

Ces vices en vous ne vouldroye, 20691.

Ces vices nommer vous vouldroie,

Si vueil, seigneurs que ce sermon

Mot à mot si vous en semont,
Or vuoil, seignor que c'est sarmon
Mot à mot si com je[1] *sarmon,*

20777. Car le soleil levant luysant,
Car le soleil[2] *laiens luysant,*

20945. Çelluy les chesnes mieulx trencha,
Cist les chesnes meillors trencha.[3]

21238. Par deux sources grandes, parfondes,
Par deux doys creuses et parfondes,

21347. Ne vent, ne pluye, ne noblesse,
Tant est bel et de grant nublesse:
Ne vent ne pluye ne[4] *nublesse:*
Tant est beaus et de grant noblesce,

21525. Genius se leva devant,
Ainsi que pour cueillir le vent,
Et alla plustôt que le pas
Au Chastel, mais n'y entra pas.

Ces quatre vers ne sont pas du *texte*, ils sont

---

[1] Sermonne.
[2] Leans.
[3] Ou par le milieu, leçon de Molinet.
[4] Nuage.

surement du *sommaire*. Au lieu du vers 21525, il faut lire :

Com Venus s'habille devent.

Cette correction ne peut laisser aucun doute, puisqu'aux vers 21516 et 21517, il est dit :

Et Genius s'esvanouy,
Qu'ils ne sceurent onc qu'il devint,

Qu'ilz se rendent, mais, ains que firent, 21531.
Qu'ilz se rendent ains qu'ilz fierent ;

Je les feray mettre à honny : 21552.
Je feray mettre tout en ply :

Tant soit ce qu'ils n'en ayent coulpe, 21581.
Comme ont aucuns que nul n'en coulpe ;
Tous n'aient-ilz pas tele coupe,
Comme ont aucuns qui les encoupe,

S'il oppose el se rend confuse, 22001.
S'il oppose el se rend concluse,

Le roy laissé avec sa fille, 22024.
Li roy let gesir ò sa fille,

22025. Quant les eut ensemble avenez,
Quant les out ensemble aünez,

22052. Bien advisa dame de pris
Bien advisa dame Cypris

22099. Chascun les mains à la ceinture
Chascun les pans à la ceinture.

22104. Puisque le chateaux fut espris,
Que Raison li eüst apris.

C'est-à-dire, qu'après l'embrâsement du château, *Honte* se sauva sans mettre à profit aucunes des instructions que *Raison* sa mère lui avait données: cette filiation se trouve au vers 2879.

22197. En pensant que j'en forgeroye
Maint palefroy quant j'erreroye.
Qu'el oit que je ferreroie
Mes pallefrois quant j'erreroie.

22263. Si rest plus de gaigne rentier,
Si fet plus de gaaing au tiers.

22451. Trois fois sa porte assaillit,
Trois fois à sa porte assaillit.

FIN DES VARIANTES.

NOTA, que les passages de Gerson, *pages iij et iv de la Dissertation*, n'ont point été rapportés fidèlement par Du Verdier.

Si esset mihi liber Romancii de Rosa, qui esset unicus, et valeret mille pecuniarum libras, comburerem eum potiùs quàm ipsum venderem ad publicandum eum sicut est. Si scirem ipsum (Joanem Meldunensem), non egisse pœnitentiam, non potiùs rogarem pro eo, quàm pro Juda. Si audirem confessionem personæ quæ abuteretur, præciperem ei, ut multa deleret, vel prorsus eum abjiceret.

Vide Joannem Gersonium, sermone in dominica quarta Adventûs, tome iv, col. 931, édit. 1706.

Il est vrai que la différence de ces deux leçons est peu considérable pour le fonds; mais, pour peu que l'on soit versé dans la langue latine, on s'apercevra aisément que la latinité de *Gerson* ne vaut pas celle que *Du Verdier* lui prête; ce qui fait voir combien il est peu sûr de citer sur la foi d'autrui, et qu'il faut toujours recourir aux ouvrages originaux des auteurs.

FIN.

TABLE

Des Auteurs et des Ouvrages cités dans la Dissertation et dans le Supplément au Glossaire du Roman de la Rose.

FIN.



